



avant travaux ...



## Maison Pasche

« Une préservation  
exemplaire »

... après travaux



*1<sup>er</sup> juillet 2013, bouleversement  
dans la gestion des déchets avec  
l'introduction du sac taxé.*



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Municipalité</b> .....	<b>4</b>
<b>Répartition des dicastères</b> .....	<b>5</b>
<i>Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2013</i> .....	5
<b>Séances et dossiers traités</b> .....	<b>6</b>
<i>Vacations</i> .....	7
<i>Informations – Médias électroniques</i> .....	7
<i>CCAR</i> .....	9
<b>Divers</b> .....	<b>9</b>
<i>Visite préfectorale</i> .....	9
<i>Réunion des Syndics du District de Lavaux-Oron</i> .....	10
<b>Administration générale – Personnel – Finances – tl – Lausanne Région</b> .....	<b>11</b>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> .....	<b>11</b>
<i>Greffe municipale et secrétariat de la Municipalité</i> .....	11
<i>Entreprises</i> .....	12
<i>Contrôle des habitants</i> .....	12
<i>Taxe de séjour</i> .....	13
<i>Registre des chiens</i> .....	13
<i>Carte journalière « Commune »</i> .....	13
<i>Archives</i> .....	13
<i>Biens culturels</i> .....	13
<i>Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse</i> .....	14
<b>Manifestations</b> .....	<b>14</b>
<i>Réception des nouveaux habitants - Pully Lavaux à l'heure du Québec</i> .....	14
<b>Téléphonie</b> .....	<b>14</b>
<b>Informatique</b> .....	<b>14</b>
<i>Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique Pully)</i> .....	15
<b>PERSONNEL</b> .....	<b>16</b>
<i>Gestion des ressources humaines</i> .....	16
<i>Statistiques</i> .....	17
<i>Formation continue</i> .....	17
<i>Jubilaires</i> .....	18
<b>Mutations</b> .....	<b>18</b>
<i>Bâtiment administratif</i> .....	18
<i>Services extérieurs</i> .....	19
<i>Conciergerie</i> .....	20

<i>Parascolaire et Préscolaire</i> .....	20
<b>FINANCES ET COMPTABILITÉ</b> .....	<b>22</b>
<i>Préambule</i> : .....	22
<i>Documents divers établis par la bourse</i> .....	22
<i>Achats et ventes de biens immobiliers</i> .....	22
<i>Caisse intercommunale de pensions (CIP)</i> .....	23
<i>Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)</i> .....	24
<i>« Petits » dons divers</i> .....	24
<b>TRANSPORTS PUBLICS</b> .....	<b>25</b>
<b>Préambule</b> .....	<b>25</b>
<b>Extraits du rapport d'activité des Transports Lausannois</b> .....	<b>25</b>
<i>Rétrospective chronologique 2013 (extraits)</i> .....	28
<b>LAUSANNE REGION</b> .....	<b>30</b>
<b>Points forts 2013</b> .....	<b>30</b>
<i>Agglomération et territoire</i> .....	31
<i>Economie et entreprises</i> .....	31
<i>Mobilité</i> .....	32
<i>Jeunes et adolescents</i> .....	33
<i>Dépendances</i> .....	33
<i>Sports</i> .....	34
<b>CONCLUSION DU SYNDIC</b> .....	<b>35</b>
<b>Domaines – Bâtiments communaux – Forêts - Vignes PPP (PCi, Police, Pompiers)</b> .....	<b>36</b>
<b>DOMAINES &amp; TERRAINS</b> .....	<b>36</b>
<i>La Paudèze</i> .....	36
<b>BÂTIMENTS COMMUNAUX</b> .....	<b>36</b>
<i>Préambule</i> .....	36
<i>Bâtiment des Services extérieurs</i> .....	37
<i>Bâtiment administratif</i> .....	37
<i>Bâtiment de l'Auberge communale</i> .....	37
<i>Grande Salle</i> .....	37
<i>Salle de gymnastique et terrain de sports</i> .....	37
<i>Collège</i> .....	37
<i>Espace Cancoires</i> .....	38
<i>Maison Pasche</i> .....	38
<i>Rural du Signal</i> .....	38
<i>Autres bâtiments</i> .....	38
<i>Refuges</i> .....	39
<b>FORÊTS</b> .....	<b>40</b>
<b>Rapport d'activité 2013 du garde forestier (extraits)</b> .....	<b>40</b>
<i>Exploitation des bois</i> .....	40
<b>VIGNES</b> .....	<b>42</b>
<i>Rapport sur l'exploitation 2013</i> .....	42
<i>Comptes</i> .....	42

Productions.....	43	Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) ....	62
Label Terravin.....	43	« Relais Cancoires » .....	62
<b>PPP Police – Protection civile – Pompiers (SDIS).....</b>	<b>43</b>	Activités 2013.....	63
<b>Police intercommunale de Pully – Paudex – Savigny et Belmont.....</b>	<b>43</b>	Fréquentation.....	63
Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».....	43	<b>Écoles secondaires .....</b>	<b>64</b>
<b>Police administrative .....</b>	<b>46</b>	Direction.....	64
Commission de police de l'association (rappel) .....	46	Effectifs .....	64
Cimetière et inhumations.....	46	Activités particulières .....	65
Signalisation.....	46	Ecole de musique de Pully (EMP) .....	66
Stationnement.....	47	<b>ŒUVRES SOCIALES.....</b>	<b>67</b>
Prévention de la criminalité.....	47	Petit lexique .....	67
Circulation.....	47	Office régional de placement.....	67
Police sanitaire – Police des chiens .....	47	Prévoyance et aide sociale.....	67
Divers.....	47	Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile.....	68
<b>TAXIS .....</b>	<b>48</b>	<b>Agence d'Assurances Sociales (AAS) ..</b>	<b>68</b>
<b>Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) .....</b>	<b>48</b>	Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV) .....	69
Préambule.....	48	Régionalisation de l'action sociale (RAS).....	69
Collaboration intercommunale – Travaux de fusion .....	48	<b>Accueil de la petite enfance .....</b>	<b>69</b>
Fusion SDIS Porte de Lavaux et La Paudèze : naissance SDIS OUEST-LAVAUX .....	48	Accueil en milieu familial.....	69
Commission du feu de Belmont-sur-Lausanne .....	49	Les grands projets .....	69
Commission consultative du feu SDIS OUEST-LAVAUX.....	49	<b>Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont .....</b>	<b>71</b>
Organisation du SDIS OUEST-LAVAUX.....	49	Centre de vie enfantine « Les Moussaillons » .....	71
Extraits du rapport annuel 2013 du Cdt Y. Tornare et commentaires du municipal en charge du dicastère .....	49	« Les Guignols » .....	73
Conclusions de la Municipalité .....	53	<b>Associations diverses &amp; Nonagénéaires</b>	<b>73</b>
<b>Protection civile .....</b>	<b>53</b>	Forum social régional .....	73
Extraits du rapport annuel 2013 du Cdt J.-F. Delessert et commentaires du municipal en charge du dicastère .....	53	Services bénévoles.....	73
<b>CONCLUSION DU MUNICIPAL .....</b>	<b>56</b>	Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont.....	74
<b>Écoles – Oeuvres sociales – Affaires Culturelles .....</b>	<b>57</b>	Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont .....	74
<b>ÉCOLES.....</b>	<b>57</b>	Doyens.....	74
Petit lexique.....	57	Nonagénéaires.....	75
Préambule .....	57	<b>AFFAIRES CULTURELLES.....</b>	<b>75</b>
<b>Écoles primaires .....</b>	<b>58</b>	<b>Sociétés et Associations locales.....</b>	<b>75</b>
Activités particulières .....	58	<b>CONCLUSION DE LA MUNICIPALE .....</b>	<b>77</b>
Personnel – Effectifs des élèves.....	59	<b>Services Industriels – Travaux publics – Assainissement et Environnement – Espaces verts.....</b>	<b>78</b>
PPLS et Service de santé.....	61	<b>SERVICES INDUSTRIELS.....</b>	<b>78</b>
Devoirs surveillés.....	61	Préambule.....	78
Réfectoire « Midi-Cancoires » .....	61	<b>Service de l'électricité .....</b>	<b>78</b>
Transports scolaires .....	62	Alimentation électrique de la commune.....	78
		Tarifs SI 2013.....	79
		Service de contrôle .....	79
		Compteurs défectueux.....	79
		Vélos électriques.....	79
		Eclairage public.....	79

<i>OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)</i> .....	80
<i>Romande Energie Commerce - REC SA</i> .....	80
<i>Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont</i> .....	82
<b>Service des eaux</b> .....	<b>82</b>
<i>SIGIP</i> .....	82
<b>TRAVAUX PUBLICS</b> .....	<b>83</b>
<i>Station de pompage de la Mouette</i> .....	83
<i>Réservoir de la Métraude</i> .....	83
<i>Route du Burenoz – entrée zone densifiée</i> ....	83
<i>Chemin du Courtillet</i> .....	83
<i>Entretien réseau routier</i> .....	83
<b>ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>84</b>
<b>Voirie</b> .....	<b>84</b>
<i>Déneigement</i> .....	84
<b>Gedrel SA</b> .....	<b>84</b>
<i>Centre de compactage de Malley</i> .....	84
<i>Cycle de vie des plastiques</i> .....	84
<i>Concept harmonisé de gestion des déchets</i> ..	84
<i>Campagne de sensibilisation</i> .....	84
<i>Coopérative COSEDEC</i> .....	85
<i>TRIDEL</i> .....	85
<b>Déchets urbains</b> .....	<b>85</b>
<i>Dénonciations</i> .....	86
<i>Influence de l'introduction de la taxe au sac</i> ...	86
<i>Comparaison des périodes</i> .....	86
<i>Comparaison annuelle (kg/hab.)</i> .....	87
<i>Taux de recyclage</i> .....	87
<b>Épuration des eaux et collecteurs</b> .....	<b>88</b>
<i>Épuration des eaux – STEP</i> .....	88
<i>Collecteurs</i> .....	90
<b>ESPACES VERTS</b> .....	<b>90</b>
<i>Travaux d'entretien</i> .....	90
<i>Travaux d'embellissement</i> .....	90
<i>SOCOSEV</i> .....	90
<b>CONCLUSION DU MUNICIPAL</b> .....	<b>91</b>
<b>Aménagement et Gestion du Territoire (Police des constructions et Urbanisme)</b>	
<b>Temples &amp; Cultes</b> .....	<b>92</b>
<i>Préambule</i> .....	92
<b>SERVICE TECHNIQUE</b> .....	<b>92</b>
<b>POLICE DES CONSTRUCTIONS</b> .....	<b>93</b>
<i>Statistiques des logements</i> .....	93
<i>Facturation</i> .....	94
<i>Cour de droit administratif et public (CDAP)</i> ...	95
<i>Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)</i> .....	95
<i>Service de contrôle des citernes</i> .....	95
<i>Service de ramonage</i> .....	96
<i>Energies renouvelables</i> .....	96
<i>Commission de salubrité</i> .....	96
<i>Carte des dangers naturels</i> .....	97
<b>URBANISME</b> .....	<b>98</b>
<i>Commission consultative d'urbanisme - CCU</i> 98	
<i>Commission municipale d'urbanisme – CMU</i> .98	
<i>Plans de quartiers légalisés</i> .....	98
<i>Gestion et aménagement du territoire</i> .....	100
<i>Plan de classement des arbres</i> .....	100
<i>PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)</i> .....	100
<i>SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)</i> .....	101
<i>PDR (Plan Directeur Régional)</i> .....	102
<b>TEMPLES ET CULTES</b> .....	<b>103</b>
<i>Préambule</i> .....	103
<i>Temple de St-Martin</i> .....	103
<i>P paroisse protestante</i> .....	103
<i>Concerts spirituels de Belmont-Prieuré</i> .....	104
<i>P paroisse catholique</i> .....	105
<i>Eglise Saint-Nicolas de Flüe</i> .....	105
<i>P paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne</i> .....	105
<i>Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV)</i> .....	105
<b>CONCLUSION DE LA MUNICIPALE</b> .....	<b>106</b>
<b>CONCLUSIONS 2013</b> .....	<b>107</b>

# RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2013

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93, lettre b, de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 96 du règlement du Conseil communal de 2008, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2013.

## MUNICIPALITÉ

2013 a commencé par une splendide Aubade, offerte par notre Société de musique l'Avenir à notre Doyenne et à notre Doyen, en guise de vœux de Bonne Année. L'année a donc débuté en fanfare, avec une dominante de la corne de brume, qui annonçait un exercice difficile, les recettes prévisionnelles n'étant pas à la hauteur de l'explosion des charges, imposées par la facture sociale et la solidarité entre les communes. La Municipalité, dont le fait de veiller au grain est une seconde nature, a mis en application un budget à marge inexistante. La cinquantaine de personnes, qui œuvrent à un titre ou à un autre en faveur de notre collectivité, ont accepté de « faire plus avec moins ». Le résultat est à la hauteur, les charges sous leur contrôle étant largement maîtrisées.

En écrivant, dans les derniers jours de l'hiver, les dernières lignes de ce rapport de gestion, une information des plus positives nous est parvenue de l'administration cantonale des impôts : la taxation définitive de personnes physiques sur les années 2009 à 2012 a provoqué un important rattrapage d'impôts. Il en résulte pour notre commune plus de deux millions de recettes supplémentaires. Le déficit prévisible de 2013 dépassait le demi-million. Ce rouge foncé sera finalement, comme en 2012, transformé dans un noir qui va si bien aux chiffres. Il confirme aussi la décision du Conseil communal de ne pas toucher au nombre de points impôts, réduit du produit de la taxe déchets, jusqu'en 2016.

Moralité : si « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras », il est sage de ne pas prendre des décisions hâtives sur les prestations à la population, qu'elles soient à fournir ou à réduire. Le décalage permanent, entre recettes fondées sur des taxations fiscales provisoires et des charges transférées musclées, justifie la position « capital » au bilan. D'un montant proche du million, il permet de faire face aux fluctuations, qui seront à l'avenir plus du côté des recettes que des charges cantonales auxquelles nous apportons notre substantiel écot. Cette inversion de tendance, nous la devons au résultat obtenu par l'Union des Communes Vaudoises dans les négociations financières avec le Conseil d'Etat. L'augmentation future de la facture sociale sera répartie plus équitablement entre les partenaires (en fonction des ressources). D'autres mesures amèneront aussi du baume au cœur des bourses communales.

Mais 2013 est aussi l'année qui a vu la mise en œuvre d'un ouvrage commémorant les 850 ans du patronyme de notre village. Placés sous la houlette de MM. Louis Gilliéron, Philippe Jan et Jean-Marc Pasche, de nombreuses personnes ont saisi leur plus belle plume pour écrire des textes relatifs à la vie de Belmont. Le rapport de gestion 2014 retracera cette formidable épopée !



# RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Nous indiquons ci-après la répartition des dicastères en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, et qui règle l'organisation des chapitres de ce rapport :

1. **Administration générale – Personnel – Finances - TL - Délégué aux affaires régionales (Lausanne Région)**  
M. Gustave Muheim, Syndic
2. **Domaines - Forêts - Vignes - Bâtiments communaux - PPP (Protection civile, Police, Pompiers [SDIS])**  
M. Daniel Delaplace, Municipal
3. **Écoles (y.c. UAPE, transports scolaires) – Œuvres sociales – Affaires culturelles**  
Mme Chantal Dupertuis, Municipale
4. **Services industriels - Travaux publics - Assainissement et protection de l'environnement - Espaces verts**  
M. Philippe Michelet, Municipal
5. **Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme) – Temples et cultes**  
Mme Catherine Schiesser, Municipale

## Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2013

### M. Gustave MUHEIM, Syndic

- DMC (délégation municipale des constructions) : membre
- Commission du feu Belmont : membre
- Comité faitier système informatique
- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- TL (Conseil d'administration)
- Lausanne Région : président et correspondant économique
- UCV (Union des communes vaudoises) : délégué du District de Lavaux-Oron au sein du comité
- PPPB (Promotion Pully Paudex Belmont) : délégué au comité
- CIGM (Centre intercommunal de glace Malley)
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise
- Romande Energie Commerce SA : président de la Conférence des partenaires
- Groupe de travail organisation scolaire : suppléant
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : suppléant

### M. Daniel DELAPLACE, Municipal

- Commission du feu Belmont : président
- SDIS Paudèze (Commission du feu intercommunale) : président
- Projet « Défense incendie région lausannoise » : membre du CoPil
- Police Est Lausannois : délégué au Comité directeur
- Association de communes Sécurité Est Lausannois : délégué au Comité directeur
- ORPC Lausanne Est (Protection civile) : délégué au Comité directeur
- Commission forestière de Savigny
- Arrondissement forestier N°5 : représentant du triage de Savigny
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis : délégué

### **Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale**

- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- Sociétés locales et sportives
- Commission sociale communale : déléguée
- Ecole de musique de Belmont : déléguée au comité (LEM – Loi sur les écoles de musiques)
- Ecole de musique de Pully : déléguée au comité
- Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry : présidente du comité directeur
- Commission intercommunale d'enquête AVS (avec Pully et Paudex)
- Groupe de travail organisation scolaire : déléguée
- Lausanne Région : déléguée du Secteur Est dans les commissions « Petite Enfance » et « Seniors »
- Passeport-vacances Région lausannoise : déléguée au comité
- RAS (Régionalisation action sociale): déléguée à l'assemblée générale du Conseil intercommunal
- Soutien aux activités de la jeunesse : personne de référence vis-à-vis du canton

### **M. Philippe MICHELET, Municipal**

- DMC (délégation municipale des constructions) : membre
- SICEL (SI des communes de l'Est lausannois)
- GEDREL (Gestion des déchets de la région lausannoise)
- STEP (Station d'épuration des eaux usées)
- SOCOSEV (Société coopérative des sites et des espaces verts de la région lausannoise)
- Lausanne Région : délégué du Secteur Est dans la commission « déchets »
- Romande Energie Commerce SA : délégué à la conférence des partenaires

### **Mme Catherine SCHIESSER, Municipale**

- DMC (délégation municipale des constructions) : présidente
- La Passade
- Paroisse et Association des Concerts spirituels de Belmont-Prieuré
- Commission d'hygiène et de salubrité : présidente
- CMU (Commission municipale d'urbanisme) : présidente
- RAS : suppléante à l'assemblée générale du Conseil intercommunal

## **SÉANCES ET DOSSIERS TRAITÉS**

La Municipalité a siégé officiellement à 47 reprises durant l'exercice 2013 (47 en 2012). Les séances de la Municipalité ont toujours lieu le mercredi à 09h00, à l'issue des séances de la DMC.

A l'occasion de ces séances, 1075 objets ont été traités (1'122 en 2012). Ces objets ont généré 1'036 décisions (1'074 en 2011).

La délégation municipale des constructions (DMC) s'est réunie à 19 reprises pour traiter 100 objets, soumis par la suite à la Municipalité pour décision (voir chapitre « Police des constructions » - préambule).

De plus, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 11 (8 en 2012) par voie de préavis.

Aux séances précitées, s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

A titre d'information, voici quelques exemples de dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2013 :

- Concept de manifestation pour le 850<sup>ème</sup> anniversaire de Belmont et l'inauguration de la 3<sup>ème</sup> étape du Centre scolaire ;
- Construction de la 3<sup>ème</sup> étape du Centre scolaire – suivi des travaux et des coûts ;



- Fusion des SDIS de Pully, Paudex, Lutry et Belmont – mise en œuvre ;
- Glissement de terrain – parcelle privée no 555 – répartition des coûts ;
- Ligne tl no 49 – analyse des besoins des usagers aux différents arrêts et suivi de la fréquentation ;
- Maison Pasche – mise en œuvre d'un modèle de participation au coût du loyer en fonction du revenu ;
- Mise en place du concept de gestion des déchets découlant de la nouvelle Loi cantonale ;
- PALM et SDEL – suivi des travaux ;
- Panneaux solaires – prise en considération des effets négatifs sur les taxes communales facturées ;
- Plan Général d'Affectation – finalisation du projet de règlement et défense de la valeur de nos cartes de gestion des zones à risques, confrontées à des documents erronés de tiers mandatés par l'Etat ;
- Points de récolte des déchets – suivi des nouvelles pratiques des usagers, suite à l'introduction des sacs taxés – réflexions sur l'extension des Ecopoints ;
- Réflexions sur la future politique communale en matière de stationnement automobile ;
- Rénovation de nos trois fontaines historiques ;
- Tarifs électricité – mise en œuvre du remboursement du trop-perçu sur le timbre communal ;
- Textes à insérer dans le futur ouvrage « 850 ans de Belmont ».

## Vacations

Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2013. Pour mémoire, nous indiquons aussi le temps consacré depuis le début de la législature.

Mandat	Politique	Gestion	S. I.	A refacturer	Total 2013	Total 2012	Total 2011
Muheim G.	335.50	1'112.00	--	161.00	<b>1'608.50</b>	1'566.50	1'562.50
Moser G. (jusqu'au 30 juin 2011)	--	--	--	--	--	--	556.50
Delaplace D. (dès le 1 <sup>er</sup> juillet 2011)	303.50	571.50	--	--	<b>875.00</b>	912.50	484.50
Michelet Ph.	244.50	696.25	112.50	--	<b>1'053.25</b>	1'094.50	1'101.75
Schiesser C.	358.75	1'132.75	--	--	<b>1'491.50</b>	1'413.25	1'484.00
Dupertuis Ch.	328.00	653.50	--	--	<b>981.50</b>	927.25	988.50
<b>Total</b>	<b>1'570.25</b>	<b>4'166.00</b>	<b>112.50</b>	<b>161.00</b>	<b>6'009.75</b>	<b>5'914.00</b>	<b>6'177.75</b>

Les heures mentionnées sous « S.I. » sont imputées dans le compte 800.3900.00.

Les 161 heures dans la colonne « à refacturer » concernent principalement le syndic dans sa fonction au Comité de l'UCV, et à ce titre membre de la cellule de négociation financière avec le Conseil d'Etat.

## Informations – Médias électroniques

**La Passade N° 53** a été distribuée au début mars 2013. Outre les informations habituelles tant de la Municipalité que des sociétés locales, elle traitait de la gestion des déchets, de la réouverture de l'Auberge communale et des travaux du Collège et de la Maison Pasche.

## Site Internet

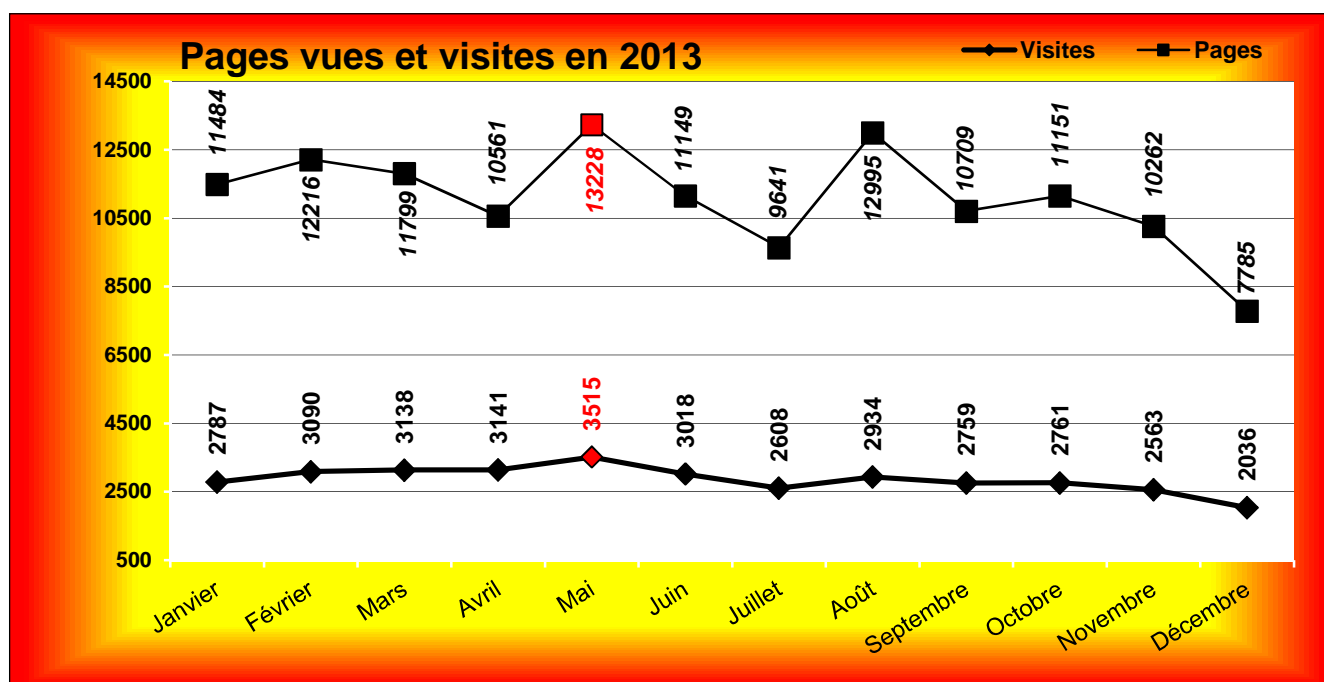
Les heures consacrées à la mise à jour de notre site Internet [www.belmont.ch](http://www.belmont.ch) en 2013 sont au nombre de 94.50 (117.75 en 2012). Une refonte complète du site est prévue en 2014. L'option choisie nous permettra une gestion plus simplifiée du site et, notamment, une adaptation aux plateformes mobiles.

Depuis 2006, notre site est raccordé à un logiciel d'analyses diverses. Ceci nous permet, entre autres, de voir le nombre de visites, le nombre de pages vues, etc.

Nombre total :	2008	2009	2010	2011	<b>2012</b>	<b>2013</b>
· de visites	16'205	17'882	21'536	28'461	<b>30'350</b>	<b>34'350</b>
· de pages vues	81'411	91'143	104'442	130'161	<b>123'527</b>	<b>132'980</b>

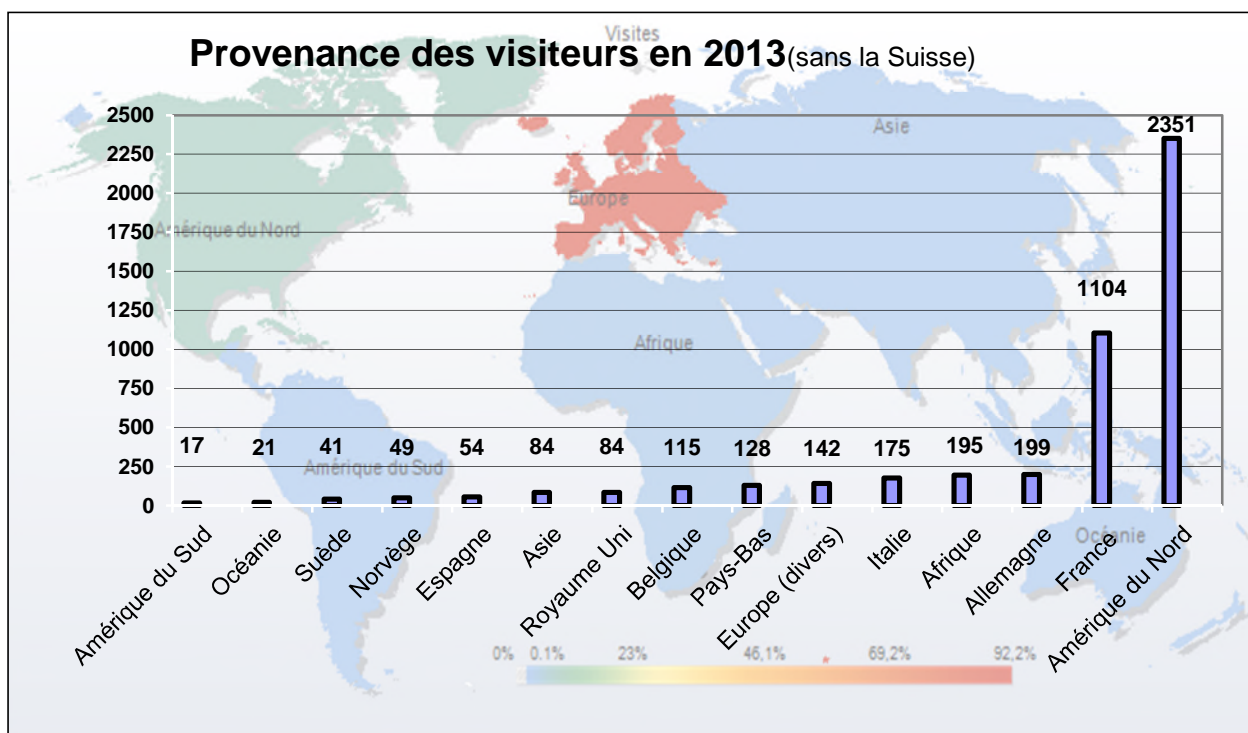
Malgré quelques reproches de site « un peu vieillot » et non adapté aux plateformes mobiles, il reste très consulté (augmentation en 2013) et les félicitations restent nombreuses quant à son contenu.

Nous vous proposons ci-après graphiques et tableau qui vous montrent, pour 2013, les statistiques suivantes :



Pour votre information, voici les 10 pages les plus téléchargées en 2012/2013 (avec variations en % d'une année à l'autre) qui, à elles seules, représentent le 54% des téléchargements. Avec l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013, de la loi cantonale du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets (LGD), et de son application à Belmont dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013, il n'est pas étonnant que la page « règlements et documents officiels » passe de la 9<sup>ème</sup> place à la 7<sup>ème</sup> place et que la page « déchets » fasse une entrée fracassante dans le top 10 au détriment de la page « Vie culturelle, sportive et associative » qui est reléguée au 13<sup>ème</sup> rang.

Pages téléchargées	2012	2013	+/- en %
· « Home » Belmont-sur-Lausanne	30223	<b>31437</b>	<b>+ 4.0%</b>
· « Administration »	7241	<b>8756</b>	<b>+ 20.9%</b>
· « Refuge des Bas-Monts »	5549	<b>7345</b>	<b>+ 34.6%</b>
· « Les Services communaux »	6088	<b>6615</b>	<b>+8.7%</b>
· « Les news »	5842	<b>5071</b>	-13.2%
· « Locations » page générale de renseignements sur les locaux à louer	3964	<b>3884</b>	-2.0%
· « Règlements et documents officiels »	2610	<b>3669</b>	<b>+40.6%</b>
· « Enquêtes publiques »	3713	<b>3641</b>	-1.9%
· « Actualités communales » (autres que les news)	2879	<b>2622</b>	-8.9%
· « Déchets »	1168	<b>2315</b>	<b>+98.2%</b>



- Certes les visiteurs de notre pays sont les plus nombreux avec 29'591 (27'396 en 2012) visites, mais nous pouvons dire que le site est visité aux 4 coins du monde. La plus forte progression nous vient de l'Amérique du Nord qui passe de 670 visites en 2012 contre 2351 visites en 2013, soit une progression de 250%. Il est utile de préciser que les visites sont concentrées sur les Etats-Unis.
- Au niveau Suisse, il y a lieu de mentionner que les visites les plus nombreuses sont en provenance du Canton de Vaud (19'593 contre 14'869 en 2012) puis du Canton de Zurich (5'499 contre 5'224 en 2012) où nos fans sont toujours fidèles mais s'essouffent un peu ☺ !

## CCAR

Les membres de cette Commission parlementaire ont été invités à suivre les deux assemblées générales de Lausanne Région, ainsi qu'à la remise du Trophée PERL (Prix Lausanne Région Entreprendre), onzième édition. Pour mémoire, c'est le seul prix économique distribué en Suisse, financé par des communes.

### Représentations des membres de la CCAR :

- M. Christian Stutz représente le Conseil communal au sein du Conseil intercommunal des taxis de la région lausannoise.
- Mme Claudine Gygi représente le Conseil communal au sein de la Commission régionale de la protection civile.
- M. Jean-Charles Bartolacelli représente les autorités de Belmont au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

## DIVERS

### Visite préfectorale

Notre Préfet, M. Jean-François Croset, est désormais seul en charge des communes du District de Lavaux-Oron. C'était pour lui sa première visite de contrôle du fonctionnement de notre commune. A l'instar de sa collègue, Mme Marion-Freiss, Monsieur le Préfet s'est plu à relever que « tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes » chez les Cancoires. Les excellentes relations avec le Conseil communal, empreintes de respect et de convivialité, sont une des pierres angulaires du bon fonctionnement de nos institutions communales. La partie récréative de la visite préfectorale a été partagée avec la Commune de Chexbres, à Belmont.

## Réunion des Syndics du District de Lavaux-Oron

C'est sous la présidence de Monsieur le Préfet que les syndics du district se sont réunis à deux reprises.

Lors de la séance du 13 juin à Aran, nous avons reçu Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite afin de traiter les thématiques liées à l'accueil de la petite enfance et de la mobilité.

La séance du 31 octobre, qui s'est tenue à Puidoux, a été consacrée essentiellement à la politique communale du logement et des attentes en la matière par le Conseil d'Etat. Notre « Maison Pasche » s'inscrit parfaitement dans cette attente.

En marge de ces séances de district, la Préfecture de Lausanne organise annuellement une séance élargie aux 29 syndics des communes membres de Lausanne Région. A cette occasion, un membre du Gouvernement nous présente un sujet sur lequel réfléchit le Conseil d'Etat. En 2013, nous nous sommes réunis au CIGM de Malley, non pas pour parler sport, mais « politique du logement ». Nous avons par contre pu assister au départ de l'étape cycliste du Tour de Romandie « Prilly-Granges ».



# ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PERSONNEL – FINANCES – TL – LAUSANNE RÉGION

*M. Gustave MUHEIM, Syndic*



## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### *Greffe municipal et secrétariat de la Municipalité*

Ce service est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale.

### Préambule

Depuis 2007, ce service est en constante réorganisation, notamment à cause des tâches de la police administrative et/ou du Contrôle des habitants qui ne cessent de se modifier. La répartition des tâches est revue en permanence afin d'équilibrer au mieux les charges de travail au sein de ce service qui gère une multitude d'objets et de dossiers différents; la poursuite du processus de gestion, assimilable aux normes ISO, est dès lors extrêmement importante. La Municipalité reste convaincue que tout doit être mis en œuvre pour que le savoir accumulé par ses collaboratrices et collaborateurs ne disparaisse pas en même temps que leur départ à la retraite.

D'autre part, c'est dans ce service, plus particulièrement par Mme Dorthe, que sont gérées les tâches administratives liées à l'UAPE, au transport scolaire, au réfectoire scolaire ainsi qu'au Centre de vie enfantine « Les Moussaillons ».

### Documents divers établis par le Greffe municipal

Documents	2010	2011	2012	2013
• actes de mœurs	14	3	7	6
• déclarations de domicile	435	489	479	457
• déclarations diverses (vie, hébergement, départ)	205	185	97	219
• lettres (autres correspondances en sus) <sup>1</sup>	3845	3275	3483	2496

<sup>1</sup> Si le nombre de correspondances traditionnelles « chute », celles transmises par courriel prennent de plus en plus d'importance mais sont très difficiles à répertorier.

« Hier », la correspondance par courriel représentait un simple message. « Aujourd'hui », c'est très souvent un courrier complet (avec parfois de nombreuses annexes) qui nécessite une impression; c'est donc une économie substantielle pour l'expéditeur (papier, enveloppes, frais de port), et, a fortiori, du temps et des coûts supplémentaires pour le destinataire !!! Sans compter que le même courriel est souvent adressé plusieurs fois (corrections, annexes différentes, etc.) ... ; c'est tellement plus simple que le soin apporté à un courrier traditionnel n'est malheureusement pas reporté sur la transmission des courriels.

Mmes Dorthe et Mulhaupt, répondent au guichet principal de l'administration et réceptionnent les appels téléphoniques du N° principal (021 721 17 21). En 2013, 3670 personnes (4089 en 2012) ont fait usage du guichet et 3911 de la ligne T+T précitée (3235 en 2012). Ces chiffres ne comprennent pas ceux relatifs à la Bourse et au Service technique. De nombreux appels parviennent aussi directement aux personnes concernées (lignes directes).

## Entreprises

Au 31 décembre 2013, le registre communal comprenait 182 entreprises (180 en 2012). Il s'agit pour l'essentiel de PME/PMI au nombre de collaborateurs restreint.

La mise en œuvre, en 2014, de la taxe déchets « entreprises » va nous permettre d'effectuer une révision en profondeur de ce registre, dans lequel les entreprises peinent à s'inscrire, mais aussi à annoncer les mutations.

## Contrôle des habitants

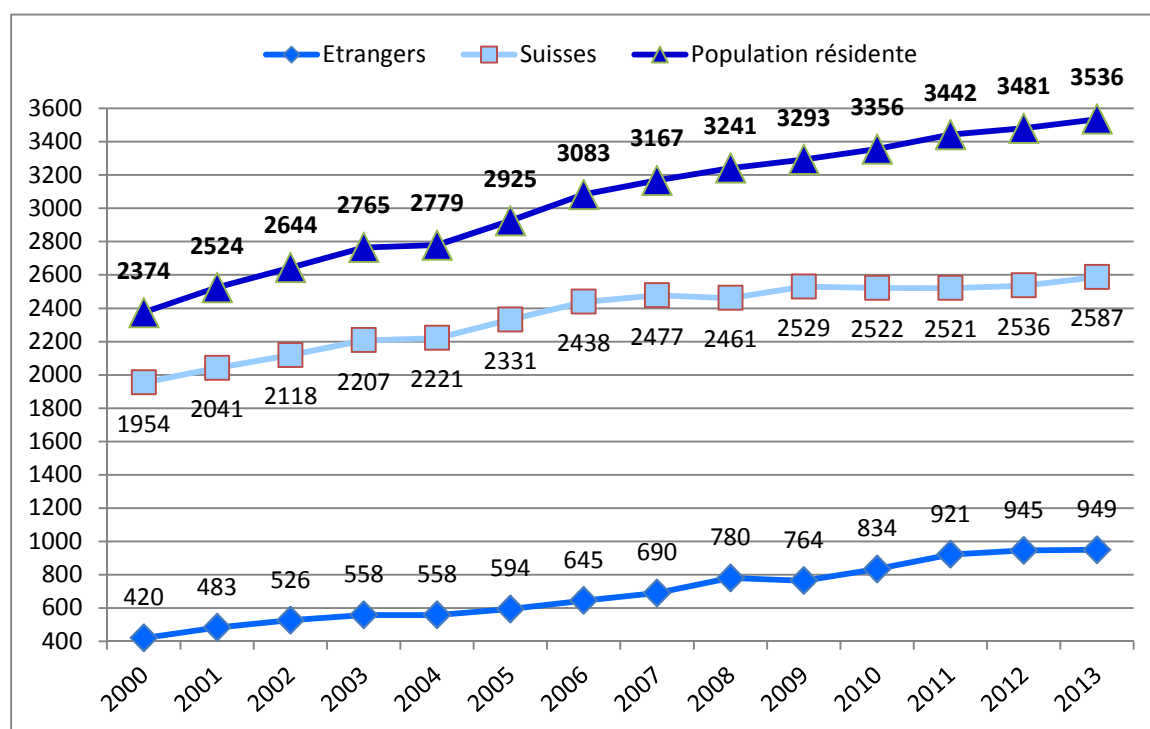
Selon le chiffre officiel du Canton de Vaud, la population de Belmont était de **3536** (949 étrangers) habitants au 31.12.2013.

## Statistique population

Pour 2013, la population résidente et les différents permis pour étrangers délivrés ou renouvelés sont cités ci-après :

Population résidente	<b>3536</b>
Permis pour étrangers délivrés ou renouvelés (267 en 2012)	<b>217</b>

Ci-dessous, un graphique tenant compte de la population résidente ainsi que de la répartition Suisses/Etrangers depuis 2000



## Tableau des mutations

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Arrivées</b>	<b>401</b>	<b>438</b>	<b>440</b>	<b>365</b>	<b>443</b>	<b>498</b>	<b>447</b>	<b>388</b>	<b>398</b>	<b>463</b>	<b>422</b>	<b>515</b>	<b>478</b>
<i>dont naissances</i>	33	35	42	35	25	46	47	31	41	43	33	37	42
<b>Départs</b>	<b>251</b>	<b>323</b>	<b>324</b>	<b>343</b>	<b>297</b>	<b>356</b>	<b>368</b>	<b>320</b>	<b>338</b>	<b>355</b>	<b>351</b>	<b>474</b>	<b>423</b>
<i>dont décès</i>	7	13	9	7	6	12	17	8	12	13	10	15	13
<b>Total</b>	<b>652</b>	<b>761</b>	<b>764</b>	<b>708</b>	<b>740</b>	<b>854</b>	<b>815</b>	<b>708</b>	<b>736</b>	<b>818</b>	<b>773</b>	<b>989</b>	<b>901</b>

- Les arrivées comprennent : les changements de noms, les naturalisations facilitées, les mariages, les transferts de permis de B en C.
- Les départs comprennent : les mariages, les divorces et les transferts de permis B en C.

## Taxe de séjour

Mme Dorthe suit toujours avec attention les dossiers des personnes inscrites au Contrôle des habitants sous « résidence secondaire »; au 31 décembre 2013, il y a 37 (35 en 2012) personnes concernées.

Nous poursuivons nos contrôles administratifs pour déterminer la pertinence ou non du statut des personnes inscrites à Belmont en résidence secondaire. En dehors des personnes aux études ou au pair, nous sollicitons auprès de ces résidents les informations indispensables à notre détermination. Dans quelques cas, nous transmettons le dossier au service cantonal concerné, pour suite utile.

## Registre des chiens

Le nombre de chiens enregistrés est en légère diminution; à la fin de l'année, le chiffre s'élevait à 139 animaux (144 en 2012).

## Carte journalière « Commune »

L'important déficit prévu au budget 2013 a amené la Municipalité à suspendre, avec regret, cette offre à l'échéance de février 2013. L'appréciation faite dans le cadre du budget 2014 a confirmé la suspension de ce service. Une nouvelle évaluation aura lieu dans le cadre du budget 2015.

## Archives

Placée sous la responsabilité de Mme Genton, la gestion de nos archives n'appelle pas de commentaire particulier pour l'exercice sous revue. Notre ancien archiviste, M. Emile Pichard (Milon), reste toujours à disposition pour répondre aux « questions pointues » ; qu'il en soit ici remercié.

Il est à noter que nos archives ont été très sollicitées la 2<sup>ème</sup> partie de l'année 2013 pour les différentes recherches liées à la création du livre pour le 850<sup>ème</sup> anniversaire de la commune en 2014.

## Biens culturels

Nous continuons inlassablement, année après année, et conformément au budget qui nous est octroyé, la restauration des documents très anciens qui avaient été endommagés par les forces de la nature (inondation, etc.), lorsqu'ils étaient entreposés dans le clocher du Temple et le galetas du bâtiment de l'Auberge communale.

En 2013, ce sont les documents suivants qui ont été restaurés :

- Comptes de la bourse des pauvres 1751 à 1780 ;
- Double de la reconnaissance de 1771, par le Commissaire Jean-François Crud (document du 10 avril 1774) ;
- pour un montant total de Fr. 5'960.--.

## **Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse**

La Municipalité, avec l'appui de la Commission communale des naturalisations, a accordé, en 2013, la bourgeoisie de Belmont, selon la procédure ordinaire, à :

- Mme BAZZANI Stefania ;
- Mme GARCIA PEREZ Bienvenida ;
- Mme HUTTON Sarah ainsi que son époux et leurs trois enfants ;
- Mme RUBCIC Anita ;
- M. USUNIER Jean-Claude ainsi que son épouse ;
- M. IANCHELLO Ettore ainsi que son épouse ;
- M. SOUYRIS Frank ;
- M. REGUEIRA José ainsi que son épouse ;
- Mlle ZARGARI Nina ;
- M. RODRIGUEZ PAZ José ;
- M. MICHELET Jean-François.

Ainsi qu'aux personnes suivantes qui ont pu bénéficier de la procédure cantonale facilitée (personnes nées en Suisse, art. 22 de la LDCV [Loi sur le droit de cité vaudois]) :

- Mlle HUGUES Tahys;
- Mlle PARTELIDES Abigail.

Toutes ces personnes seront en principe reçues lors de la dernière séance du Conseil communal de décembre 2014 si, d'ici là, les formalités fédérales et cantonales ont abouti.

Il est remarqué qu'en 2013, ce sont 13 dossiers qui ont été traités contre 5 en 2012 et 8 en 2011.

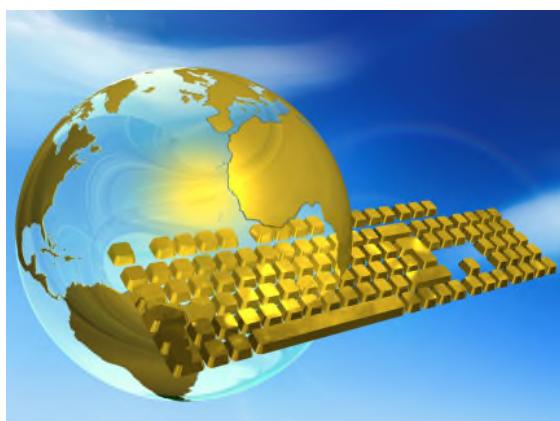
## **MANIFESTATIONS**

### **Réception des nouveaux habitants - Pully Lavaux à l'heure du Québec**

Comme annoncé en 2012, la Municipalité a décidé d'organiser la réception des nouveaux habitants, tous les deux ans, dans le cadre de la biennale du Festival « Pully Lavaux à l'heure du Québec ». La prochaine édition ayant lieu en 2014, elle concernera les habitants arrivés depuis mi 2012 jusqu'au printemps 2014.

## **TÉLÉPHONIE**

Le central téléphonique, installé le 2 novembre 2009 (changement en urgence, car ancien détruit suite à la panne de courant du 28 septembre 2009), nous donne toujours entière satisfaction.



## **INFORMATIQUE**

Le comité de pilotage, dont font partie M. le Municipal de Paudex Farhad Kehtari et le syndic de Belmont, est placé sous la présidence de M. Gil Reichen, Syndic à Pully. Il gère l'aspect politique des besoins en matière d'équipements informatiques des 3 communes, réunies physiquement entre elles par un réseau de fibres optiques.



## **Extrait du rapport du BIP (Bureau informatique Pully)**

2013 fut une année charnière en prévision des changements importants qui interviendront, dès 2014, sur l'infrastructure informatique et notamment l'abandon du système d'exploitation Windows XP en raison de la fin de son support par Microsoft. Un projet a ainsi été lancé afin d'évaluer les différentes possibilités d'évolution de l'environnement de travail des utilisateurs. Ce projet aboutira par la présentation d'un préavis au Conseil communal au printemps 2014. Parallèlement, un travail important a débuté et se poursuivra afin de préparer progressivement le déploiement des applications métiers utilisées par les différents services sur le futur système d'exploitation.

Le serveur de fichiers a été remanié afin de faire face à la forte croissance du volume des fichiers stockés. Il a ainsi été subdivisé en plusieurs serveurs autonomes pour faciliter leur disponibilité, leur maintenance et leur sauvegarde.

En matière de sécurité des données, des améliorations ont été apportées au niveau des processus de sauvegarde et une analyse a été réalisée afin de remplacer le système en place qui arrive en fin de vie et ne répond plus aux besoins. Un préavis sera présenté au Conseil communal en 2014.

Une étude en matière de gestion électronique des documents (GED) a été lancée en 2013 et se poursuivra en 2014 en vue de l'élaboration d'un schéma directeur GED puis d'un préavis au Conseil communal.

En ce qui concerne le schéma directeur informatique global démarré en automne 2012, il n'a pas avancé au cours de l'année 2013 en raison de problèmes de santé du consultant mandaté pour accompagner cette démarche. Ce projet reprendra durant le 1er semestre 2014.

La quantité des pourriels (spam) reçus et traités par le serveur de messagerie a encore diminué pour atteindre 62'585 spam (112'929 en 2012) pour un volume de 356'806 messages traités (299'502 en 2012), soit une proportion de 17,54% de messages non-sollicités (37,7% en 2012, 45,4% en 2011, 65,5% en 2010 et 75,6% en 2009). Cette diminution s'explique essentiellement par les préfiltres situés en amont du serveur de messagerie qui évitent son engorgement et qui éliminent près de 87% des messages parasites.

Le guichet cartographique [www.sigip.ch](http://www.sigip.ch) a été étoffé avec divers thèmes de données consultables sur Internet. Deux nouvelles applications basées sur le même moteur ont également vu le jour : un guichet cartographique Intranet où des données spécifiques sont disponibles exclusivement à des utilisateurs authentifiés (données du cadastre souterrain) et un guichet accessible en mode « édition » qui permet de gérer directement des données au travers de l'application Web (plan canicule ORPC).

En termes d'audience du guichet cartographique, les statistiques montrent que depuis le 1er juin (date à laquelle les statistiques ont été mises en place) jusqu'au 31 décembre 2013, il y a eu 8'628 visites du site dont 3'736 visiteurs uniques.

Conformément au schéma directeur SIGIP, plusieurs autres projets ont été conduits afin d'offrir de nouveaux outils efficaces et performants destinés à faciliter la gestion quotidienne des services de l'Administration. Il s'agit notamment:

- de la gestion des citernes et des chauffages ;
- du cadastre des arbres ;
- de la gestion des permis de fouilles ;
- du schéma directeur de la mobilité douce ;
- du plan canicule.

Parallèlement à ces différents projets, l'équipe technique assure les activités quotidiennes suivantes :

- la maintenance, les mises à jour, la sécurisation des équipements et des données,
- le dépannage et l'assistance aux utilisateurs.

Ces tâches représentent le tiers de leurs activités.

Nous remercions ici M. Pittet, responsable du BIP et son équipe très professionnelle, ainsi que M. Teba en charge du SIGIP, pour la qualité de leurs prestations en faveur des Cancoires.

# PERSONNEL

## Gestion des ressources humaines

Depuis mars 2010, la gestion des ressources humaines est répartie comme suit :

- **Mlle Isabelle Fogoz** s'occupe de toute la gestion administrative (recrutement, engagement, etc.) et suivi relationnel avec le personnel;
- **M. Stéphane Ruby** gère les aspects liés aux salaires, présences et absences ainsi que ceux liés aux assurances (maladie-accident, etc.). D'autre part, M. Ruby est le répondant informatique.



Le module « salaire » de l'application informatique pour la gestion des ressources humaines donne entière satisfaction; c'est en 2012 que son utilisation a véritablement porté ses fruits puisqu'il a pu être utilisé pour toutes les applications liées à ce module (salaires, certificats de salaires, décomptes annuels des assurances, imputations automatiques dans les bons centres de charges). Dès 2013, le budget a aussi été établi avec ce module. Quant aux autres modules, ils ont été partiellement mis en fonction et le seront encore au fur et à mesure de l'avancement de la « réforme » sur la gestion des ressources humaines mise en place.

Dans les rapports 2011 et 2012 il était écrit : « *Mais nos co-RRH, un peu frustrés de ne pas pouvoir avancer à la vitesse d'une « vedette », sont plus motivés que jamais pour présenter à la Municipalité une véritable gestion des ressources humaines, qui passera inmanquablement par **la révision du Règlement du personnel**, travail mis en stand-by depuis quelques années. Voilà encore une tâche importante qui les attend mais c'est également une tâche qui demande étude et réflexion afin que les bases soient solides pour que le « paquebot » tienne l'eau et que la « croisière » soit la plus paisible possible ! L'étude et la réflexion demandent beaucoup de temps !!! Il faudrait pouvoir y consacrer tout son temps pendant une période définie... chose quasiment impossible ! On avance à petits pas mais ... on avance !* »

Rien n'étant impossible, c'est une très grande partie du mois de juillet 2013, que nos co-RRH ont consacré à cette révision. Après avoir examiné/comparé les règlements des communes avoisinantes ainsi que le règlement type proposé par l'Etat de Vaud, un projet a été édité. La suite de la procédure, en résumé très succinct, est la suivante:

- présentation du projet à la Municipalité puis au personnel ;
- examen préalable par le Canton ;
- présentation au Conseil communal.

Un calendrier très précis a été établi avec tous les délais de cette longue procédure qui se déroulera sur une grande partie de l'année 2014, avec l'intention de saisir le Conseil communal dans les meilleurs délais.

S'agissant du temps consacré aux ressources humaines (voir tableau ci-dessous), on constate qu'il est variable d'une année à l'autre en fonction des départs, des arrivées, des mises au concours de postes, des maladies, accidents, etc.

	2011	2012	2013
Mlle Fogoz <sup>1)</sup>	165.00	180.75	267.00
M. Ruby	138.50	175.00	196.50

<sup>1)</sup> le temps consacré à la formation des apprentis, en qualité de maîtresse d'apprentissage, n'est pas comptabilisé dans ce total

Pour l'année 2013, l'augmentation substantielle du nombre d'heures consacrées est due, entre autres, à la révision du Règlement du personnel et aux tâches administratives liées aux mutations du personnel au sein de l'UAPE (voir chapitre « Mutations » page 18.

## Statistiques

### Statistique des absences, HS et vacances

	2010	2011	2012	2013
Nombre total de jours de travail	*1 6413.50	7114.00	7983.50	7'475.50
Absences				
maladie	*2 107.00	*4 170.00	*7 435.25	*11 235.00
accident	2.00	*5 34.00	*8 39.50	10.00
médecin, physio, etc.	10.50	11.50	15.50	11.00
maternité	0.00	*6 80.00	*9 128.00	0.00
militaire - PCi	5.00	17.00	16.00	7.00
formation prof.	43.00	18.00	*10 96.00	11.50
autres motifs	0.00	0.00	0.00	0.00
vacances	803.50	750.00	799.50	739.00
Jours effectifs de travail	<b>5442.50</b>	<b>6033.50</b>	<b>6453.75</b>	<b>6'462.00</b>
soit en %	84.86	84.82	80.84	86.45
Horaire hebdomadaire pour activité à 100%	42.50	42.50	42.50	42.50
Solde des heures supplémentaires à reprendre	*3 1053.25	784.75	723.00	689.50
Solde des vacances à prendre	130.50	97	98	142.00

<i>CVE = Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »</i>	*6 <i>une éducatrice au CVE</i>
*1 <i>arrivée en 2010 du personnel pour le CVE ainsi que le complément pour l'UAPE et le Réfectoire scolaire.</i>	*7 <i>dont 118 jours au Service de conciergerie et 118.50 jours au CVE (apprentie)</i>
*2 <i>dont 50 jours au Service de la bourse.</i>	*8 <i>dont 39.50 jours au Service de conciergerie</i>
*3 <i>dues en grande partie au Service hivernal (S.E.).</i>	*9 <i>une autre éducatrice au CVE</i>
*4 <i>dont 64 jours au CVE (apprentie)</i>	*10 <i>dont 32 jours de formation pour un éducateur au CVE</i>
*5 <i>dont 15 jours au Service de conciergerie</i>	*11 <i>dont 165 jours Service de conciergerie.</i>

### Formation continue

Mis à part les formations prévues dans le cadre du budget annuel, la Municipalité encourage la formation continue de ses employés. Les cours divers accordés en 2013 sont :

- formation liée à la gestion du RDU (Revenu déterminant unifié), suivie par Mme Mulhaupt ;
- séance d'information organisée par l'Union des Communes Vaudoise (UCV) sur le thème des Ressources humaines : Démotivation, absentéisme, blocages, conflits... vraiment une fatalité ?". à laquelle a participé M. Ruby ;
- demi-journée de formation organisée par le CEP (Centre d'éducation permanente du Canton de Vaud) sur le thème "Lutte contre les espèces invasives : reconnaissance des plantes sur le terrain", formation suivie par M. Bovey ;
- séance d'information organisée par la Société Ofisa Informatique SA concernant la solution "communal.ch" à laquelle a participé M. Ruby ;
- journée de cours sur la procédure de poursuites pour dettes et faillites organisée par l'ACVBC (Association cantonale vaudoise des boursiers communaux), l'ordre judiciaire et l'office des poursuites de la Broye-Vully, à laquelle ont participé Mmes Gaillard et Masson ;
- feu bactérien : mise à niveau suivie par M. Bovey et cours de base suivi par M. Guérin (une demi-journée chacun);

- séance de formation/information mise sur pied par l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM), suivie par Mlle Fogoz (demi-journée);
- OFISA Informatique SA à Renens : présentation de nouvelles solutions informatiques pour les communes (finances et contrôle des habitants), participation de M. Ruby et de Mme Dorthe ;
- réunion d'automne du GRPA (Groupement romand de prévention des accidents sur les chantiers du bâtiment et du génie civil), à laquelle a participé M. Gamboni (1 jour);
- cours "Coaching pour formateur en entreprise", organisé par l'Association romande des Agents d'exploitation suivi par M. Bovey (une journée) ;
- journée de "mise à jour des connaissances" organisée par l'ECA et à laquelle a participé M. Gamboni.



### **Jubilaires**

En 2013, deux jubilaires étaient recensées :

- Mme Nicole Dorthe pour 35 ans ;
- Mme Carole Masson pour 10 ans ;

Elles ont reçu le cadeau habituel mais ont renoncé à l'organisation de la traditionnelle réception.

## **MUTATIONS**

### **Bâtiment administratif**

#### **Administration générale – Greffe municipal**

Rien de spécial à signaler en 2013 dans ce service si ce n'est que de répéter qu'il est en constante réorganisation (voir « Préambule » sous « Administration générale »).



#### **Apprenti(e)s « Employé(e)s de commerce »**

**Mlle Isabelle Fogoz**, maîtresse d'apprentissage pour les employé(e)s de commerce, continue à fonctionner comme expert pour les évaluations des UF « Unité de formation » des apprenti(e)s de commerce de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> années. Cela lui permet d'être toujours « à la pointe » de la formation qui est répercutée envers nos propres apprenti(e)s de commerce.

A mi-août, **M. Donato Tavarone** est entré dans sa 2<sup>ème</sup> année. Quant à Mlles **Laura Suter** et **Laetitia Rollo**, elles ont commencé leur 3<sup>ème</sup> année. Tous ces jeunes sont des « Cancoires ».

#### **Formation des jeunes**

La Municipalité est toujours prête à offrir des stages aux JAD (jeunes adultes de 18 à 25 ans en difficulté) conformément au souhait exprimé par le Conseil d'Etat auprès des communes.

Malheureusement aucun stage n'a pu être concrétisé en 2013.

#### **Bourse communale**

Le rythme de croisière pris en 2011 a pu être maintenu. Suite à des nouvelles tâches confiées à Mme Isabelle Gaillard (voir sous Service technique ci-après), son temps de travail a été augmenté de 80% à 90%, dès le 1<sup>er</sup> février 2013.

## Service technique

Au 31 janvier 2013, nous avons pris congé de **Mlle Sophie Ducceschi**, employée à 100%, qui a souhaité retourner dans le secteur privé.

Nous mentionnions, dans le rapport 2012, que nous reparlerions de **Mlle Jessica Tschabold** en 2013. En effet, son contrat de durée déterminée devait prendre fin au 31 décembre 2012 mais, suite à la démission de Mlle Ducceschi, nous avons pu proposer un nouveau contrat de durée déterminée à Mlle Tschabold, soit à 60% jusqu'au **30 juin 2013**, date de son nouveau départ pour le pays de l'Oncle Sam. C'est notamment Mlle Tschabold qui a été chargée de la gestion administrative de la mise en place du nouveau système tri des déchets pour l'introduction de la taxe au sac au 1er juillet 2013 (brochure, calendrier, courrier, planification, demandes d'offres, etc.).

En parallèle, une étude interne a permis de redéfinir certaines tâches de ce service qui ont pu être transférées à la Bourse communale dont notamment le suivi financier des chantiers et des bâtiments (travaux et préavis). Dès lors, c'est une place d'employée d'administration à 60% qui a été mise au concours pour le **1<sup>er</sup> juin 2013**. Le choix s'est porté sur **Mme Lysiane Bongard** qui a d'emblée pris ses marques.

## Police administrative

M. Burri assure toujours les tâches de la Police administrative qui sont de notre ressort, en complément de celles assurées par le Greffe municipal en général et de notre Contrôle des habitants en particulier.

## Services extérieurs

Il est rappelé que suite aux départs de MM. Volbert et Büschi, en 2012, il a été nécessaire de repenser toute l'organisation des Services extérieurs. A cet effet, un audit interne a été réalisé par nos deux RRH.

Lesdits services comprennent :

- la Voirie,
- les Espaces verts,
- le Service des eaux,
- le Service de l'électricité.

et sont répartis comme suit :

- **M. Edouard Abetel** : responsable « Voirie »,
- **M. Frédéric Bovey** : responsable « Espaces verts »,
- **M. Robert Zanchetta** : responsable « Services de l'électricité et des eaux », avec l'appui, si nécessaire, de collaborateurs de la Ville de Pully, voire d'entreprises privées,
- **M. Laurent Guérin** : ouvrier polyvalent qualifié,
- **M. Bernard Burri** : coordinateur technique et de sécurité.

## Chargé de sécurité MSST

*MSST = Médecins du travail et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail*

En mai 2013, nous avons été approchés par la Ville de Pully. Cette dernière, à la suite d'une étude interne et d'un mandat confié à une société externe, a décidé d'engager un chargé de sécurité. Le taux d'occupation estimé pour la Ville de Pully est de 50%. Vu l'étroite collaboration que nous entretenons avec Pully dans de nombreux domaines, c'est tout naturellement qu'il nous a été proposé de nous associer à la mise en place d'une solution commune en matière de sécurité au travail.

Votre Municipalité a profité de cette opportunité pour combler un sujet à l'agenda depuis quelques années déjà, mais qui n'avait pas pu se concrétiser, au vu notamment des coûts exorbitants d'une telle démarche pour notre seule commune.

La concrétisation de ce projet aura lieu en 2014 et notre participation financière (Fr. 5'000.-) a été portée au budget. Les tâches qui seront confiées par Belmont seront détaillées dans le rapport de gestion 2014.

## Service hivernal

**M. Pascal Büschi**, jeune retraité, a continué à nous faire profiter de son savoir-faire durant les hivers 2012-2013 et 2013-2014.

## Apprentie « Agente d'exploitation CFC »

**Mlle Géraldine Fiaux**, domiciliée à Grandvaux, a entamé en août sa 3<sup>ème</sup> année.

## Conciergerie

Dans notre rapport sur l'année 2012, nous vous informions que **M. Denis Tschabold**, atteint dans sa santé, avait subi une intervention médicale et qu'il était en arrêt de travail à 100%. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2012 et pour soulager le service de conciergerie qui se trouvait amputé d'un poste à plein temps, nous avons fait appel à une entreprise spécialisée dans les travaux de nettoyage afin de s'occuper principalement de la salle de gymnastique.

L'état de santé de M. Tschabold ne s'étant pas amélioré et une reprise de ses activités n'étant pas envisageable, nous avons été contraints de résilier son contrat de travail pour le 31 octobre 2013.

La place de concierge a été mise au concours. Lors des auditions, deux personnes ont particulièrement retenu notre attention. Dès lors, et vu que depuis plus d'une année le Service de conciergerie était « pris à la gorge » et que de nombreuses tâches étaient en stand-by, la Municipalité a décidé d'engager les deux personnes particulièrement remarquées lors des auditions soit :

- **M. Julien Blum**, engagé à 100% dès le **1<sup>er</sup> novembre 2013** en qualité **d'agent d'exploitation**. Son travail est réparti entre les travaux d'entretien du Collège et de la Salle de gym, ainsi que tous les extérieurs de l'enceinte du Bâtiment administratif et du Collège.
- Quant à **M. Didier Gerber**, il a été engagé en qualité de Concierge professionnel du site d'Arnier (Collège, Salle de gym et Bâtiment administratif), dès le **1<sup>er</sup> janvier 2014**.

Ces deux engagements ont les avantages suivants :

- soulager immédiatement M. Yann Tornare de divers travaux de pure conciergerie pour qu'il puisse se consacrer à la gestion du Service de conciergerie et assumer le suivi des travaux et de l'entretien des bâtiments, tâches qu'il n'était plus en mesure d'effectuer depuis près d'une année ;
- combler le manque de bras pour le service hivernal, suite au non remplacement du préposé au service de l'eau ;
- préparer d'une façon optimale l'ouverture de la 3<sup>ème</sup> étape du collège.

## Parascolaire et Préscolaire

### UAPE

S'agissant de la gestion du personnel, c'est dans ce service que l'année 2013 a été particulièrement mouvementée :

- en février, **Mme Elisabeth Henry**, éducatrice et responsable de l'UAPE a fait valoir son droit à la retraite pour la fin de l'année scolaire soit pour le 5 juillet 2013 ;
- en avril, suite à la procédure habituelle (annonce et auditions), nous avons engagé **Mme Carmelina Rivetti** pour le remplacement de Mme Henry, dès la rentrée des vacances d'été soit dès le 26 août 2013 ;
- en juillet, **Mme Laurence Meylan** nous a fait part de sa démission pour le 31 août ;
- mi-octobre, suite à la procédure habituelle (annonce et auditions), nous avons engagé **Mme Christelle Roland** pour le remplacement de Mme Meylan dès le 1<sup>er</sup> décembre 2013 ;
- fin octobre, **Mme Mirentxu Bezos** nous a fait part de sa démission pour le 31 décembre 2013 ;

- fin novembre, nous avons malheureusement dû constater que Mme Rivetti n'était pas la personne à même de remplir la fonction de responsable et nous avons dû résilier son contrat pour le 31 janvier 2014, tout en renonçant à ses services avec effet immédiat ;
- les dossiers conservés lors des précédentes auditions nous ont permis d'engager, au début décembre, **Mme Suzanne Burnier Willaredt**.

Le rapport de gestion 2014 relatera la suite des événements et la nomination de la nouvelle responsable de l'UAPE.

La Municipalité réitère ici ses chaleureux remerciements à **Mme Elisabeth Henry** qui a accepté de proroger de quelques mois son départ à la retraite afin d'assurer l'intérim durant toute cette période « délicate » ... les vagues étaient parfois fortes mais la barque n'a pas chaviré et le cap a été maintenu pour le bien des nombreux enfants accueillis dans cette structure.

### Réfectoire scolaire

Rien à signaler en 2013, si ce n'est son usage intensif par nos élèves.

### Devoirs surveillés

Rien à signaler en 2013.



### Centre de vie infantine « Les Moussaillons »

Rien à signaler en 2013 au niveau du personnel éducatif. Du personnel auxiliaire ainsi que des stagiaires ont été engagés en fonction des besoins pour permettre le bon fonctionnement de la structure.

**Mlle Audrey Ruby**, a débuté, en août 2013, son apprentissage d'assistante socio-éducative CFC (3 ans).



**L'Espace Cancoires**

# FINANCES ET COMPTABILITÉ

## Préambule :

Le préavis et les comptes donnant tous les renseignements utiles concernant les aspects financiers de la gestion communale, nous ne mentionnerons ici que les éléments généraux relatifs au fonctionnement administratif du service.

Le tableau des crédits accordés par le Conseil et les commentaires y relatifs figurent dans le préavis sur les comptes.

## Documents divers établis par la bourse

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Bordereaux de						
· taxe non pompier	796	790	756	851	878	912
· taxe égouts	602	618	624	633	656	662
Pièces comptables enregistrées	2683	3003	3064	2807	2758	2804
Factures diverses <sup>1)</sup>	323	968	1747	1931	1965	1973
Correspondances <sup>2)</sup>	410	481	519	318	534	545

<sup>1)</sup> depuis fin 2008, la facturation de l'UAPE et du réfectoire (environ 600 factures/an) a été reprise par la Bourse. Avant le travail était fait par le Greffe. Depuis 2010, s'ajoute la facturation relative au CVE « Les Moussaillons ».

<sup>2)</sup> de plus en plus de correspondances sont échangées par messagerie informatique (courriels).

## Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément au règlement du Conseil communal, nous énumérons ci-après les opérations effectuées durant l'exercice :

### Achat

- aucun achat en 2013

### Vente

- aucune vente en 2013

### Echanges

- parcelle 217 transfert de bien-fonds à la Commune de Belmont-sur-Lausanne;
- transfert de 57 m<sup>2</sup> de la parcelle 57 à la parcelle 58.

### Servitudes

- parcelles 578 et 580 : rte de la Louche / ch. des Gattes – servitude de passage public à pied ;
- parcelle 35 : ch. de Rueyres 2/4 – servitude conduite eau potable ;
- parcelles 190, 846, 847, 848 et 1260 – servitude de passage
- parcelle 1517 – servitude de passage.



## **Caisse intercommunale de pensions (CIP)**

Le rapport d'activité du président pour l'assemblée générale des délégués de la CIP, statuant sur les comptes 2012 (toujours un an de retard à cause de production tardive des comptes) mentionnait :

*« Avec un taux de performance net des actifs placés de 6.91% (brut de 7.75%) la CIP a réalisé un très bon résultat en 2012 contrastant avec l'ambiance de crise européenne intense et les incertitudes concernant les élections présidentielles ainsi que la falaise fiscale aux Etats-Unis. Ce résultat permet de faire remonter le degré de couverture de la CIP à 69.95% au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il reste toutefois juste inférieur au taux de 70% exigé par les Statuts. ».*

Le rapport de gestion de l'année passée faisait état des mesures envisagées pour permettre à la CIP d'être en conformité avec les nouvelles exigences fédérales. La Municipalité vous a communiqué, lors de votre séance du 30 mai 2013, les décisions qui ont été soumises à l'assemblée générale des délégués (reprise ci-dessous de notre communication) :

*Comme toutes les caisses, pour la plupart publiques, fondées sur le principe de la primauté des prestations reçues et non celle des cotisations versées, la CIP est appelée à se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions fédérales en matière de LPP entrées en force le 1er janvier 2013. Ceci concerne le taux de couverture des prestations à verser aux assurés qui, comme le souhaite tout un chacun, vivent plus longtemps que la moyenne statistique de 1924, date de création de la CIP.*

*Les statuts actuels de notre Caisse, à laquelle Belmont s'est affiliée en 1963, prévoient un taux de couverture minimum de 70 %, taux largement dépassé jusqu'en 2008, « Annus Horribilis » pour les marchés financiers. Les nouvelles obligations décidées par les Chambres fédérales imposent dorénavant un taux minimum de 80 % en 2052, avec un palier obligatoire de 75 % au 1er janvier 2030. Il en découle donc un plan de recapitalisation à financer soit par des mesures de restrictions des prestations, soit une augmentation des cotisations.*

*Dans une société qui fonctionne sur le mode du consensus ayant créé ses richesses, un savant mélange des deux systèmes est actuellement proposé à la très proche assemblée générale. Sachant que la parité des voix entre employeurs et employés est absolue, et qu'une révision des statuts doit trouver grâce auprès de 2/3 des suffrages, le défi est de taille, mais surmontable.*

*Par contre, en cas de refus des nouveaux statuts, la « donne » sera très simple : un délai de 10 ans sera imposé par l'Autorité fédérale de surveillance pour recapitaliser la Caisse à 100 %. Pour la CIP, le prix serait de 1 milliard, donc mille millions de sabord, dirait le Capitaine Haddock !*

*La CIP n'est pas restée inactive ces dernières années, et un certain nombre de mesures ont déjà fait l'objet de validation par les assemblées générales. Une importante décision est intervenue début des années 2000, permettant de revoir la répartition des cotisations entre employeurs et employés, soit de passer du 16-8 au 15-9 %. La décision revenant aux communes et aux associations membres, il leur incombait de faire leur choix individuellement. Au final, à peine 10 % des assurés ont opté pour la nouvelle répartition ; Belmont en fait partie.*

*Si notre personnel avait voté à l'unanimité pour cette augmentation de prélèvement sur leur salaire dès 2004, c'est qu'il avait parfaitement compris que 9 % au lieu de 8 % sur son compte personnel n'était que du bonus, en cas de changement d'employeur. En contrepartie, la Municipalité s'était engagée à soutenir tout projet futur qui ne se ferait pas, financièrement du moins, au détriment des assurés. Nous voici en 2013 et le moment est venu d'honorer la parole donnée.*

Voici quelques chiffres :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la CIP compte 11'185 affiliés et 4'622 retraités, inclus les personnes au bénéfice d'une rente AI ou de conjoint survivant ;
- à la date précitée, Belmont compte 33 assurés et 14 pensionnés ;
- la performance de la CIP en 2012 était de 7,75 %, et la moyenne sur 15 ans de 3,66 % ;
- le degré de couverture au 1er janvier 2013 est de 69,95 %, soit un « chouia » sous la barre statutaire de 70 % ;
- le taux le plus haut était de 91,4 % en 2000 et le plus bas de 67,2 % en 2011 ;
- le premier recul de la barre des 70 % est arrivé en 2008 ;
- le montant global des comptes des assurés est de 2,267 milliards ;

- le taux technique de 3,5 % passera à 3.25 % dès l'année prochaine, au vu des rendements aléatoires persistants des marchés financiers ;

Quelles sont les principales mesures que doit décider l'AG de juin 2013 ?

Pour les employeurs :

- 3 % de contribution pour la recapitalisation, pendant 17 ans, permettant d'atteindre en 2030 le seuil « fédéral » minimum de 75 %.

Pour les employés :

- le nombre d'années de cotisations pour obtenir une pleine retraite passe de 36 à 40 ans ;
- l'âge terme pour prétendre à une pleine retraite passe de 62 à 63 ans ;
- le calcul de la rente se fera sur les dix dernières années de cotisations, au lieu des 3 années actuelles.

Pour conclure, contrairement à l'écrasante majorité des assurés de la CIP, nos collaboratrices et collaborateurs font, depuis 10 ans un effort substantiel en faveur de nos finances communales, en ayant accepté de payer 9 % au lieu des 8 % de cotisations LPP. Qu'ils en soient ici sincèrement remerciés.

Encore un clin d'œil en direction des marchés qui créent la richesse : puissiez-vous retrouver les performances d'antan, les actuels et futurs retraités vous en seraient reconnaissants !

## **Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)**

Le Conseil Communal a accepté le préavis N° 11/2011 concernant le financement du déficit du Centre Intercommunal de Glace de Malley. Décision valable pour la législature en cours.

Récapitulation de notre participation aux pertes d'exploitation :

· exercice 2009	Fr. 31'107.00
· exercice 2010	Fr. 21'606.00
· exercice 2011	Fr. 28'698.00
· exercice 2012	Fr. 19'219.50
· <b>exercice 2013</b>	<b>Fr. 10'000.00</b>

La participation pour 2013 a été revue à la baisse, suite à nos prévisions budgétaires dans les chiffres rouges.

## **« Petits » dons divers**

Chaque année, la Municipalité reçoit de nombreuses demandes pour des soutiens financiers de toutes sortes. Vu le budget 2013 drastique, c'est une somme de Fr. 1'900.- qui y a été consacrée (Fr. 3'050.- en 2012).



Dans le cadre de participation aux activités culturelles d'obédience régionale de certaines communes de notre nouveau district, la rubrique du budget (compte 150.3523.02) a, là aussi, été compressée en 2013 et c'est une somme de Fr. 4'000.- (Fr. 10'000.- en 2012) que nous avons répartie à titre de soutien aux manifestations suivantes :

- la Grange Sublime de Mézières (théâtre du Jorat) ;
- Festival de Jazz de Cully ;
- Association du Vieux-Lavaux.

Ce montant vient en complément de celui relatif aux charges culturelles de la Ville de Lausanne (compte 150.3523.00) qui profite aussi à nos habitants.



Enfin, s'agissant des diverses sociétés qui permettent aux jeunes de Belmont de pratiquer un loisir (sport, musique, camps, etc.) dont la discipline n'est pas offerte par nos diverses sociétés locales, nous participons, sur demande de la société, à raison de Fr. 50.00/jeune, domicilié à Belmont et en âge de scolarité obligatoire.

# TRANSPORTS PUBLICS

## PRÉAMBULE

La mise en œuvre de la nouvelle ligne N° 49 « Belmont/Pully » a tout de suite rencontré un franc succès. Elle est particulièrement appréciée des habitants du quartier du Burenos, enfin raccordés aux transports publics de l'agglomération et aux chemins de fer.

Nos élèves scolarisés à Pully apprécient aussi cet « express », lorsque l'horaire des cours ne coïncide pas avec celui de la ligne 47. Ceci provoque parfois des surcharges, au détriment des habitants du Burenos, pour qui cette ligne est destinée en priorité. Le retour sur Belmont des classes de 7 et 8<sup>èmes</sup> HarmoS, à la rentrée scolaire 2014-2015, devrait réduire cet inconvénient, annoncé lors de la création de la ligne.



## EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES TRANSPORTS LAUSANNOIS

### Répartition des voyageurs par ligne

Année	N° de ligne	Nombre de passagers	Augmentation en % par rapport à l'année précédente
2012	47	400'639	+ 5
2013	47	391'934	- 2
2013	49*	81'758	--

\* Ligne 49 créée en décembre 2012



Photo Céline Amiguet "Le Régional"

### 2013, année de transition

L'année 2013 clôt le **Plan d'entreprise (PE) 2010/2013**. Ce dernier a été une étape de vie de l'entreprise importante, marquée notamment par une croissance toujours plus forte des voyageurs (104.7 millions en 2013, soit près de +10% depuis 2010). Ceci a été rendu possible grâce à la confiance renouvelée des collectivités publiques qui soutiennent et encouragent les projets de mobilité déployés par les tl et leurs partenaires dans l'agglomération lausannoise. L'offre de transport dans l'Ouest lausannois a été augmentée de 60% de km/offerts entre 2009 et 2013.

Durant ce Plan d'entreprise, les tl ont également revisité leur organisation interne afin de pouvoir relever les défis de ces prochaines années, notamment la construction du tram t1 et des premiers tronçons de Bus à Haut Niveau de Service. Une nouvelle identité de Marque a été lancée en 2013 avec sa signature *lignes\_de\_vies*. La satisfaction au travail des collaboratrices et collaborateurs s'est améliorée et plusieurs démarches mettent au centre des préoccupations la santé, le bien-être et la sécurité au travail. Un nouveau Plan d'entreprise 2014/2016 a été validé par le Conseil d'administration en décembre 2013.

## Près de 105 millions de voyageurs transportés en 2013

### Sur la route

En 2013, la croissance des voyageurs a été de +4.4% sur le **réseau routier**. La ligne 9 devient la ligne la plus fréquentée avec 6.8 millions de voyageurs en progression de +4.9%. Suite aux modifications horaires, les lignes 3 et 21 (+12.8%) et les lignes 32 et 33 (+13.6%) sont en forte progression. La fréquentation de la ligne 18 reste importante (+8.5% en 2013; +27.8% depuis 2010). Entrée en vigueur le 3 juin 2013, la modification de tracé des lignes 7 et 17 n'a pas eu d'effet négatif sur leur fréquentation. La croissance des voyageurs sur le réseau régional s'est élevée à +5.3%, grâce à la mise en service en décembre 2012 de la ligne 54 et la forte progression observée sur la ligne 62 (+10.3%), suite notamment aux adaptations d'horaire et renforcement des fréquences aux heures de pointe du soir.

### Sur le rail

La fréquentation a augmenté de +3.5% sur les métros. Le m1 a transporté 13.2 millions de voyageurs, alors que le m2 poursuit son évolution avec 27.6 millions.

Des projets sont en cours pour **augmenter la capacité** de ces deux lignes performantes. En 2013, deux rames existantes du m1 ont été rénovées et la première des cinq nouvelles rames en construction a été mise en circulation. Pour rappel, grâce à ces cinq véhicules, la capacité maximale de la ligne pourra être exploitée dès 2015 et sera augmentée de 25%. Des travaux importants de renouvellement des infrastructures du m1, notamment en accompagnement des projets des Hautes-Ecoles (modification de la station Mouline et création d'une nouvelle station à EPFL) ont été effectués. En outre, les rames du m2, qui a fêté en 2013 son cinquième anniversaire, ont été réaménagées afin d'améliorer la fluidité des échanges permettant un gain de capacité d'accueil de 15%.

### Sécurité : notre priorité

En 2013, l'objectif de réduire le nombre des accidents de la circulation fixé de 10% a été atteint (-14%). De manière générale, l'organisation de la **sécurité** d'exploitation et de la sûreté des personnes mise en place sur le réseau tl est appréciée par la clientèle et lui procure un sentiment de sécurité élevé. Les enquêtes de satisfaction révèlent, en effet, que le soir, dans les véhicules, 85% des voyageurs se sentent "assez" à "tout à fait" en sécurité. Un sentiment partagé par 78% des clients aux arrêts. Les tl travaillent en étroite collaboration avec les polices cantonale et communales. Des **actions de prévention** se sont poursuivies aux passages à niveau du m1. Des moyens supplémentaires de surveillance ont été investis en 2013 sur le service nocturne Pyjama, chaque course étant accompagnée désormais par du personnel de sécurité. Différentes actions de prévention ont été réalisées en partenariat avec les polices communales et cantonale (campagne stop au vol, film de prévention routière), ainsi qu'avec les CFF (Train Ecoles).

### Renouvellement de la flotte et équipement

2013 a été une année importante en termes de renouvellement de la flotte routière : 27 **nouveaux trolleybus** articulés (TBA) Hess ont rajeuni le parc électrique, s'ajoutant ainsi au lot des 35 TBA du même constructeur acquis en 2010. Sur les 54 **nouveaux autobus** MAN commandés, 20 ont été mis en service en 2013, le solde circulera en 2014. Fin 2013, le parc électrique était donc constitué de 62 trolleybus articulés de dernière génération et 30 convois dont les remorques présentent un plancher bas. Chaque service propose donc un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite. 82% des voyageurs utilisant les tl roulent sur des lignes électriques.

Les tl ont décidé d'équiper progressivement en **pneus neige** l'ensemble du parc routier. Grâce à leur profil permettant une adhérence optimale aux chaussées enneigées, ces pneus "lamellisés" ne nécessitent plus d'être chaînés, à moins d'un épisode glacial exceptionnel. La plus-value est importante : une desserte encore plus sûre du réseau, tout au long de l'hiver, et un confort de conduite renforcé pour le personnel roulant. 157 véhicules sur 200 en disposent. Seule exception : les trente derniers convois (trolleybus avec remorque) conservent leurs pneus toutes saisons (Mud & Snow), munis de chaînes, les pneus lamellisés n'existant pas pour cette dimension de roue. Pour rappel, les convois seront remplacés à l'horizon 2018 par des trolleybus à double articulation.

## Confort – Outils d'information aux voyageurs

Maîtriser sa mobilité, gagner du temps: l'information aux voyageurs, fiable et diffusée en temps réel, compte parmi les priorités des tl. Depuis trois ans, nous travaillons activement à développer des services efficaces et adaptés à l'**environnement mobile**. Les projets se sont poursuivis en 2013 : optimisation des nouvelles **bornes** installées aux interfaces les plus importantes du réseau ; installation de nouveaux **écrans** multimédia embarqués dans 114 véhicules ; enfin, lancement d'une nouvelle version de l'**application mobile** tl Live proposant un outil de recherche d'itinéraires en temps réel.

## Réalisation du réseau d'Axes Forts

En 2013, les tl ont entamé la phase de préparation de la réalisation du tramway t1 Renens-Gare – Lausanne-Flon, ainsi que des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Confrérie – St-François. L'année a aussi été marquée par le traitement des oppositions et l'importante collaboration entre les communes, le Canton et les tl, futur exploitant, afin de faire avancer l'ensemble des projets. L'optimisation des études d'avant-projet pour les BHNS qui relieront Pully et Lutry a permis de mieux développer la qualité des aménagements urbains et d'obtenir l'engagement des communes. Tandis que les études d'avant-projet du métro m3 et de la liaison BHNS entre Crissier et Montétan sont en cours de finalisation, celles de l'extension du tramway vers Villars-Ste-Croix ont démarré.

## Notre responsabilité sociale, économique et environnementale

En 2013, les tl comptent un **effectif** total de 1150 collaboratrices et collaborateurs. Quarante-quatre conducteurs ont été recrutés, onze postes ont également été créés dans les unités de support et de maintenance. Le nombre d'apprentis est passé de 25 en 2009 à 39 en 2013.

Les tl ont poursuivi leur effort visant à l'optimisation des coûts, augmentant leur efficacité et relevant le **taux de couverture** (36.7% contre 36.3% en 2012 et 34.7% en 2011), en particulier par des mesures d'améliorations d'efficacité définies au sein de l'entreprise dans le cadre de nombreux groupes de travail. Ces résultats très encourageants ont pu être atteints grâce à la **culture d'entreprise** toujours plus forte, à une identification plus importante du personnel tl aux valeurs d'entreprise.

Afin de renforcer le **bien-être** des collaborateurs, deux démarches ont été mises en place autour de la santé et de la sécurité au travail et une enquête de satisfaction a été menée auprès du personnel.

De fructueux **partenariats** se sont poursuivis, à l'interne (Commission du personnel, syndicat SEV) comme à l'externe (collectivités publiques, fournisseurs, etc.).

Enfin, les tl ont honoré leur **responsabilité environnementale** ancrant leurs projets dans un développement durable et réduisant leur empreinte énergétique. Le toit de Perrelet a été transformé en décembre en une importante centrale photovoltaïque, projet de la société SI-REN, rattachée aux Services industriels de la Ville de Lausanne.

## Tl et LEB se rapprochent

Un nouveau défi s'est présenté en décembre 2013 suite au rapprochement entre les entreprises tl et Lausanne-Echallens-Bercher (**LEB**). La décision a été motivée par une vision cohérente souhaitée par le Canton de faciliter le développement d'un réseau intégré et performant dans l'agglomération Lausanne-Morges.

Si les deux entités restent juridiquement distinctes, la gestion opérationnelle du LEB est assurée par les tl. En outre, c'est le président du Conseil d'administration du LEB, Yvan Nicolier, qui a été désigné par le Canton pour succéder à Anne-Marie Depoisier, présidente du conseil d'administration des tl qui a terminé son mandat à fin 2013. Pour les tl, il s'agit dans un premier temps d'assurer la conduite opérationnelle du LEB et de rapprocher les cultures des deux entreprises ; dans un deuxième temps, l'organisation du LEB sera intégrée dans les unités et processus tl. Ce rapprochement constitue pour les collaborateurs tl une opportunité de partager leur savoir-faire, notamment dans la conduite de projets, avec leurs nouveaux collègues et le défi d'entreprendre de nouvelles activités.

## Rétrospective chronologique 2013 (extraits)

### Janvier

- 01.01/ personnel : basé sur le soin porté à sa propre santé et sur l'attention aux autres, le programme de prévention et de gestion des absences non planifiées "REST- tous acteurs de bien-être" est officiellement lancé.
- 30.01/ conducteurs : lors d'une cérémonie officielle, Michel Joye remet leur diplôme à neuf conductrices et trente conducteurs tl, parmi lesquels deux conductrices et un conducteur ferroviaires sur le m1.

### Février

- 11.02/ flotte : remise en circulation du trolleybus fortement endommagé suite à un accident à la Maladière le 28 septembre 2012 qui a grièvement blessé le conducteur. Les enquêtes excluent une défaillance technique du véhicule.

### Mars

- 07.03/ m1, travaux : début de la période de déboisement sur le site d'Ecublens afin de pouvoir réaliser les travaux d'agrandissement du dépôt. Cette extension est nécessaire afin de pouvoir accueillir les cinq automotrices supplémentaires du m1 en cours de construction.

### Avril

- 24.04/ manifestation : le Tour de Romandie arrive aux portes de Perrelet : le passage des coureurs implique des mesures spécifiques de déviation des lignes.
- 25.04/ assemblée générale : les résultats 2012 des tl sont approuvés lors de l'AG des actionnaires. Un hommage particulier est rendu à Adrien Palaz, fondateur de l'entreprise en 1896, dont on fête les 150 ans de la naissance.

### Mai

- 17.05/ nouvelle « Marque tl » : lancement de la nouvelle identité de Marque et de la nouvelle signature lignes\_de\_vies. Objectif : renforcer l'image tl comme étant une société de services proche de sa clientèle et accompagner les défis à venir.
- 27-31.05/ rayonnement international : dans le cadre du 60e congrès de l'UITP qui se tient à Genève, les tl accueillent près de 300 visiteurs, dont plus de 80 journalistes du monde entier. Durant le congrès, les tl se voient remettre la "clé" des nouveaux autobus articulés Lion's City livrés par le constructeur MAN.
- 27.05/ procédure judiciaire : le Président du tribunal rend son jugement sur les chefs d'accusation poursuivis d'office à l'encontre de quatre collaborateurs accusés d'abus d'autorité suite à un contrôle en 2010. Les quatre agents sont acquittés.

### Juin

- 03.06/ lignes 7 & 17 : afin d'anticiper les perturbations de trafic engendrées par des phases de travaux d'ampleur sur la ligne 7, en cours et à venir dans les secteurs de Chailly puis de Renens, les tl modifient le tracé des lignes 7 et 17. Une campagne de communication "cross média" est réalisée.
- 06.06/ accident : le compartiment moteur d'un autobus articulé prend feu à Renens (ligne 18). Aucun blessé, mais d'importants dommages matériels. L'expertise révèle que l'incendie provient d'un court-circuit.



6 juin 2013 – Photo de Dragan Dragoz tirée du 24 Heures

## Juillet

- 03.07/ communication clients : afin de célébrer l'été qui se fait attendre, les tl organisent une action pour surprendre leurs clients et les remercier de leur fidélité. Des glaces sont distribuées en certains points du réseau.

## Septembre

- 12.09/ prévention : les tl participent au clip de prévention Les deux vies de Sophie réalisé par le Groupe Accident de la Police municipale lausannoise. Le film qui met en évidence les risques pour les piétons de porter un casque audio sera utilisé comme outil de prévention dans les écoles.
- 24.09/ marketing : la solution qui donne aux 18-30 ans des avantages variés, évolue : la nouvelle carte tl\_pulse, violette, est désormais distribuée gratuitement à tous les détenteurs d'un abonnement Général ou Mobilis.

## Octobre

- 01.10/ apprentis : les tl participent au Salon des Métiers et de la Formation à Expo Beaulieu Lausanne. En parallèle, une campagne est lancée pour le recrutement de 15 apprentis pour la rentrée 2014.
- 30.10/ m2 : pour fêter les cinq ans du m2 et lancer la campagne d'information autour du réaménagement des rames, une conférence de presse est organisée à l'aube dans le m2 en présence de Marie-Thérèse Porchet.

## Novembre

- 07.11/ formation : les Conseillers Clientèles Contrôle Terrain (CCCT) en formation continue durant une semaine à l'Académie de Police de Savatan. Objectif : acquérir un bagage supplémentaire pour faire face à toutes les situations, même les plus critiques.
- 15.11/ flotte : l'entier du parc des véhicules routiers, à l'exception des trente convois (trolleybus + remorques) est équipé de pneus neige, permettant grâce à leur profil, une adhérence optimale aux chaussées enneigées.

## Décembre

- 05.12/ organisation : pour répondre aux défis des infrastructures de transport dans l'agglomération Lausanne-Morges, le Conseil d'Etat vaudois annonce le rapprochement des deux sociétés tl et LEB. Si les entités restent juridiquement distinctes, leur gestion commune sera assurée par les tl.
- 10.12/ information aux voyageurs : l'application mobile tl Live évolue grâce à sa nouvelle fonctionnalité de recherche d'itinéraire en temps réel.
- 16.12/ gouvernance : le conseil d'administration (CA) élit Yvan Nicolier, délégué de l'Etat de Vaud, à la présidence du CA pour une entrée en fonction le 1er janvier 2014.
- 15.12/ service Pyjama : CFF et LEB intègrent les courses des trains Pyjama à leur offre globale de transport et suppriment le supplément Pyjama. Les tl reprennent l'appellation Pyjama.
- 17.12/ développement durable : mise en service de la centrale solaire sur le toit du dépôt de Perrelet. Il s'agit de la plus grosse centrale photovoltaïque de la société SI-REN, affiliée à la Ville de Lausanne.



# LAUSANNE REGION

## POINTS FORTS 2013

### Synthèse du rapport d'activités - (rapport intégral sur le site internet de l'association)

Lausanne Région travaille par thématique, sur demande de ses 29 communes membres. Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de questions liées à la petite enfance, à la formation de jeunes, à la prévention des dépendances, l'association œuvre pour mieux servir un bassin de population de plus de 270'000 habitants (38% du canton de Vaud).

### Communes membres



#### Secteur Ouest :

Lausanne, Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice, Villars-Ste-Croix

#### Secteur Est :

Lausanne, Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, Lutry, Mézières, Montpreveyres, Paudex, Pully, Savigny, Servion

#### Secteur Nord :

Lausanne, Bottens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jorat-Menthue, Jouxten-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Poliez-Pittet, Romanel-sur-Lausanne

### Le législatif et l'exécutif de Lausanne Région

L'Assemblée générale de Lausanne Région s'est réunie le 21 mars 2013 à l'Opéra de Lausanne (ordre du jour + adoption des comptes) et le 5 septembre 2013 à Chavannes-près-Renens (ordre du jour + adoption du budget 2014).

Le Bureau de coordination, exécutif de l'association, a suivi les trois départements de Lausanne Région (Agglomération & territoire, Economie & entreprises, Affaires régionales) dans leurs nombreux travaux. Outre les points forts décrits ci-après, le Bureau s'est chargé :

- d'attribuer une subvention au **Conseil de Jeunes** de Lausanne pour l'accueil du Parlement Suisse des Conseils des jeunes ;
- d'encourager les communes à accepter de verser des fonds au **Vivarium**, conditionné par l'aboutissement du sursis concordataire;
- d'instaurer le principe d'une cotisation à hauteur de Fr. 0.10/habitant, dès 2014, afin de financer les différents frais inhérents aux contrôles de **récoltes privées de champignons** ;
- de soumettre aux communes une proposition de subvention pour la rénovation de la barque « **La Vaudoise** ».

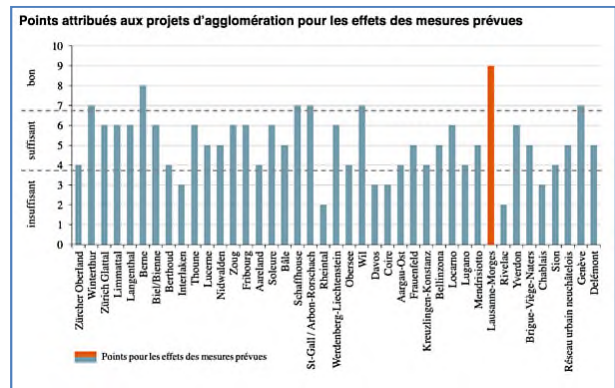




## Agglomération et territoire

### Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) 2012

Selon son rapport d'examen, le Conseil fédéral a l'intention de soutenir les projets d'agglomération dits de 2<sup>ème</sup> génération dont la réalisation est prévue à partir de 2015. Les mesures du PALM qui totalisent un coût de 1.6 milliards de francs, ont été les mieux appréciées de Suisse avec une note de 9/10. La participation au cofinancement de la Confédération est évaluée à 35% (max. 50%) ce qui correspond à 135 millions de francs. Le rapport coût-utilité, relativement élevé des mesures proposées, a pénalisé le projet par rapport à celles déposées en 2007.



Lausanne Région participe à hauteur de 40% au coût de ces études. Le Canton et Région Morges complètent ces financements à raison de, respectivement, 50% et 10 % des coûts.

### Bureau du PALM

D'une façon générale, Lausanne Région poursuit son étroite collaboration avec le bureau du PALM. En l'absence d'un chef de projet du PALM depuis septembre 2012, Lausanne Région s'est chargée de la gestion du Bureau (budgets, comptabilité et administration) et de la communication du PALM.

L'engagement du futur chef de projet est subordonné aux conclusions de l'étude en cours sur l'organisation des structures du PALM, menée par l'Unité Conseil et Appuis du Canton (UCA). Cette unité est chargée de clarifier les missions et les tâches du Bureau. Les travaux en cours devraient aboutir en 2014.

### 18 reportages relatifs aux projets du PALM ont été réalisés par La Télé

Les communes et le grand public ont pu découvrir les objectifs et les thématiques abordés dans le PALM au travers des 18 émissions de 6 minutes coproduites par Lausanne Région et La Télé.

Elles ont été diffusées entre septembre 2013 et janvier 2014 à raison d'un épisode par semaine (suivi de 8 rediffusions).

Toutes les émissions sont disponibles sur le site du PALM : [www.lausanne-morges.ch](http://www.lausanne-morges.ch).



En tant que coproducteur des émissions, Lausanne Région peut mettre à disposition des communes ce matériel didactique très réussi qui répond à de nombreuses questions environnementales et urbanistiques.

A ne pas manquer !

### Economie et entreprises

#### Commission promotion économique

La Commission promotion économique de Lausanne Région a avalisé les actions prioritaires pour 2013. Elle a notamment traité les thèmes liés à l'organisation des trophées PERL 2013 avec une mise en place d'un partenariat avec La Télé pour l'édition 2014 ; l'activité du Fonds Capital Développement de Lausanne Région ; la participation à diverses manifestations de promotion économique ; la mise en place d'un partenariat avec l'association PACTE ; les projets entrepreneuriaux soutenus pendant l'année et les préavis accordés au titre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE).

## Prestations directes du « Service entreprises »

Le Département Promotion économique gère un « Service entreprises » dans le cadre duquel il offre gratuitement des aides directes d'appui à la création et au développement des projets entrepreneuriaux.

En 2013, **107 projets et entreprises existantes, 16 demandes** de recherches de terrains et de locaux ont été prises en charge dans le cadre des dossiers soutenus.

## Fonds Capital Développement Lausanne Région

Début 2013, deux demandes de prêts ont été analysées par le Comité de sélection du Fonds Capital Développement. Cependant, un seul nouveau prêt a été accordé, la deuxième demande ayant été préavisée négativement. Le prêt accordé soutiendra activement la croissance d'une jeune société innovante établie dans la région lausannoise.

Le Département Promotion économique administre également un prêt octroyé par le passé, toujours en cours de remboursement. Lausanne Région gère ainsi deux prêts à fin 2013.

## PERL – Prix Entreprendre Région Lausanne

Avec près de 300 participants, la 11<sup>e</sup> cérémonie PERL a récompensé 5 projets entrepreneuriaux innovants établis sur le territoire de Lausanne Région. La nouveauté de cette édition est l'introduction d'une récompense spéciale dédiée à la micro-entreprise.

Grâce à une campagne de communication intensive pour renforcer l'appel de candidature, l'édition 2013 a connu une augmentation du nombre de dossiers déposés (45 dossiers contre 20-25 pour les années précédentes).

Ce concours est entièrement organisé par l'association régionale avec l'appui financier des 29 communes de Lausanne Région et des 5 partenaires privés (BCV, CVCI, Capital Proximité, GENILEM et le journal 24Heures). Depuis son lancement en 2003, le jury du PERL a récompensé **46 projets**, pour un montant total de **Fr. 1'060'000.-**.



## Mobilité

### Comptages routiers 2014



En janvier 2013, la Commission transports validait le principe d'anticiper les comptages quinquennaux routiers des transports publics et des transports individuels. Exceptionnellement, ils auront lieu en 2014 (et non comme prévu en 2015) afin de ne pas subir les perturbations des gros chantiers occasionnés par la mise en service du premier tronçon du tram. En juin 2013, les cahiers des charges administratifs et techniques ont été validés. Les communes ont été consultées sur la situation des points de comptages et leurs nouvelles demandes ont été prises en compte.

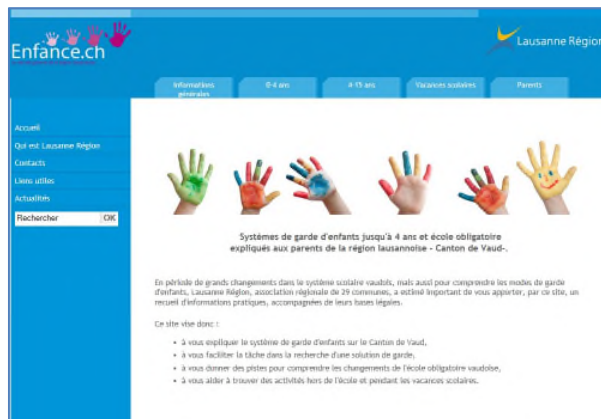
Un groupe responsable de l'évaluation des offres déposées a été constitué et, après une analyse approfondie, le mandat a été attribué au Bureau Transitec. Selon le calendrier prévu, les premiers comptages devraient intervenir dès le printemps 2014. Quant aux entreprises de transports, elles fourniront leurs données dès 2015. Le rapport final est attendu à fin 2015.

## Jeunes et adolescents

### Enfance (plate-forme intergénération) – le Site [www.enfance.ch](http://www.enfance.ch)

Lausanne Région a créé, à l'intention des parents, un nouveau site Internet [www.enfance.ch](http://www.enfance.ch). Il regroupe des explications et des adresses sur les offres d'accueils préscolaires et parascolaires, des informations sur les nouveautés dans l'école obligatoire vaudoise, ainsi que des idées pour les loisirs de leurs enfants.

Depuis son ouverture, en juin 2013, le site a déjà été visité par plus de 8'000 personnes.



### Adolescents (plate-forme intergénération) – App App

Remportant un énorme succès, cette prestation d'appuis scolaires aux apprentis est financée et mise en œuvre par les associations régionales vaudoises. Pour la région lausannoise, 169 apprentis (domiciliés ou travaillant dans la région) ont bénéficié, durant l'année scolaire 2012-2013, de cours d'appuis répartis sur 45 groupes.



Pour 2013-2014, 35 groupes ont été ouverts, donnant ainsi la possibilité à 130 apprentis de bénéficier d'appuis scolaires de qualité. Suite à quelques problèmes entre la FONPRO (qui finance les interventions socio-pédagogiques) et l'association TEM (qui emploie les intervenants), cette dernière a été dissoute et reprise par le Centre Vaudois d'Aide à la Jeunesse (CVAJ). Tous les employés de TEM seront réengagés par le CVAJ au 1er janvier 2014.

## Dépendances

### [www.addiction-vaud.ch](http://www.addiction-vaud.ch)



Lausanne Région a mis en ligne en juin 2012 le site [www.addiction-vaud.ch](http://www.addiction-vaud.ch). Conçu pour le citoyen, ce site l'informe sur les différents portails cantonaux traitant des questions liées à une addiction, à un produit ou à un comportement à risque.

Il donne aussi des informations sur la notion de consommation et propose des tests de consommation. Il répond à un vrai besoin, car depuis juin, il a reçu 24'000 visites.

## Statistiques sociales

Le site « Statistiques sociales » a été lancé en juin 2013. Il s'adresse principalement aux élus locaux qui auraient besoin de statistiques et de rapports sociaux classés par thèmes. Les informations référencées sur ce site permettent aux conseillers municipaux et communaux de faire des comparaisons avec d'autres communes.

Il a d'ores et déjà été consulté par près de 1'000 visiteurs. Une nouvelle promotion du site sera envisagée si cela s'avère nécessaire.



## Fonds de prévention

En 2013, le Fonds de prévention a financé les actions suivantes :

- participation financière pour le tournage d'un film sur **Globivres** à l'occasion des 25 ans.
- participation financière aux actions entreprises par le groupe **J-Ouest** dans le cadre de la « semaine alcool ».

- participation financière aux actions entreprises par le **Service Jeunesse de la Ville de Lausanne** dans le cadre de la « semaine alcool ».
- participation financière au « Vennes Arts Festival », manifestation sur l'altérité mise en place par **l'établissement scolaire Isabelle de Montolieu**.
- participation financière à la Conférence des Parlements de jeunes, organisée cette année à Lausanne par le **Conseil des Jeunes de Lausanne**. La présidente de la Commission dépendances et prévention de Lausanne Région, Pascale Manzini, a été la modératrice d'un débat sur la consommation d'alcool.

Ce fonds est destiné à appuyer financièrement des actions de prévention dans le cadre de manifestations communales, régionales ou associatives.

## Sports

### Commission piscine - patinoire

Lausanne Région a créé une nouvelle commission pour suivre l'avancement du dossier du complexe patinoire-piscine à Malley et établir une clé de répartition financière pour en assurer les déficits d'exploitation.

La patinoire de Malley, propriété des communes de Lausanne, Renens et Prilly, nécessite des rénovations techniques importantes. Ce projet est à l'étude depuis fin 2013 et différents scénarios sont à l'examen : une rénovation de la patinoire existante en valorisant ses infrastructures ou une transformation partielle du lieu ou encore une reconstruction totale y compris les gradins, les vestiaires, la buvette, etc. La décision sera prise en 2014.



Le caractère régional du projet étant reconnu par l'ensemble des partenaires, les travaux devraient débuter en 2015.

### Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM)

Comme chaque année, Lausanne Région calcule la répartition du déficit d'exploitation du CIGM et soumet à chacune des 26 communes, hormis les 3 communes propriétaires, un montant indicatif de participation au déficit d'exploitation. Ces montants sont ensuite transmis aux communes concernées qui décident de participer, sur une base volontaire, à ce financement.

En plus de Lausanne, Prilly et Renens, 19 communes ont participé au financement du déficit d'exploitation du CIGM pour un montant total de plus de Fr. 420'000.-.

### Dimanche sportif



La troisième édition de la journée sportive régionale « Dimanche Sportif » a eu lieu dimanche **6 octobre 2013**.

Cette manifestation, organisée entièrement par Lausanne Région a rencontré un très important succès en accueillant plus de 7'200 visiteurs, soit 2'200 participants de plus que l'an dernier. Le public a pu s'initier à 28 sports sur les thèmes : « Vive la glisse » à Lausanne ; « Bouger en ville » à Renens ; « Entrez dans la danse » à Romanel ; « Tout en agilité » à Mézières.

## CONCLUSION DU SYNDIC

En 2012, la conclusion du soussigné était empreinte du souci de la Municipalité de pouvoir financer à l'avenir les prestations à ses concitoyens, avec les maigres recettes disponibles, une fois payée notre contribution à la facture sociale cantonale et à la péréquation intercommunale. Le budget 2013 en était le reflet, avec son déficit dépassant le demi-million.

Tout au long de l'année sous revue, le déficit précité s'est rétracté, grâce par exemple à une facture des transports publics moins élevée qu'annoncée, mais sans pouvoir affirmer pour autant qu'il serait résorbé à la fin de l'année. Quelques signes positifs, issus de notre trésorerie, nous ont donné de l'espoir. En effet, les lourdes dépenses de la construction de la 3<sup>ème</sup> étape du Collège n'ont pas toutes été financées par l'emprunt, grâce à une marge d'autofinancement plus importante que prévue.

C'est dans cet état d'esprit que votre Municipalité a proposé une baisse de 1,5 points d'impôts, compensant ainsi une large partie du futur produit de la nouvelle taxe fixe à l'habitant et à l'entreprise, deuxième pilier du nouveau concept de financement de nos déchets. La prise en considération de la baisse des revenus des personnes au bénéfice de l'AVS est aussi à relever. A notre connaissance, notre village est pionnier en la matière. Il reconnaît ainsi la réalité de l'augmentation de la pression fiscale sur ces personnes, qui ne bénéficient que de déductions marginales sur leur déclaration d'impôt.

Le préambule du chapitre « Municipalité » (page 4) donne un éclairage de dernière minute sur nos recettes fiscales et l'espoir qui en découle pour les années à venir. Dans le cadre des négociations avec les associations de communes (AdCV et UCV), le canton a pris conscience des mesures à prendre pour ne pas voir nombre de ses petites sœurs sombrer. Qu'il en soit ici remercié, même si l'AdCV (Association des Communes Vaudoises) a refusé de signer le Protocole d'accord, dont bénéficient aussi aujourd'hui tous ses membres ! A l'UCV (Union des Communes Vaudoises), nous sommes arrivés à la conclusion qu'« un tiens vaut mieux que deux tu l'auras (...pas) ». C'est à nouveau ensemble, toutes autorités locales et cantonales confondues, que nous construirons l'avenir.

Pour conclure : un syndic et son équipe municipale soudés, et du personnel communal avec un état d'esprit gagnant, voilà la recette du succès pour Belmont. Que tout le monde soit ici sincèrement remercié.

Merci à nouveau au Conseil communal de la confiance accordée tout au long de cet exercice qui fut tout, sauf « un long fleuve tranquille ».



Gustave MUHEIM, Syndic

A large, stylized cursive signature 'Merci' written in black ink, with a purple pen nib visible at the end of the word.

# DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX – FORÊTS - VIGNES

**PPP** (PCI, POLICE, POMPIERS)

*M. Daniel DELAPLACE, Municipal*



## DOMAINES & TERRAINS

### **La Paudèze**

#### **Glissement parcelle privée N° 555 (chemin du Jordillet)**

Le 22 avril 2013, notre personnel de voirie a découvert qu'un glissement de terrain, entraînant de nombreux arbres, avait terminé sa course dans le lit de la Paudèze, et partiellement obstrué le cours d'eau.

Les mesures prises en urgence ont permis d'éviter la formation d'un barrage sur la Paudèze. Une fois cette phase terminée, la Municipalité a convoqué le propriétaire pour préparer la stabilisation des berges et prévoir la réhabilitation de la parcelle.

Les travaux de stabilisation se sont déroulés en octobre pour un coût de Fr. 80'000.-. Ce montant a fait l'objet d'une clé de répartition entre le Service cantonal des eaux, sols et assainissement (SESA), notre commune (Fr. 19'000.-) et le propriétaire.

#### **Glissement parcelle privée N° 156**

Sans rapport avec le sinistre ci-dessus, bien que l'endroit borde aussi la Paudèze; la parcelle N° 156 est située à la hauteur de l'ancienne ligne de tir de Volson.

Un glissement de terrain a été constaté le 22 mai 2013. De moindre importance, il a fait l'objet d'une intervention immédiate de notre Service technique et du garde forestier. Des mesures ont été prises avec le propriétaire, pour la sécurisation de sa parcelle et pour garantir celle du cours d'eau (voir également la carte dans chapitre FORETS page 40).

## BÂTIMENTS COMMUNAUX

### **Préambule**

Sur la lancée de 2012, notre commune, comme maître de l'ouvrage, a démarré ou finalisé plusieurs projets immobiliers listés ci-après avec quelques remarques. Comme déjà relevé l'an passé ces différents chantiers ont occasionné un important surcroît de travail au personnel de notre service technique ; une fois encore, celui-ci l'a parfaitement maîtrisé.

## **Nouvelle gérance pour la gestion des baux des locataires des bâtiments communaux**

La Municipalité a confié au 01.01.2013, la gestion administrative des baux à la Gérance Philippe Nicod à Pully. Dans un domaine de plus en plus complexe et régulièrement sujet à contestations, il devenait nécessaire de s'adjoindre un mandataire de proximité. Cette gérance travaille dès lors en étroite collaboration avec le service de la bourse communale et notre service technique.

## **Bâtiment des Services extérieurs**

Entretien courant ; rien de particulier à signaler.

## **Bâtiment administratif**

Entretien courant ; rien de particulier à signaler.

## **Bâtiment de l'Auberge communale**

Différents travaux de finition et de retouches ont été effectués ; un variateur de lumière a été installé dans la salle à manger de l'Auberge, pour améliorer le confort des consommateurs.

## **Grande Salle**

Entretien courant. Depuis l'automne 2013, le chauffage du Bâtiment de la Maison Pasche se fait à partir des deux chaudières de la Grande Salle, comme c'était déjà le cas pour le bâtiment de l'Auberge communale.

## **Salle de gymnastique et terrain de sports**

Entretien courant. Des recherches ont été entreprises pour régler les quelques signes de faiblesse de l'éclairage de la salle de gymnastique. Ouverture de deux passages de liaison avec le « collège 3<sup>ème</sup> étape ».

La moitié du terrain de sport, protégée par une palissade a été utilisée durant toute l'année comme base arrière par le chantier du collège, l'autre partie gardant sa vocation première de terrain de jeu pour les écoliers.

## **Collège**

Intervention pour l'entretien courant, notamment des retouches pour assurer l'étanchéité du toit.

Travaux d'ouverture puis de fermeture provisoire, en profitant des vacances scolaires, de deux passages de liaison avec le « collège 3<sup>ème</sup> étape ».

### **Collège 3<sup>ème</sup> étape**

Reprise des travaux à mi-février 2013, une météo défavorable ayant prolongé la pause hivernale. Malgré cela, les travaux avancent selon le planning prévu. Les architectes concepteurs du projet, ceux de la direction des travaux et les représentants des services communaux se rencontrent régulièrement lors de réunions avec les responsables des entreprises engagées sur le chantier.

Ces séances de coordination permettent de régler les problèmes pratiques mais aussi de renseigner, voire de soumettre des décisions à votre Municipalité, maître de l'ouvrage.

Lors de sa séance du 10 octobre 2013, le Conseil communal a voté à l'unanimité un crédit complémentaire pour différents travaux et l'achat du mobilier nécessaire au complexe scolaire.

Début septembre, une visite avait été préalablement organisée par M. Dominique Gamboni pour les membres des Commissions technique et des finances, chargées de rapporter sur cet objet.

Parallèlement, une visite avait aussi été mise sur pied pour les enseignants. Les commentaires entendus lors de cette visite montrent que les enseignants se réjouissent déjà d'occuper les nouvelles installations qui seront mises à disposition des écoliers du village à la rentrée de 2014.



**4 et 16 décembre 2013**

### **Espace Cancoires**

Comme expliqué dans le rapport 2012, la Société des Jeunes de Belmont a suspendu ses activités et libéré les locaux qu'elle occupait. Une fois l'équipement des lieux complété, un appartement de 2 ½ pièces a été créé puis loué à un particulier dès février 2013.

Les mesures prises pour diminuer la température excessive, en été, ont permis d'augmenter le confort des petits moussaillons. De même, une intervention est envisagée pour augmenter la surface de la zone de jeux à l'extérieur du bâtiment.

### **Maison Pasche**

Les travaux entrepris sur la base du crédit voté par le Conseil communal en février et commencés en juin 2012, se sont poursuivis en 2013. La location a été lancée pour l'automne, sur la base des dispositions adoptées par le Conseil communal dans le cadre du préavis N° 6/2013.

Si les quatre appartements du premier étage ont rapidement trouvé preneur, les deux appartements du rez-de-chaussée de l'immeuble restent à louer au 31 décembre 2013.

### **Rural du Signal**

Suite à la modification de la durée de stationnement du parking public au Signal, destinée à améliorer le parcage et à faciliter l'accès à la forêt toute proche, la Municipalité a profité pour créer 4 places de parc sur le domaine communal privé sis derrière le bâtiment. Celles-ci ont été mises en location auprès des habitants du quartier.

### **Autres bâtiments**

#### **Fontaines**

Lors de sa séance du 25 avril 2013, le Conseil communal a voté à l'unanimité les crédits nécessaires aux travaux de rénovation des fontaines du Coin d'En Haut, du Coin d'en Bas et du Coin des Corbaz, ainsi que pour l'aménagement d'un couvert à conteneurs à cet endroit.

Les travaux ont commencé le 17 juin par le raccordement au réseau d'eau de la Fontaine des Corbaz pour se poursuivre jusqu'à l'automne. Confiés à des spécialistes de ce type de rénovation, il faut relever que la direction des travaux a été parfaitement assurée « à l'interne », par le responsable de notre service technique.



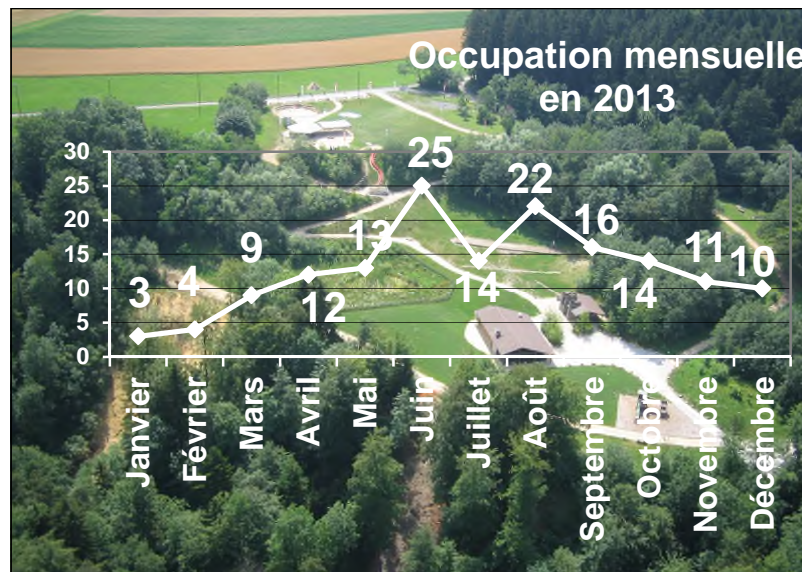
## Refuges

### Refuge des Bas-Monts

Rien à signaler concernant l'entretien ; la location a toujours beaucoup de succès. Ci-après, détails par catégorie et comparaison avec les années précédentes :

Catégories	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Habitants de Belmont	60	62	63	55	63	66
Locataires extérieurs	72	63	77	67	71	83
Sociétés locales et usage communal	9	9	5	* 21	11	4
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>134</b>	<b>145</b>	<b>143</b>	<b>145</b>	<b>153</b>

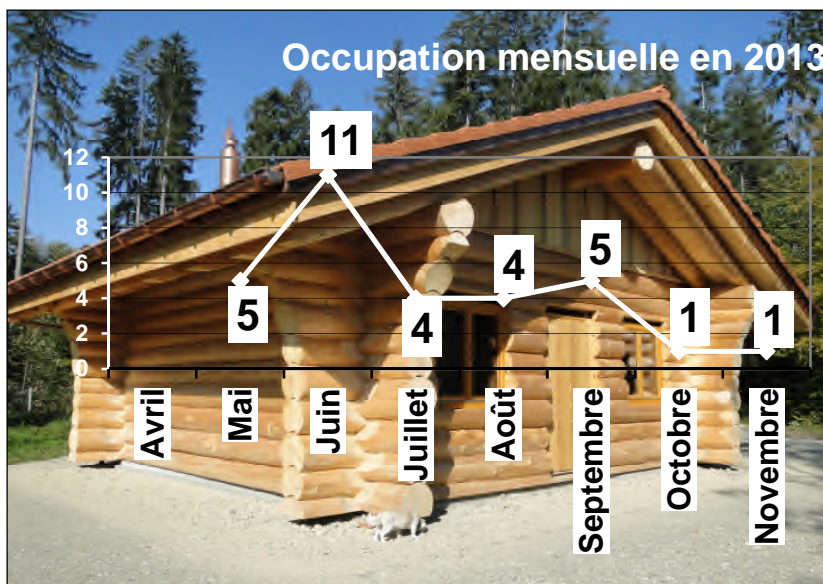
\*y.c.12 jours réservation/occupation pour la Régionale des musiques en mai 2011.



### Refuge de Malatête

Rien à signaler concernant l'entretien ; ci-après, détails des locations par catégorie et par mois.

Catégories	2012	2013
Habitants de Belmont	27	28
Sociétés et groupements divers Belmont	7	3
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>31</b>



# FORÊTS

En avril puis en mai, c'est grâce à la vigilance du personnel de nos services extérieurs que des glissements de terrain ont été constatés sur deux parcelles privées bordant la Paudèze.

Une intervention rapide et un excellent travail de coordination de MM. Sébastien Roch, garde forestier, et Bernard Burri de notre Service technique, ont permis d'éviter la formation de barrages sur la Paudèze et de provoquer de gros dégâts en aval.

Le 31 octobre 2013, la traditionnelle séance de martelage a eu lieu « dans le terrain ». Elle a mis à contribution tant M. Stéphane Ruby, Boursier communal, que le soussigné.

Ces travaux de marquage donnent l'occasion à notre garde forestier, M. Sébastien Roch, d'informer la Municipalité sur l'état des forêts communales et de lui présenter des propositions quant à l'exploitation du bois.

A titre d'exemple, signalons qu'il a volontairement laissé augmenter le volume du bois sur pied ces dernières années ; ceci pour anticiper le futur approvisionnement du chauffage aux plaquettes de la nouvelle chaudière du collège.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 DU GARDE FORESTIER (EXTRAITS)

### Exploitation des bois

Martelage 2013 Belmont-sur-Lausanne								
Division	Lieu-dit endroit	Genre de coupe	Résineux		Feuillus		Total	
			Tiges	Sylves	Tiges	Sylves	Tiges	Sylves
1	Bas-Monts	Chablis		29.9				29.9
	Malatête	Réalisation	40	121.8			40	121.8
1	Bas-Monts	Eclaircie	30	101.8	1	0.5	31	102.3
Total			70	253.5	1	0.5	71	254.0

(sylves : m<sup>3</sup> sur pied selon tarif d'aménagement vaudois)

Cette année nous avons martelé 2 coupes. La première est une éclaircie dans une futaie de sapins blancs visant à fournir du bois pour la fabrication d'un caisson sur une parcelle privée en bordure de la Paudèze qui a subi un gros glissement de terrain.

La deuxième, qui sera effectuée en 2014 est une réalisation au nord/est du refuge de Malatête. Cette forêt a subi une attaque de bostryche et les épicéas voisins sont dépérissants. De plus, une future jolie forêt est déjà en place dessous.

Cette année nous avons exploité la coupe des Bas-Monts martelée en 2012, coupe suite à laquelle quelques arbres sont tombés expliquant le volume de chablis.

### Produits

#### Résineux :

Bois de service: 382.84 m<sup>3</sup>

Bois énergie: 12.00 m<sup>3</sup>

**Total :** 394.84 m<sup>3</sup>

#### Feuillus :

Bois énergie: 38.50 m<sup>3</sup>

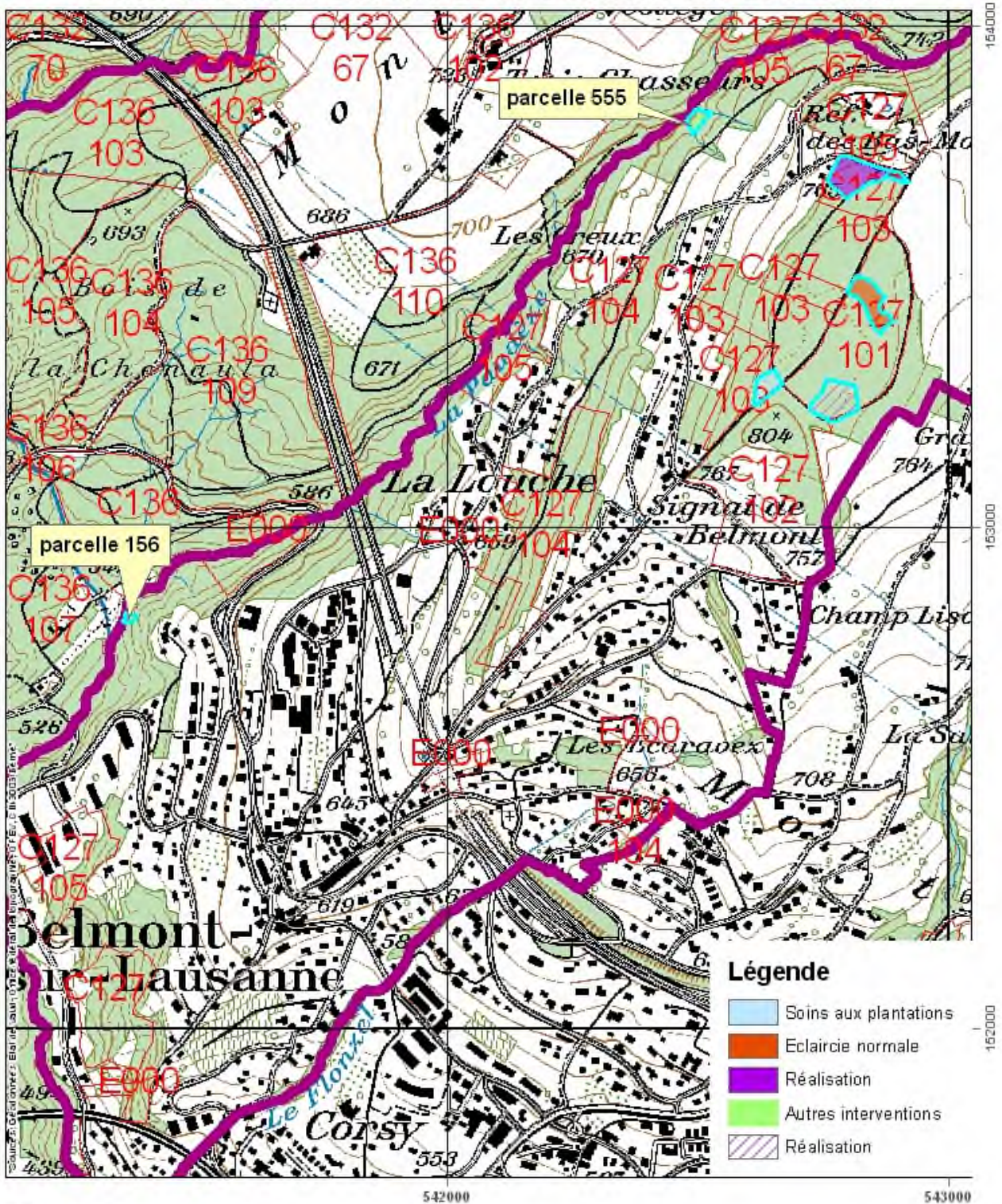
**Total produits (résineux/feuillus) :** 433.34 m<sup>3</sup>

Le produit des ventes 2013 s'est élevé à Fr. 7'336.10.

## Glissement de terrain

Depuis l'automne 2012, nous avons subi de fortes intempéries, à la suite desquelles 2 glissements de terrain ont eu lieu en rive gauche de la Paudèze. Ces glissements sur des parcelles privées ont nécessité l'intervention rapide de la commune vu les dangers d'embâcles et de laves torrentielles encourus. 70 m<sup>3</sup> de bois ont été exploités et commercialisés par la commune lors de ces événements. (Voir emplacements des glissements sur la carte ci-après).

Carte des interventions 2013 Belmont-sur-Lausanne



Carte des interventions 2013

Echelle : 1:10'000

Date : 24.01.2014

## Soins aux plantations

Les 2'075 m<sup>2</sup> de la plantation à l'ouest du couvert du 700<sup>ème</sup> ont été fauchés par l'équipe forestière communale de Lutry.

## Entretien des chemins forestiers

Ce personnel a également effectué, comme habituellement, les indispensables travaux d'évacuation des eaux ainsi que le fauchage des bords de route.

Ces différents travaux d'exploitation se sont élevés à Fr. 3'450.50 (Fr. 11'677.75 en 2012, comprenant alors des travaux de reboisement que nous n'avons pas en 2013).

## Subventions cantonales

Soins aux jeunes peuplements :	Fr.	997.50
Soins aux forêts protectrices :	Fr.	26'184.90

# VIGNES

Selon les informations de l'Office cantonal de la viticulture et celles de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois, l'année 2013 promet un millésime tout de fruit et de charme, malgré un volume de récolte confidentiel.

L'année viticole a été caractérisée par un printemps maussade, un été clément hormis de violents épisodes de grêle, notamment sur La Côte, avant de retrouver, en septembre, de belles conditions météorologiques qui ont permis une maturation régulière des raisins, vendangés dès la mi-octobre en très faibles quantités.

## Rapport sur l'exploitation 2013

La récolte du chasselas 2013 est la plus modeste en quantité de ces dernières années, mais reste qualitativement d'un très bon niveau. Ceci s'explique par le fait, qu'après concertation, notre vigneron-tâcheron a entrepris le renouvellement du quart de la parcelle en profitant d'abandonner le système dit des gobelets, pour passer à une culture sur fils mieux adaptée à la pente et moins coûteuse à l'entretien.

Quant aux cépages de rouge, Pinot noir, Gamaret et Garanoir, ils ont produit une vendange de qualité, et d'une quantité correspondant aux droits de production qui sont alloués au m<sup>2</sup>.

Les vignes communales sont soumises à trois visites de la Confrérie des Vignerons de Vevey. Comme à son habitude, M. Gilbert Fischer a obtenu d'excellentes notes se permettant même la note maximum pour les deux parcelles communales, lors de la visite précédant les vendanges !

Nous joignons nos félicitations à celles des experts et relevons l'excellent travail accompli par M. Gilbert Fischer et son équipe dans les vignes communales.

## Comptes

	2012		2013
Charges	Fr. 28'145.90	Fr.	27'692.35
Produits	Fr. 28'225.90	Fr.	27'489.00
Excédent de produits	Fr. 80.00		
Excédent de charges		Fr.	203.35



## **Productions**

### **Récapitulation de la production 2013:**

- 732 kg de Chasselas, sondant à 75°
- 330 kg de Pinot Noir, sondant à 88°
- 334 kg de Gamaret, sondant à 87°
- 351 kg de Garanoir, sondant à 86°

Ces livraisons pour la vendange 2013, produisent ainsi : 586 litres de Chasselas, 264 litres de Pinot Noir, 223 litres de Gamaret et 274 litres de Garanoir.

## **Label Terravin**

Le chasselas blanc 2013 présenté à la dégustation a obtenu « Les Lauriers d'Or Terravin ».



# **PPP Police – Protection civile – Pompiers (SDIS)**

## ***POLICE INTERCOMMUNALE DE PULLY – PAUDEX – SAVIGNY ET BELMONT***

### ***Association de communes « Sécurité Est Lausannois »***

Deuxième année d'existence tant pour l'Association de Sécurité Est Lausannois que pour le service de Police Est Lausannois.

### **Organes de l'association**

#### **Conseil intercommunal (CI)**

Constitué de 19 membres, il est présidé par M. Jean-Philippe Chaubert de Paudex. Notre commune y est représentée, pour la législature, par Mme et MM. les Conseillers communaux Marie-Alix Souyris, Didier Bérard et Jean-Marc Mayor. Ces délégués du Conseil communal sont accompagnés par M. Jean-Charles Bartolacelli, représentant délégué par la municipalité, et par ailleurs membre de la CCAR.

Les quatre représentants de Belmont ont activement travaillé, tant en commission qu'en plénum sur les préavis proposés par le Comité de direction (ci-après CODIR).

Le Conseil intercommunal de l'Association a ainsi siégé en juin à Pully, pour examiner puis adopter les comptes 2012 et le nouveau Règlement général de Police (RGP). Il a encore siégé en novembre 2013 à Paudex, pour débattre puis accepter le budget 2014.

#### **Comité de direction (CODIR)**

Cet exécutif de 5 membres est présidé par M. Gil Reichen, Syndic de Pully. Ses membres y représentent leurs municipalités respectives, le soussigné siégeant pour Belmont.

Il s'est réuni à 11 reprises en 2013, pour traiter les affaires courantes, comme le fait une municipalité. Il a finalisé les comptes 2012 et le Règlement Général de Police (RGP). Il en a procédé de même pour le budget 2014, avant de soumettre ces objets sous forme de préavis au Conseil intercommunal, comme mentionné ci-avant.

Les municipalités ont été associées, via leurs représentants, aux décisions prises par le CODIR, concernant les comptes, le budget et bien entendu le nouveau règlement général de police. La réalisation de ce document a permis de rafraîchir les règlements propres aux communes de l'Association et d'édicter une même base de travail pour le personnel du corps de police de l'Association, appelé à intervenir indifféremment sur le territoire de nos quatre communes.

## **Nouveau Règlement Général de Police (RGP)**

Il est entré en vigueur au 01.09.2013.

Il remplace le règlement communal de police datant du 01.11.1989, document abrogé par le Conseil communal dans sa séance du 10 octobre 2013.

## **Corps de police de l'association**

### **Préambule**

Le bilan du service de police de l'Association n'aura pas encore été publié au moment de l'impression du présent rapport.

En effet, il est généralement bouclé en mai, pour pouvoir intégrer, selon les exigences des normes fédérales, les interventions de la Police cantonale sur le territoire de l'Association.

C'est pourquoi nous vous transmettons ci-après et à titre indicatif, les chiffres des interventions effectuées exclusivement par le personnel de PolEst, au profit de la population de Belmont-sur-Lausanne.

Dans notre rapport 2012, nous avons expliqué que tenter « une comparaison entre l'exercice 2012 et le rapport illustrant l'activité 2011 de l'Intercommunale » n'avait pas de sens.

Par contre, ceci est maintenant « redevenu » possible. C'est pourquoi nous rappelons dans le chapitre suivant les chiffres 2012. Ce mode de faire étant destiné à permettre au lecteur de suivre l'évolution du nombre des interventions au fil des ans.



## Activité / Interventions du Corps de police de l'Association pour Belmont

	2012	2013
Interventions à caractère social, demandes d'assistance	159	184
Troubles et nuisances	18	20
Accidents de circulation	18	25
Interventions à caractère judiciaire	31	49
Amendes d'ordre délivrées	376	361

<b>Contrôles radar</b>	2013	variation par rapport à 2012
Zone 30 km/h, 2'383 véhicules contrôlés; véhicules en infraction	267	- 7.78%
Zone 50 km/h, 12'136 véhicules contrôlés; véhicules en infraction	870	- 3.53%

Il va sans dire que de nombreuses patrouilles préventives ont sillonné le territoire communal et qu'une attention particulière a été apportée par les agents aux abords des écoles.



# **POLICE ADMINISTRATIVE**

## **Documents d'identité**

En 2013, 113 cartes d'identité ont été délivrées (166 en 2012).

Si les démarches pour l'obtention des cartes d'identité peuvent encore être faites auprès des communes, la « Berne fédérale » prévoit d'imposer une centralisation. L'Association des communes suisses tente toujours d'infléchir cette démarche.

Quant aux démarches pour l'obtention du passeport, elles ne sont plus possibles dans la commune de résidence (depuis mars 2010). Les demandeurs s'inscrivent sur [www.biometrie.vd.ch](http://www.biometrie.vd.ch) et se présentent sur convocation au Centre de biométrie, voie du Chariot 3 à Lausanne-Flon; son prix est de Fr. 140.00.

## **Commandements de payer (CP)**

Cette année, 97 commandements de payer ont été notifiés par le personnel de l'Association Sécurité Est Lausannois (422 en 2012, respectivement 494 en 2011 et 579 en 2010).

## **Commission de police de l'association (rappel)**

Suite à son adhésion à l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois », la Municipalité a décidé de déléguer ses compétences en matière de sentences municipales à la Commission de Police de cette association. Si cette décision est générale et exhaustive, la Municipalité conserve le droit de statuer en tant qu'autorité collégiale dans des cas précis. Dans de tels cas, elle devra cependant se déterminer avant qu'une décision ne soit rendue par la Commission délégataire.

## **Dénonciations en Commission de police pour Belmont uniquement**

La Commission de police a reçu et traité 119 (174) dénonciations principalement de propriétaires privés dénonçant le stationnement illicite sur fonds privés 49 (127). Elle a rendu 53 ordonnances pénales pour non-respect du délai de paiement des amendes d'ordre, infractions diverses au Règlement de police ou à la police des déchets.

D'autre part, le personnel du Corps de police a établi 16 (26) rapports de dénonciation en Préfecture et 6 rapports de dénonciation (1) au Ministère Public.

## **Cimetière et inhumations**

Durant l'année 2013, nous avons compté 13 décès dans la commune. Le règlement communal permet à certaines personnes domiciliées hors de la commune au moment de leur décès de reposer dans notre cimetière. Ainsi, 16 défunts ont trouvé sépulture au cimetière de Belmont.

## **Jardin du souvenir**

C'est le 12 mars 2013 que le Jardin du souvenir a accueilli les premières cendres. Au total ce sont 6 défunts ou leur famille qui ont choisi ce mode de sépulture.

## **Signalisation**

La commande de la signalisation lumineuse au carrefour Monts de Lavaux / Arnier, qui était équipée de contrôleurs d'ancienne génération, a été mise à neuf sur le modèle de ce qui avait été fait au carrefour Monts-de-Lavaux / Cure. Cette modification a entraîné une diminution drastique des câbles dont l'isolation réjouissait quelques rongeurs dont l'appétit était parfois source de pannes.



## Stationnement

Le Service cantonal des routes a validé différentes modifications du régime de stationnement, à l'initiative de notre Service technique et dans l'intérêt général des Cancoires.

C'est ainsi que 6 nouvelles places ont été marquées « en jaune » au **parking d'Arnier**, pour les livreurs, les visiteurs de l'administration et les habitants venant déposer, respectivement prendre en charge les élèves du collège. Un emplacement particulier a été réservé aux utilisateurs de la place de déchets située à l'extrémité du parking. Ces places ont été prélevées sur des cases qui se trouvaient en zone de stationnement temporaire.

Dans la zone "**Cœur du village**", une place « livreur » a été créée à la hauteur du N° 12 du chemin de la Cure. D'autres modifications ont été apportées à cet endroit, dans l'intérêt des locataires de la Maison Pasche.

Trois places pour des véhicules deux roues ont été créées à la route des **Chaffeises**, à proximité de l'arrêt du bus.

Notons enfin que le régime de stationnement des places du parc situées au **Signal de Belmont** a été modifié, la limitation de durée de stationnement de 4 heures n'étant appliquée que de 08h00 à 20h00 et que quatre places de stationnement destinées à la location ont été créées à l'arrière de la Grange du Signal.

## Utilisation du domaine public

Comme en 2012, la Municipalité a délivré 5 autorisations d'utilisation du domaine public, qui ont généré un montant de Fr. 700.00, représentant les heures et les déplacements consacrés pour la pose et la dépose de la signalisation.

## Prévention de la criminalité

Parallèlement aux interventions ou aux actions préventives de notre Police Est Lausannois, les habitants qui en ont manifesté le désir sont régulièrement informés par des diffusions émanant de la Division prévention de la Police cantonale.

## Circulation

La Municipalité a adressé 13 avertissements pour infraction au stationnement et 3 pour comportement inadapté. Il est important de préciser qu'on ne relève aucun cas de récidive.

## Police sanitaire – Police des chiens

M. Bernard Burri, responsable communal de la police administrative n'a pas été sollicité à ce propos en 2013.

## Divers

**12 plaintes** ont été déposées pour dégâts à la propriété, dont 3 concernant des graffitis.

Au niveau des mesures préventives :

- **33 courriers et 6 rappels** concernant l'élagage des haies ont été envoyés aux propriétaires pour mise en conformité.
- **14 courriers et 3 rappels** concernant le fauchage des parcelles ont été envoyés aux propriétaires pour mise en conformité.
- **18 lettres d'avertissement** ont été adressées pour usages non autorisés des places de déchets. Aucun cas de récidive n'a été signalé.
- **15 dénonciations** en Commission de police ont été adressées à ladite commission dont 14 pour non-respect du règlement communal sur la gestion des déchets.

# TAXIS

L'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, dont Belmont fait partie avec onze autres collectivités locales, occupe 5 collaborateurs/trices (2,95 ETP).

Cette association gère notamment les autorisations accordées tant aux compagnies qu'aux exploitants particuliers.

Le **Conseil intercommunal** de l'association s'est réuni à 2 reprises en 2013. La commune y est représentée par MM. Gustave Muheim, Syndic, (suppléant) et Daniel Delaplace, Municipal (titulaire) ainsi que par M. Christian Stutz, Conseiller communal et délégué de la CCAR.

Avant une éventuelle refonte générale de la réglementation sur le service des taxis et dans le cadre de procédures en cours, des mesures sont étudiées pour améliorer le rythme de rotation des autorisations nécessaires pour stationner sur les places de parc réservées à cette activité.

En quelques chiffres, ce sont 481 (511 en 2012) conducteurs réguliers ou auxiliaires qui ont effectué près de 1'405'000 courses en 2013 (1'470'000 courses en 2012), au profit des usagers de l'agglomération lausannoise.

## Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

### **Préambule**

La loi cantonale sur le Service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), entrée en vigueur en 2011 a octroyé aux communes un délai au 01.01.2014, pour regrouper leurs services de lutte contre l'incendie et de secours; ceci dans de nouvelles entités régionales à même de garantir une efficacité uniforme sur tout le territoire cantonal.

Pour se conformer aux modifications exigées par la LSDIS, les Communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully ont constitué un comité de pilotage (COPIL). Composé des municipaux du feu de chaque commune concernée, il a siégé régulièrement dès l'automne 2011, pour définir les modalités de la fusion et la mener à terme dans les délais.

### **Collaboration intercommunale – Travaux de fusion**

Le COPIL s'est réuni à une dizaine de reprises en 2013. Il a opté pour une convention d'entente intercommunale plutôt que pour une association de communes, cette dernière s'avérant trop contraignante.

Le Comité de pilotage a rédigé cette convention ainsi qu'un nouveau règlement du feu. Les cadres politique et juridique ainsi fixés ont ensuite été soumis puis approuvés par les quatre Municipalités.

Durant ces démarches, tant les membres des commissions du feu que les deux commandants et leur état-major ont été régulièrement consultés. Leur expérience a été fort utile pour mener ce projet à bien.

### **Fusion SDIS Porte de Lavaux et La Paudèze : naissance SDIS OUEST-LAVAUX**

En mai et juin 2013, les Conseils communaux des communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully ont débattu puis accepté les préavis leur proposant la fusion et les modalités de son financement.

## **Commission du feu de Belmont-sur-Lausanne**

Pour faciliter cette mise en place, la Commission feu de Belmont et celle de Pully ont continué à siéger ensemble, sous la dénomination de « Conférences des commissions du feu », chaque entité gardant pourtant ses prérogatives municipales. Comme en 2012, le Municipal du feu de Belmont l'a présidée, le secrétariat étant assumé avec efficacité par Mme Joëlle Gertsch.

Pour rappel, notre commission du feu est en outre composée du Commandant Yann Tornare, de MM. Marc-Etienne Favre et Claude-Alain Moret ainsi que du Syndic Gustave Muheim.

La Conférence des commissions du feu a siégé à 5 reprises durant cette année et pour la dernière fois, le mardi 3 décembre 2013.

Selon les exigences de la LSDIS et dès le 01.01.2014, les tâches de cette commission seront reprises par une nouvelle commission, dénommée « Commission consultative du feu ».

## **Commission consultative du feu SDIS OUEST-LAVAUX**

Conformément à la Loi sur les communes (LC) et à la Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), la Convention intercommunale prévoit que les Municipalités des communes partenaires nomment une commission consultative du feu de dix membres.

Pour Belmont-sur-Lausanne, la Municipalité a désigné le soussigné municipal du feu et M. Claude-Alain Moret, lequel a accepté de faire bénéficier ce nouvel organisme de sa large expérience dans la lutte contre l'incendie.

Pour garantir une bonne transition des interventions sur le terrain et pour finaliser la mise en place du nouvel Etat-major, cette commission a déjà siégé en 2013, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre Schlaeppli, Président du Comité de pilotage (COFIL) de la fusion. Selon le tournus mis en place, elle sera présidée par le soussigné en 2014.

## **Organisation du SDIS OUEST-LAVAUX**

Parallèlement aux travaux du COFIL, puis de la nouvelle commission, les Commandants Olivier GAY et Yann TORNARE et leur état-major respectif ont mis en place les nouvelles structures, tout en assurant la permanence au sein de leurs corps respectifs. Ceci leur a valu un gros surcroît de travail, même s'ils ont été efficacement épaulés à tous les niveaux par le personnel des SDIS.

Sans dévoiler ici tous les détails de l'organisation future, signalons que le nouveau SDIS sera dirigé par M. Oliver Gay, nommé Commandant par les Municipalités. Il sera assisté de M. Yann Tornare, son remplaçant qui cumule cette fonction avec celle de chef du site de Belmont.

Quant aux organes financiers de ce service sécuritaire, Belmont-sur-Lausanne a été choisie comme commune boursière.

## **Extraits du rapport annuel 2013 du Cdt Y. Tornare et commentaires du municipal en charge du dicastère**

### **Etat-Major**

L'Etat-Major est formé du commandant Y. Tornare, par ailleurs chef de site de Belmont, de son remplaçant, le Plt S. Cornuz, cumulant celle de chef de site de Pully, du responsable de l'instruction, du responsable technique, de deux responsables du matériel et d'un quartier-maître, lequel a été fortement sollicité en 2013, pour préparer les bases financières de la fusion. Une secrétaire vient compléter l'équipe EM.

L'Etat-Major a tenu 11 séances et 1624 heures (1270 en 2012) ont été nécessaires pour effectuer les diverses tâches fixées par le cahier des charges. Comme relevé par le Commandant, une part importante de ces heures a été consacrée à la mise en place du SDIS OUEST-LAVAUX.

## Effectifs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, 93 (95) sapeurs-pompiers constituaient l'effectif du SDIS. 16 recrues sont venues compléter les rangs. Dans le courant de l'année, l'arrivée de 6 sapeurs-pompiers formés n'a pas suffi à remplacer le départ de 19 collaborateurs, dont 5 porteurs ARI (appareil respiratoire isolant) et 2 ayant une formation de chauffeur ainsi que la mise en congé de 3 sapeurs-pompiers pour cause de service militaire. Dans son rapport, le Commandant explique que les départs sont principalement dus à des changements de domicile ou à un manque de disponibilité pour des raisons professionnelles.

L'année a été clôturée avec un effectif de 93 (87) miliciens

## Recrutement – action cantonale

La Fédération Vaudoise des sapeurs-pompiers a mis en place le recrutement cantonal.

Jeudi 7 novembre 2013, chaque caserne a accueilli les personnes intéressées à découvrir le monde de milice des sapeurs-pompiers. Dans notre région, l'EM a pu compter sur le soutien du secrétariat général de la ville de Pully pour la mise sous pli et l'envoi des 5500 (4017) convocations aux 18-35 ans de Pully et de Belmont.



Un grand merci aux responsables des services concernés pour ce travail conséquent.

Cette année, une soirée de présentation, identique dans les trois sites du futur SDIS Ouest-Lavaux, a été organisée. Si 63 personnes ont répondu présentes grâce au courrier, 47 d'entre elles se sont dites intéressées à devenir sapeur-pompier.

Une séance interne de recrutement pour le personnel de la ville de Pully a été mise sur pied. 6 personnes ont suivi la présentation et cette démarche a convaincu 2 employés à s'engager pour le service du Feu. Ce sont donc 49 nouvelles recrues qui participeront courant mars 2014 à la formation donnée par l'ECA.

## Activités du Corps

Une délégation du SDIS de la Paudèze a participé au 106<sup>ème</sup> concours cantonal de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers, sur les terres des SDIS de Trélex-Genolier-Givrins, avec de très bons résultats.

Comme c'est maintenant l'habitude, nos rameurs ont gagné les concours de rame des sociétés de sauvetage de Pully et de Lutry !



## Alarmes et Interventions

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, le SDIS a été alarmé à 130 reprises contre 157 en 2012. 26 (21) fois sur le territoire de Belmont et des Monts-de-Pully, 96 (130) fois sur Pully, 1 (2) fois sur Paudex et 6 (3) fois sur Lutry et La Conversion.

Nous sommes également intervenus sur demande de la CTA (centrale de traitement des alarmes), 1 fois sur la commune de Lausanne, pour une défense contre les hydrocarbures.

La nature de ces alarmes est la suivante : 26 (29) feux dont 6 (3) en renfort du SDIS Porte de Lavaux, 41 (46) inondations, 4 (3) interventions éléments naturels 20 (15) sauvetages de personnes, 40 (36) alarmes automatiques, 9 (9) interventions POL0 (pollution hydrocarbures). Ces interventions se sont déroulées 45 (49) fois pendant le service de piquet du week-end du vendredi 18h00 au lundi 06h00, 57 (74) fois la semaine en journée de 06h00 à 18h00 dont 5 (6) entre 12 et 13 heures et à 28 (34) reprises en semaine, de nuit 18h00-06h00.

Le tout représentant un total de 988 heures d'interventions, soit 338 heures et 27 alarmes de moins qu'en 2012.

## Service de Permanence et de garde

Afin d'assurer la conduite des interventions, l'ECA requiert et subventionne un certain nombre d'intervenants en fonction de la catégorie du site.

Un seul officier chef d'intervention couvre l'entier du territoire. Il répond pour toutes les alarmes et se déplace avec le véhicule de fonction Carlo 9.

La mise en place, en 2012, des 4 groupes de piquet de 8 à 10 personnes de permanence pour le site de Pully n'a pas répondu à toutes les attentes. Certes, une meilleure flexibilité, une cohésion de groupe et l'implication de nos cadres par l'octroi de nouvelles responsabilités avec ce système, ont été positives. Mais les différents départs en cours d'année ont quelque peu perturbé cette nouvelle organisation des services de piquet.

Les services de jour, de nuit et de week-end, jours fériés compris ont été organisés pour un total de 33'408 heures de permanence. (-3'576).

Le SDIS a participé à la sécurité des manifestations telles que la course à travers Pully, la sécurité du 1er Août sur les 2 communes, le Marathon de Lausanne et différentes missions de parcage. Nous avons prêté main-forte à nos collègues de Lausanne pour la Fête du Bois, le tout pour un total de plus de 316 heures de garde.

Les exercices de présentation et d'essai des divers engins des sapeurs-pompiers, dans le cadre du passeport-vacances, ont toujours autant de succès.

## Exercices et formation

Les exercices se sont déroulés selon le programme général accepté par les Municipalités. Le thème général d'instruction décidé par l'ECA pour l'année était «Bio fort C, lances, tuyaux et nouveau règlement»

Le cours donné par l'ECA aux nouvelles recrues a été organisé sur le territoire de notre SDIS le 8 et 9 mars. Plus de 45 nouvelles recrues provenant du District d'Oron-Lavaux, ont suivi cette formation avant d'être intégrées dans les casernes. Nous avons organisé l'encadrement pour ces journées, tant du point de vue du matériel, des engins et des places d'exercices que de la subsistance.

Durant l'année, l'organisation des exercices à thèmes préparés par le Lt. Schlienger, a permis de dispenser cette formation en collaboration avec les responsables de détachements. Le nouveau matériel a nécessité quelques adaptations du programme.

65 exercices ont été suivis pour un total de 3'123 heures. La collaboration intercommunale avec le SDIS Porte de Lavaux s'est faite pour les exercices de formation des recrues, le DPS et les cours de cadres.

## Cours Cantonaux ECAFORM

22 recrues ont participé aux 2 jours de formation de base dispensés par l'ECA. 30 pompiers ont suivi des cours de formation spécifique totalisant 107 jours de formation.

## Dossiers Techniques - Matériel et locaux

54 dossiers de mise à l'enquête, tant pour la Commune de Belmont que pour celle de Pully ont été soumis au SDIS, pour remarques et observations. Celles-ci portent principalement sur les accès aux bâtiments pour les véhicules de secours, l'accès aux machineries d'ascenseurs et sur le positionnement des points d'eau ou des citernes à gaz.

RAS, si ce n'est l'arrivée de « Carlo 9 » véhicule dévolu à l'officier d'intervention de permanence. Après un an d'utilisation, tant le choix du véhicule que son aménagement donnent entière satisfaction.



## Conclusions du Commandant

### SDIS de la Paudèze 2011-2013



Ces trois ans ont été une formidable expérience de vie ! Plus de 450 interventions, des milliers d'heures de formation données, des échanges d'expériences qui ont souvent permis de relativiser les interventions lourdes, le tout sans casse majeure.

Des nouveaux sapeurs-pompiers motivés, mais aussi des départs. D'excellents contacts avec les différents départements de l'administration des deux communes. Le travail en commun sur certaines missions avec nos partenaires sécuritaires, le soutien des Municipalités.

Cette fusion entre le SDIS de Pully et celui de Belmont semblait évidente, la mettre en pratique n'a pas été sans souci et grincements de dents ! L'avantage du monde des Sapeurs-Pompiers se trouve dans cet esprit de partage et d'entraide que chacun entretient au fond de lui-même et qui permet de faire de belles choses !

Le respect de tous a permis ce rapprochement. L'engagement et la motivation de chacun dans son rôle, sa responsabilité ont permis cet équilibre nécessaire au bon fonctionnement du SDIS.

Je remercie sincèrement mon état-major, les cadres et tous les pompiers qui se sont investis dans leurs missions. Ensemble, nous avons pu assumer notre mission et transmettre la flamme à de nouveaux miliciens, garants de la relève de demain.

Je ne finirai pas mon rapport sans remercier nos partenaires sécuritaires que sont la Police intercommunale de l'EST Lausannois, l'ORPCi, le SDIS Porte de Lavaux et nos collègues de la division défense incendie du SPSL. Avec tous, nous entretenons d'excellentes relations, tant au niveau des interventions que dans le cadre de manifestations.

Merci à notre partenaire direct, l'ECA pour la collaboration Ecadis, Ecamat et Ecaform et le soutien de nos inspecteurs.

Mes remerciements vont aussi aux différents services de l'administration des Communes de Pully et de Belmont avec lesquels nous partageons des problèmes communs. Chacun prend conscience que le service du Feu est un service à part entière, avec un mode de fonctionnement certes différent des autres services, ce qui demande parfois quelques arrangements. Merci également aux Municipalités de Belmont et de Pully ainsi qu'aux membres de la conférence des commissions du feu qui m'ont accordé leur confiance et leur soutien dans l'exercice du mandat qu'ils m'ont confié.

## **Conclusions de la Municipalité**

La Municipalité témoigne sa reconnaissance au Cdt Yann Tornare et au personnel du SDIS de la Paudèze d'avoir assuré efficacement durant ces trois dernières années la transition entre nos anciens corps locaux et le SDIS régional OUEST-LAVAUUX.

La Municipalité relève, une fois de plus, le succès de la campagne de recrutement. Ce magnifique résultat est l'illustration de l'investissement hors normes du Commandant et de son équipe. La Municipalité sait que cet état d'esprit a déjà été transféré dans les nouvelles structures régionales auxquelles nos soldats du feu participent maintenant.

La Municipalité témoigne sa confiance aux 180 pompiers qui constituent désormais le SDIS OUEST-LAVAUUX, sous le commandement du major Olivier GAY de Lutry, dont le cap. Yann Tornare, (qui a accepté de remplacer; merci Yann), devient le remplaçant.

## **Protection civile**

### **Extraits du rapport annuel 2013 du Cdt J.-F. Delessert et commentaires du municipal en charge du dicastère**

#### **Introduction**

Au cours de sa 16e année d'activité, l'Organisation Régionale de Protection Civile (ci-après ORPC) de Lausanne-Est (Pully – Paudex – Belmont-sur-Lausanne) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité Directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Le **Comité Directeur** (CODIR) présidé par M. Martial Lambert, Municipal à Pully et composé de MM. Daniel Delaplace, Municipal à Belmont-sur-Lausanne et Gérald Fontannaz, Municipal à Paudex, s'est notamment réuni pour vérifier les comptes 2012 et fixer les priorités du budget 2014.

La **Commission régionale**, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune) est présidée par Mme Claudine Gygi, Conseillère communale et membre de la CCAR. Notre deuxième représentant est M. Bernard Burri, Coordinateur administratif communal. Cette commission s'est réunie à différentes reprises, avec le CODIR, pour la présentation du budget, des comptes et s'informer des projets de réorganisation de la PCi vaudoise.

#### **Actualités 2013**

Pour marquer les cinquante ans de la protection civile suisse, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a entrepris deux actions avec les Cantons, en plantant des arbres et en bâtissant des ponts. Cet office fédéral a aussi publié un livre retraçant l'histoire de ce service et de ses différentes phases de développement.

Au 01.01.2014, suite à une réorganisation des départements par le Conseil d'Etat, le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), dont fait partie la Protection civile, rejoindra le Département des institutions et de la sécurité (DIS) dirigé par Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux.

## L'ORPC en intervention

Les engagements peuvent découler de situations d'urgence, se faire d'une manière planifiée au profit de nos partenaires sécuritaires pour des missions touchant la sécurité de la population, ou de manifestations comme la Course à travers Pully, le Festival for Noise ou le Marathon. Mentionnons également les journées réservées aux dons du sang.

Comme pour sa contribution au succès de la Régionale de 2011 à Belmont, l'engagement de la PCi de Lausanne-Est a été important lors de la 27<sup>ème</sup> Fête Cantonale des Musiques vaudoises à Savigny.



FCMV à Savigny montage des structures cantine

Son personnel a collaboré efficacement avec les organisations régionales de protection civile de Lavaux, d'Oron et de Moudon, d'autant plus que les conditions météorologiques étaient peu favorables à la préparation des infrastructures.

## La Formation d'Intervention Régionale (FIR)

L'appel en situation d'urgence relève toujours du défi, la difficulté consistant à mobiliser un contingent suffisant de miliciens PCi.

La Formation d'intervention régionale apporte une solution efficace à cette problématique. Elle regroupe dans le canton de Vaud 1500 personnes atteignables par pager et opérationnelles dans l'heure, voire immédiatement, pour certains éléments de conduite. Cette formation est le premier échelon d'intervention de la protection civile, en cas de catastrophe ou de situation d'urgence.

La FIR est un outil de collaboration, mis en place dans le cadre de la Loi sur la protection de la population XXI, qui englobe les partenaires des services de police, du feu, de la santé publique et divers services techniques. Pour la région de Lausanne-Est, 41 personnes font partie comme volontaires de cette force d'intervention, en plus de leur engagement habituel. Bravo !

## Organisation

Un commandant, une remplaçante du commandant et un collaborateur logistique exécutent l'ensemble des tâches de la protection civile des 3 communes.

## Technique

L'évacuation du matériel « obsolète » ne répondant plus aux normes de sécurité a été effectuée, ainsi que celui de l'inventaire du matériel dit « fédéral », concernant les assortiments sanitaires.

Un recensement de toutes les remorques et chariots de transport a été effectué permettant de mettre à jour les données des cartes grises au nom du Service de la sécurité civile et militaire. Quatre remorques sont utilisées par le SDIS la Paudèze et le resteront. L'ECA assumera les taxes et l'entretien de ces remorques.

La planification des futurs trains d'intervention et assortiments de matériel de la FIR et de la future compagnie d'état-major du district de Lavaux Oron s'effectue en collaboration avec les régions de Lavaux et d'Oron. L'inventaire des constructions du district a été réalisé et permet de définir l'emplacement du matériel et les surfaces nécessaires de stockage.

350 personnes appartenant à diverses sociétés culturelles et sportives ont dormi dans les installations PCi, à la Clergère, à Mallieu et à Rochettaz.



Quant à la construction de la Damataire, elle est toujours utilisée par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).

Ces différentes utilisations ont généré 25'900 nuitées.

## Planification

Les Municipalités confient à l'ORPC de Lausanne-EST la planification du plan canicule et l'organisation d'une cellule de coordination en période de crise, ainsi que la gestion de la mise en place du dispositif. La gestion de l'exploitation du courrier et du recensement prospectif est effectuée par les secrétariats municipaux respectifs. Les seniors bénévoles, assurant un partenariat avec la milice pour les visites lors du déclenchement de l'opération, suivent une séance d'information et ont été remerciés personnellement pour leur engagement et leur disponibilité.

## Nouvelles des effectifs

L'effectif, composé des Formations d'Intervention Régionale (FIR) et d'Appui Régional (FAR), représente le personnel actif, soit 246 personnes. 280 dossiers représentent du personnel de réserve formé ou non formé.

## Association - Institutions

Les Présidents des Comités directeurs des 19 régions vaudoises se réunissent plusieurs fois par année en séance consultative ou plénière. M. M. Lambert préside cette assemblée dont l'objectif reste la réforme vaudoise avec la régionalisation qui est en cours (passage de 21 à 19 régions puis de 19 à 10 dans le futur) et maintenir ainsi une PCi crédible et apte à répondre efficacement aux défis représentés par les risques et dangers potentiels identifiés.

## Conclusion de l'ORPC

Sécurité, obligation de servir, évaluation des besoins essentiels, coordination, chaîne de sécurité, partenariat, engagement, solidarité, modernité, sont les mots courants utilisés par les officiers et professionnels pour transmettre leur meilleure motivation et faire face aux divers engagements. Ils ont conscience que l'obligation de servir est un principe fortement ancré au sein des institutions politiques helvétiques. Le système politique suisse repose sur l'idée que les droits sont également liés à des devoirs.

La Direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre les diverses collaborations avec les partenaires de la protection de la population et d'autres institutions.



L'EM de l'ORPC Lausanne-Est au musée de Morges

## Conclusion de la Municipalité

La Municipalité remercie la direction, le personnel et les astreints de l'ORPC, pour leur travail en faveur de notre protection civile régionale et de la population de l'Est lausannois.

## CONCLUSION DU MUNICIPAL

Au terme de cet exercice, je remercie pour leur appui, tant mes collègues de la Municipalité que ceux des communes partenaires où je les représente.

Une nouvelle fois, j'associe à ces remerciements les membres du Conseil, communal ou intercommunal, ainsi que le personnel communal avec qui il fait bon travailler au quotidien.

C'est par des collaborations et des échanges, parfois vifs mais toujours constructifs, que les projets peuvent avancer puis se finaliser par l'addition du travail de tous les intervenants dans un dicastère passionnant, diversifié et exempt de routine.



Daniel DELAPLACE, Municipal



# ÉCOLES – OEUVRES SOCIALES – AFFAIRES CULTURELLES

*Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale*



## ÉCOLES

### PETIT LEXIQUE

Années 1 à 4	Premier cycle primaire
Années 5 à 8	Deuxième cycle primaire
Années 9 à 11	Voie générale ou Voie pré-gymnasiale
ACM	Activité créatrice manuelle
ACT	Activité créatrice textiles
AFJ	Accueil familial de jour
CIN	Cycle initial (enfantine)
COES	Classes officielles d'enseignement spécialisé
CYP	Cycle primaire (1 à 4 P)
DEP	Développement (classe de)
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture

DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
HarmoS	Harmonisation de la scolarité obligatoire
ODES	Office des écoles en santé
PPBL	Pully-Paudex-Belmont-Lutry (réseau)
PPLS	Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire
SESAP	Service Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
VSB	Voie secondaire de baccalauréat
VSG	Voie secondaire générale
VSO	Voie secondaire à options

### PRÉAMBULE

Dès la rentrée d'août 2004, l'administration de la scolarité obligatoire (établissements primaires et secondaires), les offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que les spécialistes des domaines de la psychologie scolaire, dépendent directement du canton.

La population vaudoise a accepté, le dimanche 4 septembre 2011 à 52%, la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

Le concordat HarmoS est entré en vigueur le 1er août 2009. Depuis cette date, l'accord est valable pour tous les cantons qui l'ont ratifié. Les cantons signataires ont six ans, c'est-à-dire au plus tard jusqu'au début de l'année scolaire 2015/2016, pour mettre en œuvre les éléments du concordat qui leur font encore défaut.

D'autre part, le Conseil d'Etat a décidé de modifier, conformément à l'article 47 de la loi scolaire du 12 juin 1984, les aires de recrutement des établissements scolaires en arrêtant une nouvelle organisation. Le groupe de travail qui a planché sur cette demande a présenté un rapport qui propose deux établissements scolaires : un établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont pour les élèves des degrés 1 à 8 HarmoS, et un établissement secondaire 9 à 11 HarmoS. Le rapport a été entériné par le Conseil d'Etat en septembre 2012.

Les conventions scolaires signées avec Pully seront réactualisées afin de répondre à cette réorganisation. La création du Conseil d'établissement est également à l'ordre du jour. L'objectif est que ces deux objets entrent en vigueur lors de la rentrée scolaire 2014.

## ÉCOLES PRIMAIRES

La direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont est assurée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012 par M. Philippe Jacot, en collaboration avec cinq Doyen-nes : ils forment le Conseil de Direction.

Dès la rentrée scolaire 2013, les classes de 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> HarmoS sont rattachées à l'Etablissement primaire qui compte actuellement 1374 élèves. L'Etablissement a passé de 98 à 166 enseignant-es.

Dans chacun des collèges de l'établissement, il y a un responsable de bâtiment. Il ou elle fait le lien avec la Direction sur des objets non pédagogiques : mobilier, courrier, organisations administratives etc...

La Commune de Belmont assure le financement et l'organisation pour :

- la mise à disposition des locaux scolaires et l'entretien des immeubles;
- la mise à disposition des locaux pour les PPLS;
- le mobilier scolaire;
- les devoirs surveillés;
- les transports scolaires (internes et externes);
- l'assurance des élèves;
- certaines activités de prévention qui sont organisées par l'établissement.

## Activités particulières

### La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire par la Ville de Lausanne, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, réflexions sur l'alimentation et sur la santé. Mise en place de l'équipe santé selon les directives cantonales. Le financement des interventions du médecin scolaire ou de diverses actions de prévention est à la charge des communes.

Courant 2013, les spécialistes de la Prévention routière ont visité 36 classes (1-2P HarmoS), 3-4P (HarmoS et COES) de l'arrondissement scolaire de Pully-Paudex-Belmont pour enseigner aux jeunes les règles de comportement à adopter aux abords de la chaussée (notamment aux passages pour piétons). Dans le cadre de la nouvelle organisation policière, les polices communales devront visiter à l'avenir toutes les classes des années obligatoires (enfantines, primaires et secondaires) pour leur inculquer la prévention en général (circulation, incivilités, délits, etc..).

### Le sport

De nombreux sports facultatifs sont organisés en collaboration avec l'établissement secondaire. Ils concernent les élèves du cycle 2 (HarmoS) de l'établissement ou des élèves de l'établissement secondaire. Les salaires des moniteurs sont payés par les communes mais remboursés à raison de 80-90% par le canton.

## Les camps – les sorties – les excursions – les manifestations

Divers types de camps sont organisés dans l'Établissement de Pully-Paudex-Belmont :

- le camp des Mosses réservé depuis de nombreuses années aux élèves de Pully;
- le camp de ski de Paudex, réservé aux élèves fréquentant le collège de Paudex, soit des élèves de Paudex et/ou de Pully;
- les camps ad hoc organisés par des enseignants;
- la Commune de Belmont met chaque année au budget une somme, en principe, pour 3 camps annuels pour les élèves fréquentant le Collège de Belmont.



Ces camps sont financés par les communes, les parents participent également. Les activités de ces camps sont en lien avec le plan d'études et sont validées par la direction de l'établissement.

Toutes les classes de l'établissement bénéficient de subsides pour une course d'école. La Commune de Belmont subventionne différentes activités en offrant les transports : Piste Vita, patinoire, visites de musées ou d'expositions.

A l'instar de certains collèges de l'établissement, les élèves de Belmont ont animé des fêtes de Noël pour les parents et pour les Aînés.

Le 2 juillet 2013, la fin de l'année scolaire a été clôturée par un repas, aux Bas-Monts, offert et organisé par la commune à tous les enseignants, ainsi qu'aux Directeurs des Etablissements primaire et secondaire.

## Personnel – Effectifs des élèves

### Personnel enseignant au Collège de Belmont

1P et 2P (classes enfantines)		Cycle primaire = 3P à 6P	
1-2P/14-BT	Mme Carretero Burgi	3P/08-BT	Mme Hernandez
1-2P /15-BT	Mmes Delay Searoui et Oberson	3P/09-BT	Mmes Nikolic et Hofer
1-2P /16-BT	Mmes Torti et Morf	4P/08-BT	Mme Perret
1-2P /17-BT	Mmes Santi et Oberson	4P/09-BT	Mme Carro
		5P/07-BT	MM. Magnin et Schmeissner
		5P/08-BT	Mmes Vaney et Pfeiffer Ryter
		6P/08-BT	Mmes Nestor Marques et Stamm
		6P/09-BT	Mme Moret



## Effectifs des élèves

L'Établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont accueille 1374 élèves (72 classes dont 2 classes SESAF – DEP et COES) qui sont réparties comme suit :

Dès la rentrée 2014, le site de Belmont comptera 16 classes de 1P à 8P (HarmoS).

Classes				
Avant HarmoS			Depuis HarmoS	
2011	2012		2013	
16	17	classes enfantines	17	classes enfantines
1		classe semi-enfantine	9	classes de 3P
6	8	classes de CYP1/1	9	classes de 4P
3	1	classes de CYP1/12 – multi-âges	8	classes de 5P
7	8	classes de CYP1/2	9	classes de 6P
9	9	classes de CYP2/1	8	classes de 7P
10	8	classes de CYP2/2	10	Classes de 8P
1	1	classe développement	1	classe développement
1	1	classe COES	1	classe COES
54	53	<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>TOTAL</b>

## Répartition géographique des classes

Pour 2013-2014, la répartition est la suivante :

Lieu	Nbre classes	
	2012	2013
Pully	37	56
• Annexe Ouest – Principal - Jules Loth – Pierre d'Arvel	12	29
• Alpes	2	4
• Chamblandes	6	6
• Mallieu (y.c. classe COES)	5	5
• Chantemerle	8	8
• Fontanettaz	4	4
<b>Belmont</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
Paudex	4	4
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>72</b>

## Récapitulatif des effectifs de l'établissement primaire

	2012		2013	
	Classes	Elèves	Classes	Elèves
Pully seul	37	686	56	1062
Paudex	4	74	4	79
<b>Belmont</b>	<b>12</b>	<b>225</b>	<b>12</b>	<b>233</b>
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>985</b>	<b>72</b>	<b>1374</b>

## **PPLS et Service de santé**

### **Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire (PPLS)**

Depuis mai 2005, les professionnels PPLS sont intégrés dans le DFJC de l'administration vaudoise (Office de psychologie scolaire).

Le Service PPLS LAVAUX constitue l'une des 10 régions cantonales et est réparti comme suit :

- Puidoux-Chexbres
- Pully-Paudex-Belmont (primaire)
- Pully secondaire
- Lutry
- Cully et environs
- Savigny-Forel
- Oron-Palézieux.

Afin de fournir les meilleures prestations possibles, les PPLS Lavaux cherchent des locaux adaptés dans la plupart des bâtiments scolaires ou à proximité. Nous avions à Belmont les locaux adéquats mais, lors de la rentrée scolaire 2013, les rendez-vous ont été déplacés à Pully car le bruit engendré par les travaux ne permettait plus un travail optimal. La réorganisation du bâtiment a défini un nouveau local pour les PPLS, soit le local qui sert de dépôt aux objets trouvés et la salle contigüe. Ces nouveaux locaux ont reçu l'aval du Directeur des PPLS, Monsieur Chollet.

### **Service de santé**

Le service de santé propose une rencontre avec l'infirmière scolaire à chaque parent, avec leur enfant, en deuxième année HarmoS. Depuis 2011, l'infirmière scolaire est employée de l'AVASAD, (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile). De ce fait, son champ d'activité a augmenté et afin de permettre celui-ci, nous avons aménagé l'infirmierie de la salle de gymnastique en infirmerie scolaire. Nous pourrions ainsi répondre aux besoins lors du retour des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> HarmoS dès 2014.

La doctoresse Fridelance Meloro qui exerce son activité de pédiatre à Puidoux est toujours en fonction comme médecin scolaire. En 2013, le décompte de ses heures se monte à 25 heures pour diverses prestations.

### **Devoirs surveillés**

Au vu de la demande, les devoirs surveillés ont été maintenus pour l'année 2013-2014. Ils ont lieu le lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 17h00 (2 périodes par jour) et sont facturés Fr. 3.00 par jour. Les enfants inscrits à l'UAPE ont l'obligation d'y aller pour faire leurs leçons durant la 2<sup>ème</sup> période. De cette façon, les éducatrices sont déchargées de ce travail, qui ne fait pas partie de leurs attributions, et sont pleinement disponibles pour les autres enfants. Il est à relever que ce service est gratuit pour les enfants inscrits à l'UAPE. A la rentrée scolaire 2013-2014, 20 enfants y sont inscrits

### **Réfectoire « Midi-Cancoires »**

Lors de la rentrée scolaire 2013-2014, le réfectoire scolaire, sous la responsabilité de la commune et n'exigeant aucune autorisation particulière, fonctionne de la manière suivante : sous la surveillance de plusieurs auxiliaires, les enfants sont accueillis dès la sortie de l'école. Ils bénéficient d'un repas labellisé « Fourchette verte », comme à l'UAPE, ainsi que d'un encadrement ludique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. 73 enfants y sont inscrits et ceci pour la modique somme de Fr. 13.00 par jour.

Ce service est proposé aux enfants devant être pris en charge à midi uniquement. Les parents désireux d'un mode d'accueil plus conséquent sont automatiquement dirigés vers l'UAPE. Le mercredi, le réfectoire étant fermé, les enfants prennent leur repas à l'UAPE qui reste ouverte jusqu'à 14 heures.

L'inscription au réfectoire se fait en principe pour l'année, mais des modifications interviennent assez souvent.

Une fin de journée « portes ouvertes » a eu lieu le 11 juin.

Fréquentation du réfectoire	2012	2013
Lundi	32	40
Mardi	26	43
Jeudi	44	50
Vendredi	31	48

## Transports scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2006, CarPostal est notre prestataire pour les transports scolaires. Le véhicule, certes assez volumineux, permet le transport d'au moins deux classes lors des sorties organisées par les enseignants de Belmont.

Cependant, pour des sorties concernant tout le collège, principalement à destination de Pully, le transport doit toujours être sous-traité aux tl, soit dans le cadre des horaires normaux, soit par bus « courses spéciales ».

Durant l'année 2013, CarPostal a effectué de nombreux kilomètres sur les routes de la commune et dans les environs. M. Guye, ayant une longue expérience dans les transports scolaires, assure le transport, avec beaucoup de patience. 36 enfants du primaire et 42 du secondaire utilisent quotidiennement CarPostal.

Les transports internes de ramassage scolaire sont gérés par Mme Mulhaupt. Un règlement d'utilisation a été rédigé et celui-ci est transmis aux parents lors de l'inscription. Un nouveau règlement, présenté à votre conseil communal en date du 10 octobre 2013, est en attente de validation par le canton.

Les élèves se rendant à Pully pour leur scolarité, reçoivent à chaque début d'année scolaire, une lettre leur permettant d'obtenir un abonnement « Mobilis », zones 11 et 12. Ils peuvent ainsi se déplacer avec les tl ou les CFF. Lorsqu'un enfant quitte la commune, les parents ont la possibilité de rendre l'abonnement ou de payer celui-ci au prorata d'utilisation.

Depuis le 9 décembre 2012, la nouvelle ligne 49 reliant Belmont à Pully par le Burenos, offre aux élèves du secondaire, une possibilité supplémentaire de rentrer dès la fin de leurs cours à une cadence complémentaire à la ligne 47.

## UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE)

### « Relais Cancoires »

Ouverte en 2003, l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), placée sous l'autorité de la Municipalité, prend en charge les enfants scolarisés :

- de 7h00 à 08h30 avec possibilité de prendre le petit-déjeuner;
- de 11h30 à 13h30 pour le repas de midi;
- de 13h30 à 15h15 pour les 1 et 2 HarmoS;
- de 15h15 à 18h00 avec, là aussi, possibilité de prendre le goûter.

A la demande de parents, l'UAPE accueille aussi des enfants de la 1<sup>ère</sup> année HarmoS, le mercredi de 7h00 à 14h00, ainsi que quelques enfants du réfectoire pour le repas de midi.

Depuis l'adhésion de Belmont au réseau PPBL (Pully-Paudex-Belmont-Lutry), l'UAPE est soumise à la politique tarifaire dudit réseau, soit en fonction du revenu des parents. La facturation est faite mensuellement par la bourse communale. Seule une absence justifiée par un certificat médical peut être exemptée de facturation.

La fréquentation de l'UAPE augmentant, ceci a eu pour conséquence l'ouverture d'une annexe en 2010. Cette annexe accueille, lors de la rentrée scolaire 2013-2014, 47 enfants du cycle primaire. Les 25 enfants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année HarmoS sont, quant à eux, accueillis à l'UAPE, sise en Arnier.



Afin de correspondre aux normes d'accueil dans le réseau, ainsi qu'à la demande des parents, une ouverture de l'UAPE pendant les vacances scolaires a été proposée, soit pendant les relâches de février, les vacances de Pâques, cinq semaines en été et deux semaines en automne. Lors des pré-inscriptions nous enregistrons une forte demande mais lors de la confirmation, vu le peu d'inscriptions reçues, les enfants concernés ont pu être accueillis « Aux Marionnettes » à Lutry.

## Activités 2013

### Activités créatrices régulières

Pâte à modeler, peinture, peinture collective, dessin, découpage et collage, coloriage, motif en perles à souder avec le fer à repasser, pâte à sel.

### Activités créatrices ponctuelles

Peinture sur vitres avec pochoirs, décors de Noël; travail papier crêpe et carton; découpage de sagex pour bonhomme de neige; décorations en sable coloré; photophores, colliers, bagues en capsules Nespresso et cartes de vœux, technique des serviettes sur boules pour Noël, animaux en coquilles de noix, mangeoires pour oiseaux en bouteilles de PET.

### Activités physiques

Utilisation de la salle de gym et du terrain de sport pour jeux mais aussi course, saut et circuit pour l'agilité.

### Sorties

Pique-nique sur le terrain de sport; places de jeux et promenades dans le quartier; parc au-dessus de l'autoroute pour l'éveil à la beauté du paysage.

### Cuisine

Crêpes; biscuits de Noël; muffins, cakes et tartes; participation à la préparation du goûter en faisant les tartines et en coupant les fruits.

### En continu

Ecoute CD histoires, musique relaxante et classique; lecture, jeux d'intérieur et d'extérieur, danse, déguisements, colliers de perles, pompons, poinçonnage, motifs pour vitres, origamis, avions en papier, dessins extérieurs à la craie, bricolages divers.

La journée « portes ouvertes » s'est déroulée le 11 juin.

## Fréquentation

	Nombre d'enfants				
	2009	2010	2011	2012	2013

### Âges

moins de 7 ans	22	27	37	40	28
de 7 à 10 ans	18	30	33	38	48

### Jours/semaine

1 jour/semaine	7	5	5	6	5
2 jours/semaine	11	17	17	17	23
3 jours/semaine	6	14	14	8	12
4 jours/semaine	13	16	27	35	29
5 jours/semaine	3	4	7	12	7

### Taux de fréquentation moyen en %

matin	10	14.2	15.6	20.5	12.1
midi	22	31.4	51.75	57	45
après-midi	3	9.5	8	6	7
soir	20	17	32.75	33.5	34

Le mercredi midi, les 2 UAPE et le réfectoire accueillent, en un seul lieu, 15 enfants pour le repas et 9 pour la matinée.

## ÉCOLES SECONDAIRES

L'année scolaire 2013-2014 a débuté le jeudi 22 août 2013, pour les 133 enseignants, par la traditionnelle conférence des maîtres. Pour ce qui a trait aux élèves, les cours ont repris le lundi 26 août à 9h00.

### Direction

Le Directeur, M. Sébastien Fague dirige l'établissement secondaire de Pully en collaboration avec cinq doyen(ne)s, avec lequel(le)s il forme le Conseil de direction. Professeurs déchargés d'une partie de leur enseignement, les doyen(ne)s sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils (elles) sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

### Effectifs

Suite à l'entrée en vigueur de la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) en août 2013, une réorganisation de l'établissement s'est opérée puisque l'ensemble des élèves 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> font désormais partie de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont.

L'établissement secondaire de Pully accueille de ce fait 805 élèves, dont 120 de Belmont, répartis en 41 classes :

9 <sup>e</sup> degré	13 classes	(6 VG, 7 VP)	279 élèves
10 <sup>e</sup> degré	13 classes	(8 VSB, 3 VSG, 2 VSO)	249 élèves
11 <sup>e</sup> degré	14 classes	(8 VSB, 3 VSG, 3 VSO)	268 élèves
Classe « Ressources »	1 classe		9 élèves

La répartition structurelle des 805 élèves est la suivante :

- voie générale (VG) 14%
- voie pré-gymnasiale (VP) 21%
- classe « Ressource » 1%
- voie secondaire à options (VSO) 9%
- voie secondaire générale (VSG) 14%
- voie secondaire baccalauréat (VSB) 41%

Il est à noter que les élèves de la voie secondaire de baccalauréat des Communes de Lutry et de Bourg-en-Lavaux sont compris dans le pourcentage VSB susmentionné.

Les 805 élèves de l'Etablissement secondaire de Pully sont répartis comme suit :

Degré	Classes	Option	Elèves	
			Total	Belmont
9 <sup>ème</sup>	7	VP	167	21
	6	VG	112	17
10 <sup>ème</sup>	8	VSB	157	26
	3	VSG	61	17
	2	VSO	31	6
11 <sup>ème</sup>	8	VSB	175	18
	3	VSG	52	8
	3	VSO	41	6
Développ.	1		9	1

Les options spécifiques de la voie secondaire de baccalauréat sont : latin, mathématiques et physique, italien, économie et droit.

## Activités particulières

Dans ce chapitre, à chaque fois qu'il est mentionné que le coût est à charge de la commune, il s'agit de la Commune de Pully. Toutefois, Belmont y contribue également mais la participation est comprise dans le coût de l'élève.

## La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile.

## Cours facultatifs et sport scolaire facultatif

**Atelier-chanson** assuré par Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua (70 participants)

Ces cours facultatifs sont entièrement financés par l'Etat de Vaud, la Ville de Pully ne prenant à sa charge que quelques frais liés aux représentations publiques de l'Atelier-chanson et à l'achat de matériel. Quatre concerts ont été donnés au Théâtre de l'Octogone (3 pour les élèves, 1 pour les parents et amis) devant une salle comble de 450 personnes. Les élèves, âgés de 12 à 15 ans, interprètent des chansons qu'ils ont choisies. L'Atelier-chanson se produit également chaque année durant les cérémonies des promotions à fin juin-début juillet. Pour ces spectacles, Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua sont épaulés par M. F. Di Donato, enseignant de musique et responsable du « Carrefour chansons » des écoles primaires de Pully-Paudex-Belmont.

**Atelier Terre** assuré par M. S. Kroug (élèves de la 7<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> –15 participants maximum)

L'Atelier Terre est une initiation à la céramique décorative et utilitaire. Ce cours permet à 12 élèves, pour l'année 2013-2014, d'explorer différentes techniques de façonnage de la glaise, les techniques de cuisson (traditionnelle, au feu de bois et raku), l'émaillage et le travail d'artistes ou d'artisans contemporains et locaux. L'Atelier Terre bénéficie du four à céramique installé dans les sous-sols du collège Principal, utilisé également par les écoles primaires et secondaires de la Ville de Pully (OCOM et option modelage). L'enseignant s'est formé avec M. José Campo, céramiste à Lausanne, ainsi qu'avec Mme Zoé Genêt, céramiste à Vevey et formatrice HEP.

**Atelier Théâtre** assuré par Mmes Aude Moret et Sabine Gugler (12 participants)

Ce cours facultatif est entièrement financé par l'Etat de Vaud. Deux représentations publiques de l'Atelier Théâtre ont lieu au Théâtre de la Voirie pour les parents et connaissances des élèves. Le Théâtre de la Voirie est mis gratuitement à disposition pour ces deux soirées et les jours précédents pour les répétitions. Les élèves, âgés de 13 à 14 ans jouent des extraits de pièces existantes et des saynètes de leur production. Les décors et les costumes sont également des créations « maison », autre occasion d'exprimer sa créativité. Les cours ont lieu dans la salle de projection du collège Arnold Reymond, les mardis de 12h15 à 13h30.

**Cours facultatif de robotique** assuré par Mme Tumbiolo et M. Voutaz (élèves de la 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> – 20 participants)

Le cours facultatif de robotique propose d'approcher le monde de la programmation et de la robotique de manière ludique. Le Collège Arnold Reymond possède 4 robots NXT et le matériel Lego nécessaire à leur construction.

Ce cours a permis à 7 élèves en 2011-2012 et 16 élèves en 2012-2013 de participer au concours de la « First Lego League » qui a lieu vers la mi-novembre à l'EPFL. En 2012, lors de la compétition, l'équipe de l'Arnold Reymond s'est classée 2e. L'année passée les deux équipes du collège de Pully se sont classées 6e et 7e.

**Programmation internet** assuré par M. G. Guerra (élèves de la 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup>)

Ce cours a pour but d'amener les élèves à des compétences de programmation, dans les langages html, css et php, suffisantes pour assurer la maintenance du Site Internet du Collège Arnold Reymond.

**Sport scolaire facultatif** assuré par Mme N. Bersier (328 participants)

De nombreux sports facultatifs, journées sportives locales, vaudoises et nationales, sont proposés aux élèves. Avec 328 inscrits, le sport scolaire facultatif se porte bien dans nos écoles et rencontre toujours plus de succès auprès des élèves, malgré un certain nombre d'abandons durant l'année.

Cours organisés en 2013 et nombre de participants :

Natation synchronisée (4 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> )	20	Athlétisme	18
Natation synchronisée (5 <sup>e</sup> à 9 <sup>e</sup> )	17	Unihockey (5 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> )	22
Natation (4 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> )	15	Unihockey (7 <sup>e</sup> à 9 <sup>e</sup> )	20
Natation (7 <sup>e</sup> à 8 <sup>e</sup> )	17	Badminton	28
Basketball mixte (5 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> )	15	Judo	14
Basketball mixte (7 <sup>e</sup> à 9 <sup>e</sup> )	16	Jeux divers (5 <sup>e</sup> )	18
Volleyball	24	Skateboard	20
Futsal (8 <sup>e</sup> à 9 <sup>e</sup> )	28	Course à pied	12
Football féminin	12	Self défense	12

### Les semaines hors-cadre

Camp à la montagne, de snowboard et de ski, pour les 9<sup>ème</sup> années et voyage d'étude ou camp sportif pour les 11<sup>ème</sup>. La plupart des classes de 10<sup>ème</sup> année ont participé à des échanges linguistiques avec la Suisse allemande et l'Allemagne.

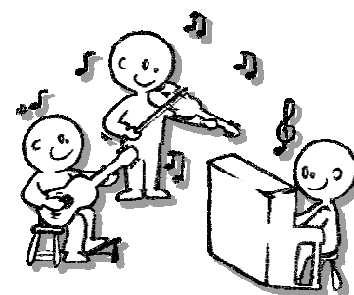
### Divers

- vente de timbres Pro Juventute;
- vente d'oranges pour « Terre des Hommes »;
- vente de « têtes choco » pour la Maison d'enfants de Penthaz;
- journée « Oser les métiers »;
- prévention des dépendances.

### Ecole de musique de Pully (EMP)

L'EMP est dirigée par un Comité présidé par M. Jean-Blaise Paschoud. La municipale des écoles de Belmont est membre dudit comité. La direction de l'EMP est assurée par M. Alain Chavaillaz.

Le Site Internet de l'école a été ouvert sous le nom : [www.empully.ch](http://www.empully.ch). Il donne des informations sur l'EMP et permet aux internautes de télécharger des fiches d'inscriptions ou des règlements.



### Loi sur les écoles de musique

Belmont subventionnait l'EMP à hauteur d'environ 50% du tarif indigène, jusqu'au 31 juillet 2012. Tous les élèves habitant Belmont, qui suivent les cours de l'EMP, sont subventionnés et ceci jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire.

En date du 3 mai 2011, le Grand Conseil a voté, à une large majorité, la loi sur les écoles de musique (LEM). Ce projet de loi très attendu, est arrivé dans une phase concrète de réalisation. En effet la constitution de la FEM (Fondation pour l'enseignement de la musique) a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette Fondation est constituée de 17 membres, dont 7 nommés par le Conseil d'Etat et 10 délégués par les Autorités communales, soit un par district. Le subventionnement de Fr. 1.88 par habitant soit les 5/12 de Fr. 4.50 prévus pour 2012 a, quant à lui, été facturé aux communes dès le 1<sup>er</sup> août.

Le montant socle versé par les communes passera progressivement de Fr. 4.50 en 2012 à Fr. 9.50 en 2018. Pour 2013, c'est Fr. 5.50 par habitant qui ont été versés. Les montants ainsi collectés seront versés par la FEM directement aux écoles de musique reconnues.

Il est à noter que l'Ecole de musique de Belmont est également concernée par cette loi. Elle est gérée par l'Ecole Multisite et de ce fait la commune ne leur verse plus de subventions directes.

## ŒUVRES SOCIALES

### *Petit lexique*

AAS	Agence d'assurances sociales
ACAS	Agence communale d'assurances sociales
AF	Allocations familiales
AI	Assurance invalidité
AIAS/ PPB	Agence Intercommunale d'assurances sociales, Pully, Paudex, Belmont
AMAT	Assurance perte de gain maternité
AMF	Accueillantes en milieu familial
APG	Assurance perte de gain
ARAS	Association régionale d'action sociale
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CSR	Centre Social Régional

DJAS	Direction de la jeunesse et des affaires sociales de la Ville de Pully
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
LAJE	Loi cantonale vaudoise sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi sur l'assurance maladie
OCC	Organe cantonal de contrôle
PC	Prestations complémentaires
PC Familles	Prestations complémentaires cantonales pour familles
RAS	Régionalisation d'action sociale

### *Office régional de placement*

Au niveau communal, l'activité pour les demandeurs d'emploi se résume à l'établissement des attestations de résidence pour qu'ils puissent s'inscrire à l'Office régional de placement de Pully. Ces attestations sont remises gratuitement.

### *Prévoyance et aide sociale*

Mme Dorthe fait partie de la Commission sociale et assure le secrétariat en ce qui concerne les aides sociales accordées sur le plan communal.

Un montant de Fr. 1'000.00 est maintenu dans le budget au titre d'aide sociale, permettant d'accorder des aides ponctuelles, particulières ou complémentaires, qui ne pourraient être prises en charge par les régimes sociaux.

En 2013 nous n'avons pas eu de demande de soutien pour des camps scolaires. Ces aides sont de compétence municipale, sans recours à la Commission sociale.

## **Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile**

Sensibles aux besoins de transports de leurs habitants à mobilité réduite, 13 communes du Grand Lausanne proposent l'accès à des courses loisirs subsidiées. Il s'agit des Communes de Belmont-sur-Lausanne, Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Lausanne, Paudex, Prilly, Pully, St-Sulpice, Renens, Romanel-sur-Lausanne et Villars-Ste-Croix.

Actuellement, on estime que 8'000 à 10'000 personnes à mobilité réduite vivent à domicile dans le canton. Par personne à mobilité réduite, on entend toute personne qui, en raison d'une dépendance temporaire ou chronique, est dans l'impossibilité de prendre seule les transports publics. Grâce à une collaboration entre les communes, le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) et le bureau de coordination Transports «Mobilité réduite» Lausanne (bureau TMRL), les personnes à mobilité réduite disposent de bons communaux pour financer une partie des frais de leurs courses loisirs.

Le bureau de coordination est chargé de planifier et de coordonner les transports individuels en faveur des personnes à mobilité réduite. Les transports proposés 7/7jours peuvent concerner: les courses thérapeutiques (pour se rendre chez le médecin ou à un lieu de traitement médical), les courses à but professionnel ou de formation (ateliers), les courses pour se rendre auprès d'un centre d'accueil de jour (CAT, UAT) et les courses de «loisirs» (courses nécessaires pour les activités liées à la gestion de la vie quotidienne, sociale ou culturelle). Pour bénéficier des prestations de transports, une évaluation préalable de la mobilité réduite et des besoins en transports du client est nécessaire.

Une carte de légitimation personnalisée est alors adressée au client donnant droit à 96 courses par année. Celle-ci est renouvelable chaque année, sur la base d'une réévaluation.

Le bureau de coordination fonctionne comme centrale unique de facturation. Pour ce faire, il applique les accords de collaboration mis en place par le SASH avec les instances concernées, soit les communes du Grand Lausanne qui offrent des bons communaux pour les courses loisirs.

Par analogie aux personnes qui recourent aux transports en commun, une participation initiale par trajet de Fr. 3.- était demandée en 2012. Cette dernière est passée à Fr. 3.50 en 2013. A l'exception de quelques communes périphériques, les forfaits maximum reconnus, pour subsidier une course (trajet aller simple de 10 km), peuvent atteindre respectivement Fr. 35.50 pour une course avec Taxi-Services et Fr. 54.50 pour une course avec la Fondation THV. Pour Belmont, la participation en 2013 a été de Fr. 4'722.80

## **AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)**

Par convention du 15 décembre 2004, les Communes de Paudex et Belmont ont confié la gestion de leur ACAS respective à la Ville de Pully, répondant ainsi à l'adoption du rapport par le Conseil d'Etat qui a fixé une obligation de regroupement pour les communes qui ne couvraient pas un bassin de population de 5'000 habitants.

L'objectif principal du regroupement des ACAS consiste à professionnaliser les tâches de leurs préposés, garantissant une pratique suffisante pour faire face à la complexification des assurances et régimes sociaux.

L'AIAS/PPB a été transférée à la Région «RAS» (régionalisation de l'action sociale), elle est intégrée à l'ARAS (l'Association régionale d'action sociale), et dépend hiérarchiquement de la direction du «CSR» (Centre Social Régional) située à l'Avenue Villardin 2 à Pully, elle est ainsi devenue une Agence d'Assurances Sociales (AAS) et couvre le même territoire.

Les agences ont notamment les tâches suivantes :

- renseigner et orienter la population sur les droits et obligations en matière d'assurances et régimes sociaux;
- appliquer les directives et instructions;
- transmettre aux autorités tous renseignements nécessaires;
- fournir un appui à la population des communes de la région pour remplir les formulaires officiels (réunir les pièces officielles);
- contrôler l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants;

- informer le Département de la santé et de l'action sociale et les autorités, des éventuelles lacunes d'informations de la population et sur les éventuels mécontentements causés par l'application des dispositions légales;
- contribuer à l'établissement et au maintien de bonnes relations entre les autorités, les affiliés, les assurés, les ayants droit et la population des communes en général.

D'autre part, l'agence contacte chaque année, par une lettre circulaire personnalisée :

- toutes les dames atteignant 64 ans ainsi que les messieurs atteignant 65 ans l'année suivante (début du droit à la rente AVS);
- tous les jeunes qui atteindront leur 21<sup>ème</sup> année l'année suivante (début de l'obligation de cotiser à l'AVS).

### **Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV)**

Ce service n'étant plus assuré par la préposée communale et le rapport de gestion du CSR n'étant validé qu'au mois de mai, nous ne sommes pas en mesure de vous donner beaucoup d'informations, si ce n'est que sur la Commune de Belmont, 30 personnes étaient au bénéfice du RI au 31 décembre 2013.

### **Régionalisation de l'action sociale (RAS)**

Le Centre social régional (CSR) de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, est dirigé par M. Alain Perreten. Le Comité de Direction, présidé par Mme Muriel Pretti, Municipale à Mézières, se compose de 7 membres, syndics ou municipaux, et 2 membres représentant les institutions sociales privées.

Tout le personnel, nécessaire à l'activité du CSR, est engagé par l'ARAS.

Le **Conseil intercommunal**, composé de 15 délégués des communes, est présidé par M. Olivier Bron, Municipal à Ferlens. Ce dernier a quitté ses fonctions au 31 décembre 2013. La nouvelle présidence sera confirmée lors de l'AG du mois de juin 2014.

La Commune de Belmont fait partie de la Commission de gestion de la RAS.

## **ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

### **Accueil en milieu familial**

La structure d'accueil familial de jour (ci-après AFJ) est un réseau regroupant les Communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (ci-après PPBL) et géré par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent, des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans, auprès d'Accueillantes en milieu familial (ci-après AMF). L'accueil d'enfants au domicile d'une AMF est soumis à la Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE), entrée en vigueur le 1er septembre 2006.

L'AMF est au bénéfice d'une autorisation d'accueil qui définit le nombre maximum d'enfants à accueillir simultanément, reçoit un contrat de travail et s'engage à respecter son cahier des charges en offrant un accueil de qualité aux enfants et en collaborant avec la structure AFJ.

### **Les grands projets**

#### **Améliorer les conditions salariales des accueillantes en milieu familial**

Un groupe de travail, regroupant des collaborateurs de la DJAS et du Service du personnel, a élaboré des propositions d'améliorations des conditions salariales des Accueillantes en milieu familial (ci-après AMF). Il a aussi harmonisé la politique tarifaire entre l'accueil collectif et familial et mis en conformité le rabais fratrie aux exigences de la Fondation de l'accueil de Jour des Enfants (FAJE).

La Municipalité a validé l'ensemble des améliorations soumises par le groupe de travail. Dès le 1<sup>er</sup> avril 2014, le salaire horaire brut des AMF passera de Fr. 5.80 à Fr. 7.15 par enfant accueilli.

Ces améliorations répondent à la pétition, lancée par les AMF et adressée au Conseil communal de Pully.

### Harmoniser les documents et les outils de gestion

Un travail administratif conséquent est réalisé pour la création du contrat de prestations, l'harmonisation des documents et l'élaboration du nouveau logiciel de gestion.

### Situation des accueillantes en milieu familial

Au 31 décembre 2013, la Structure de l'accueil familial de jour (ci-après Structure) compte 23 AMF dont une en congé maternité. Malgré ce nombre, on constate toujours une augmentation du nombre d'heures d'accueil, avec des taux d'accueil plus conséquent et des plannings complets, offrant peu de places de dépannage.

	2010	2011	2012	2013
Nombre d'AMF agréées	32	34	27	23
Nombre d'enfants au 31.12.	125	129	135	132
Nombre d'heures d'accueil	80'497	87'393	92'349	93'838

La coordinatrice a rencontré onze personnes intéressées à l'activité d'AMF. Une candidate a été agréée et 5 AMF ont donné leur congé pour reprendre une activité professionnelle. La coordinatrice a enregistré 173 demandes de parents pour 188 enfants dont des fratries. La liste d'attente s'élève à 51 demandes, dont 17 bébés à naître.

Heures d'accueil des enfants en 2013		AMF agréées en 2013	
Lieu d'accueil	Nbr. d'heures	Lieu de domicile	Nbr. d'AMF
Pully	55'729	Pully	17
Paudex	2'915	Paudex	3
Lutry, La Croix	19'496	Lutry, La Croix	5
Belmont	15'698	Belmont	2
<b>Total</b>	<b>93'838</b>	<b>Total</b>	<b>23</b>

### La vie de la structure AFJ

La Structure AFJ est composée d'une collaboratrice administrative à 30% et d'une coordinatrice à 50%. Cette dernière porte la responsabilité du contrôle et de la surveillance des AMF, apporte un soutien éducatif et développe la formation continue.

La coordinatrice participe aussi à la promotion de la Structure. En 2013 et sous son impulsion, la coordinatrice a concrétisé un projet de réaliser un film, avec le soutien de la structure, mettant en scène l'activité des AMF. Ce film, en ligne sur le site internet de la Ville de Pully, est aussi utilisé comme support de discussion lors des séances avec les candidates. Le retour des parents est très positif car ils comprennent mieux le cadre légal dans lequel l'activité des AMF s'inscrit et des moyens mis à leur disposition pour accueillir au mieux les enfants. Les professionnels de l'accueil de jour ont également donné un bel écho.

Les objectifs pour 2014 seront notamment la mise en place d'un logiciel de gestion de l'accueil de jour tant pour le collectif que le familial, avec la gestion centralisée d'une liste des demandes en attente. Concernant le recrutement de nouvelles AMF, la Structure espère que les améliorations des conditions salariales seront bénéfiques pour 2014.



# LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À BELMONT

## Centre de vie infantine « Les Moussaillons »

Le CVE « Les Moussaillons » a ouvert ses portes le 4 janvier 2010. Nous accueillons une quarantaine d'enfants sur la semaine avec des taux de fréquentation allant de deux demi-journées à cinq jours complets.

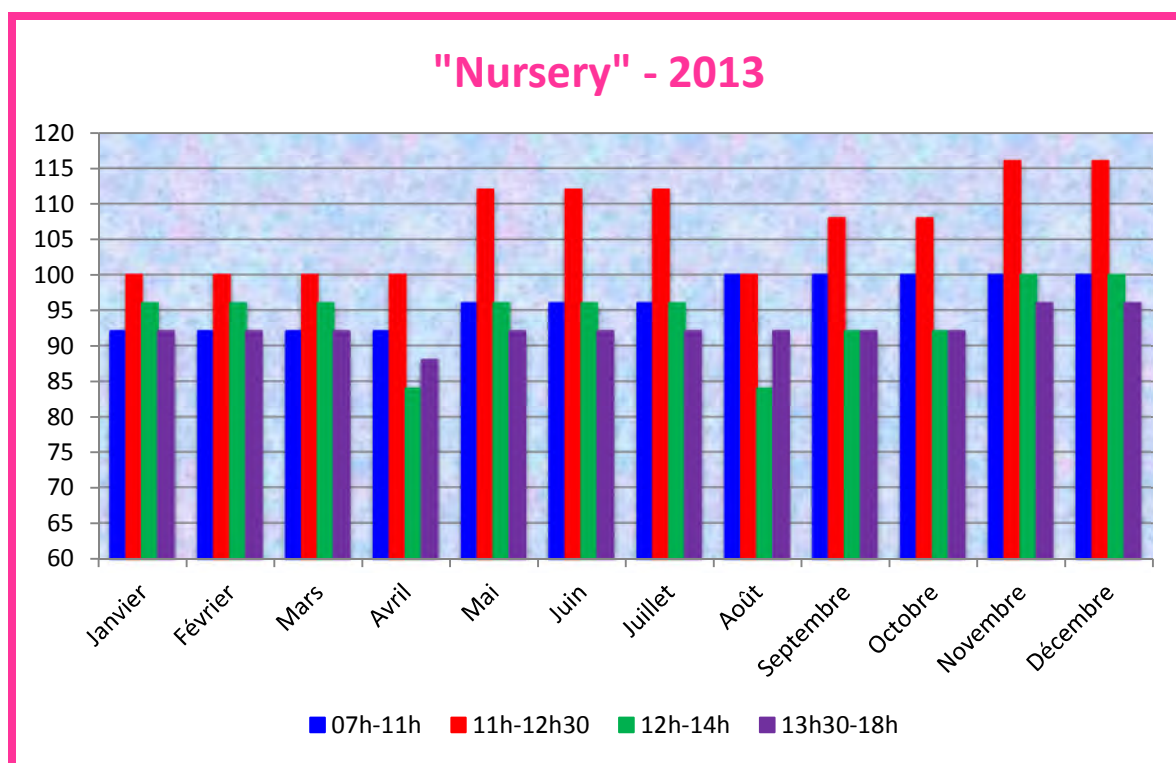
Le secteur « nursery » a été, dès l'ouverture, quasiment complet. En 2012, l'occupation par les trotteurs et les grands a suivi le même chemin. La structure est relativement complète sur l'ensemble de la semaine mais, paradoxalement, certaines périodes, notamment les mercredis et vendredis après-midi, restent peu fréquentées ce qui fait baisser le pourcentage hebdomadaire. Les matins sont plus demandés que les après-midi.

Durant l'année 2013, le secteur « nursery » a eu un taux d'occupation de 97.42%, les trotteurs 76.81% et les grands 94.5%. Le « manco » pour atteindre le 100% consiste en des périodes disséminées durant la journée, mais qui ne permettent pas forcément d'accueillir un enfant (sieste, fin de journée, etc...). De plus, les places libres sur le secteur Trotteurs n'ont pu être attribuées faute de place chez les grands pour y passer les enfants 6 mois plus tard.

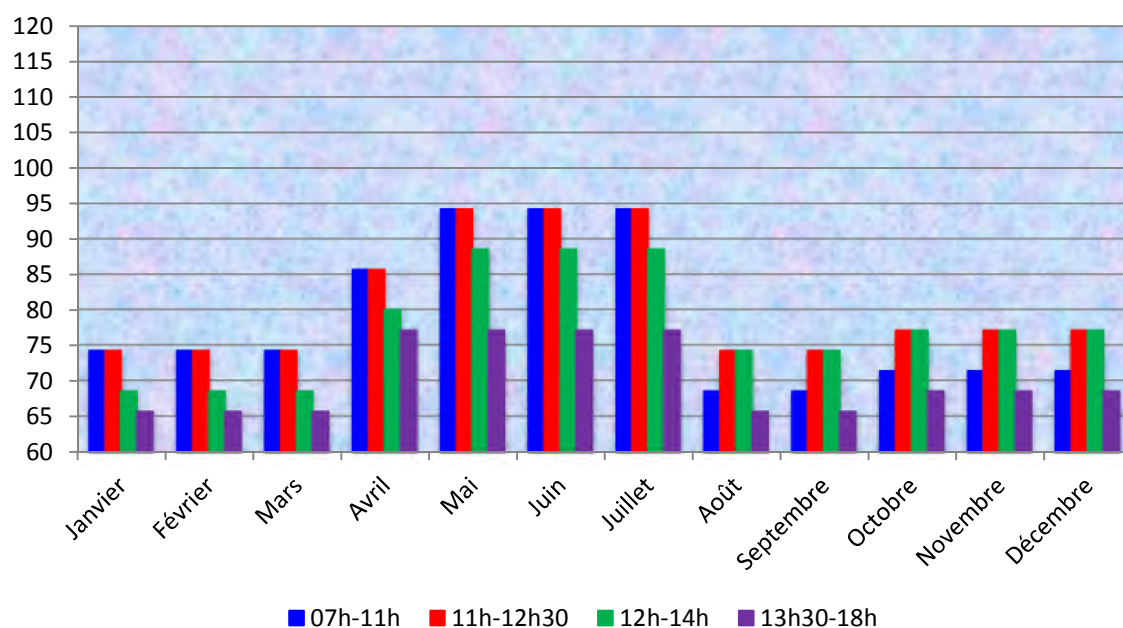
Les enfants accueillis aux Moussaillons viennent essentiellement de familles domiciliées à Belmont et quelques-unes du réseau (Lutry, Paudex, Pully). La structure a accueilli, après approbation de la Municipalité, un enfant hors réseau, ceci étant donné qu'il y avait une place disponible. La facturation de la prise en charge se fait par la Bourse communale sur la base de la grille tarifaire du réseau. Les parents hors réseau paient le tarif maximum, soit Fr. 120.00/jour pour une occupation à 100% et ceci quel que soit leur revenu.

Par conséquent, et en principe, il n'y a que des personnes à haut revenu qui placent leurs enfants dans des structures hors réseau.

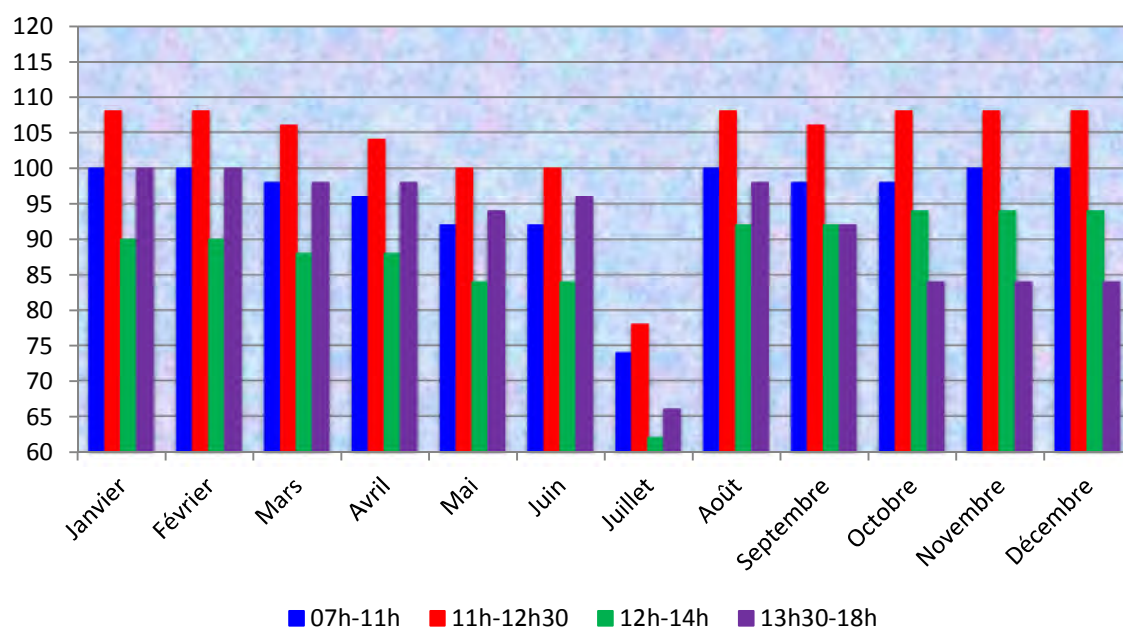
## Statistiques d'occupation



## "Trotteurs"- 2013



## "Grands"- 2013



### Repas des enfants

Les repas des bébés sont préparés sur place. Une fois par semaine, ils sont confectionnés, mis en portions et stockés au congélateur.

Les trotteurs et les grands, quant à eux, bénéficient de mets « Fourchette verte » livrés par Jacky Show.



## Activités

Depuis 3 ans maintenant, nous avons intégré le projet cantonal « Youp'la bouge » visant à prévenir l'obésité et la sédentarité enfantine. Depuis 2012, nous avons le « Label Youp'la bouge ». De ce fait, nous nous engageons :

- à mener une réflexion au sein de la structure autour de l'aménagement de l'espace, ainsi qu'autour du matériel favorisant le mouvement et laissé au quotidien à disposition des enfants.
- à intégrer, au quotidien, 1h30 d'activité physique par jour (qui peut être séquencée en périodes de 10 minutes consécutives au minimum). A noter que les balades y sont incluses.

Les différents thèmes de l'année sont suivis pour organiser les activités et sorties :

- promenades en forêt pour observer les changements sur la nature;
- promenades dans les vignes lors des vendanges et rencontres avec les vendangeurs;
- ramassage de matériaux naturels pour la confection de bricolages;
- sorties au marché;
- visite de la ménagerie du Cirque Knie.

## « Les Guignols »

Le jardin d'enfants privé « Les Guignols » dirigé par Mme Catherine Kuhn a accueilli 27 enfants en 2013, dont 16 sont domiciliés à Belmont, soit :

	Classe 1 Accueil petite enfance et maternelle	Classe 2	Classes 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> HarmoS	Classes 4 <sup>ème</sup> HarmoS
enfants de Belmont	9	4	2	1
enfants d'autres communes	5	4	2	0
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>

Le jardin d'enfants « Les Guignols » ne touche aucune subvention de la part des pouvoirs publics. Par ailleurs, aucune demande de participation ne nous est parvenue de la part de parents. Les locaux sont mis à disposition par la commune, à un tarif préférentiel.

## ASSOCIATIONS DIVERSES & NONAGÉNAIRES

### Forum social régional

Le Forum social régional, mis sur pied depuis plusieurs années, est dirigé par M. le Pasteur Fausto Berto, dans le cadre du secteur « Présence et solidarité » de la région Paudèze. Il regroupe de très nombreux services et associations actifs sur le plan social, sanitaire et accueil de la petite enfance. Il est supra communal, supra paroissial et réunit des institutions qui sont à disposition des habitants de Pully, Lutry, Paudex et Belmont. Son but est d'être un lieu d'échanges, favorisant les collaborations entre professionnels et bénévoles.

Belmont est représenté dans ce forum par Mme Laurette Favre pour « l'Arc-en-Ciel », Club des Aînés, et par la Municipale en charge du dicastère des œuvres sociales, dans la mesure de ses disponibilités.

### Services bénévoles

Les services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex, sont gérés par Mme Brigitte Pahud. Ce service aide les personnes, handicapées ou malades, à se rendre chez leur médecin, à l'hôpital, en institution, chez le coiffeur ou pour des courses de première nécessité, pour un tarif très réduit. La Commune de Belmont a reconduit, en 2013, un don de Fr. 500.00 qui a été chaleureusement accueilli. Toute personne désireuse de services ou qui voudrait s'engager comme chauffeur bénévole peut s'adresser au N° 021 728 12 13.

## **Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont**

Durant les 9 réunions de l'année, les responsables bénévoles du Comité ont relaté les points forts et fait part des problèmes rencontrés dans le cadre des activités de l'association, à savoir :

- la gestion de nos trois écoles maternelles à Pully et à Paudex;
- les ateliers de théâtre et d'expression corporelle;
- les braderies en avril (Paudex) et en novembre (Pully);
- la mise à jour du fichier des membres;
- le baby-sitting;
- l'aide à remplir votre déclaration d'impôt;
- l'aide aux membres de la Ludothèque de Pully pour la mise sur pied d'une journée jeux des Familles à Belmont.

Le service baby-sitting est à la recherche de jeunes qui, après avoir suivi les cours Croix-Rouge, pourraient se mettre à disposition des parents qui désireraient s'absenter pour quelques heures ou pour une soirée durant la semaine ou le week-end en laissant leur(s) enfant(s) à la charge d'une personne de confiance. Les personnes intéressées peuvent prendre contact par courriel à l'adresse [babysitting@aef-ppb.ch](mailto:babysitting@aef-ppb.ch)

Une nouvelle présentation du site internet [www.aef-ppb.ch](http://www.aef-ppb.ch) est désormais en ligne. Sans changer de manière fondamentale la structure du site, celle-ci devrait permettre une gestion plus facile et efficace de cet outil de communication. Régulièrement mis à jour, vous avez la possibilité de consulter ce site et ainsi vous renseigner sur toutes les activités organisées par l'association.

Durant l'année écoulée, le Fonds d'entraide n'a pas été sollicité. Le Comité se tient à disposition afin d'étudier l'attribution d'une aide ponctuelle à toutes les familles, membres de l'association, qui seraient momentanément dans le besoin, afin de leur permettre de faire face à des soucis financiers ou autres. Ce fonds est exclusivement alimenté par les bénéfices réalisés à l'occasion des braderies.

Lors de l'Assemblée générale du mois de mars, à Belmont, un nouveau comité a été élu. Mme Maryline Belet en est la Présidente. Quant à M. Tschabold, il continue son activité afin d'aider les bénéficiaires à remplir leur déclaration d'impôts.

## **Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont**

L'Action humanitaire et les Cartons du cœur Pully-Paudex-Belmont apportent aide et réconfort à des familles de la région. Ce qu'il faut retenir c'est qu'à Belmont, les Midis du cœur sont très connus et appréciés. Ces repas sont ouverts à tous et fréquentés par de nombreuses personnes. Ce sont, tous les derniers mardis du mois, dans la buvette de la Grande Salle, des moments très riches sur le plan de la convivialité comme sur celui des repas servis. Il est à relever que la participation financière, libre, des participants laisse régulièrement un léger bénéfice et que Belmont est en tête du classement en ce qui concerne ces bénéfices.

L'âge des bénévoles se faisant sentir, une aide plus conséquente a été sollicitée par Mme Marie-Christine Charles. La Municipalité a accepté de mettre les services du concierge à disposition, contre rémunération, afin de faire la mise en place et les nettoyages. La Commune de Belmont participe à cette association par des prestations en nature, mise à disposition de locaux, matériel, vin, photocopies.

## **Doyens**

La traditionnelle Aubade du 1er janvier, animée par la Société de musique « L'Avenir », a eu lieu à la Grande salle. Mme Liliane Weber et Monsieur Vigny ont apprécié ce moment convivial.



## Nonagénaires

Le 11 mars, une délégation municipale, composée du Syndic, de Mme Schiesser et de la Municipale des affaires sociales, s'est rendue chez Monsieur Martin, domicilié au Coin d'En Bas afin de lui offrir le cadeau traditionnel.

Le 16 mai, Madame Golay a reçu sa famille et une délégation municipale au restaurant « Le Belmont ».

Le 9 juillet, Mme Frei, notre dernière nonagénaire de l'année nous a accueillis sur sa terrasse au Coin d'En Bas.

Au vu de la localisation géographique de nos trois nonagénaires, il semble que le quartier possède « un je ne sais quoi » qui favorise une longue vie !



# AFFAIRES CULTURELLES

## SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

Quelques activités qui ont jalonné l'année 2013 :

### Janvier

- L'Aubade du 1er janvier a eu lieu à la Grande Salle, suivie d'une collation offerte aux participants.
- Séance de coordination avec les Sociétés locales.

### Février

- Il a fait trop froid !



### Mars

- Les soirées de la Société de musique « L'Avenir ».
- Chasse aux œufs au refuge des Bas-Monts, organisée par la Société de développement.

### Avril

- Assemblée générale du Club des Aînés.
- Assemblée générale de Kera Douré.

### Mai

- Marché aux fleurs organisé par la Société de développement, devant le Centre commercial.
- Fête Cantonale des Musiques, à Savigny, lors de laquelle la Société de musique « L'Avenir » a obtenu la première place de sa catégorie.
- Marché villageois, organisé par la Société de développement qui, pour sa première édition de printemps en solo, a eu le privilège de connaître « les quatre saisons » en une seule journée !





## Juin

- Le concert de « La Clé des Chants ».
- Le spectacle de « La Grappe » enfants.
- Concert de quartier de la Société de musique « L'Avenir » sur la place du village.
- Début des « Terrasses de l'été », animations proposées par la Société de développement.

## Juillet

- Vacances pour tous mais aussi suite des « Terrasses de l'été ».

## Août

- La Fête nationale organisée par la commune, en collaboration avec la Société de développement et l'Amicale de la Pompe, qui tenait la buvette, a vu affluer un nombreux public qui cette fois-ci a pu profiter d'une soirée agréable. Quelques remarques sur la qualité des animations proposées nous amèneront à revoir le concept de cette soirée pour 2014.
- Remontée de la Paudèze dans le cadre du « Passeport vacances ».



## Septembre

- Repas Kera Douré sous forme de repas champêtre aux Bas-Monts.
- Tournoi de pétanque, organisé par la Société de développement, à la Rotonde des Bas-Monts.
- Séance d'information aux Sociétés locales en vue du 850<sup>ème</sup> anniversaire de la commune en 2014.

## Octobre

- Brisolée organisée par la Société de développement à la Grande Salle.

## Novembre

- Les deux soirées « Loto », organisées par la Société de musique « L'Avenir ».
- La soirée de la « Concorde ».



## Décembre

- Les fenêtres de l'Avent ont presque été remplies cette année. La Paroisse a organisé sa fenêtre en accueillant, à la Grande Salle, le Chœur « Parenthèse » pour un moment musical et convivial. Une crèche vivante a été mise en place au grand plaisir des nombreux visiteurs.
- L'arrivée du Saint-Nicolas avec en préambule une activité « bricolage » et un karaoké pour les jeunes et moins jeunes.
- Le Noël des Aînés à la Grande Salle, avec un spectacle présenté par les enfants de l'école de Belmont, et la venue toujours très attendue du « Bon Enfant »

Sans oublier, **tout au long de l'année**, les traditionnelles séances du Ciné-Club et les rencontres des Aînés qui se déroulent régulièrement à la Grande Salle.

## CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

L'année 2013 a été aussi dense et enrichissante que les précédentes.

Les structures préscolaires, toujours plus prisées, demandent de l'organisation. Je souligne la très bonne gestion des « Moussaillons » par Mme Hengsberger. Elle doit souvent faire face au mécontentement de certains parents, fâchés ou déçus de ne pas trouver de place pour leur enfant.

L'accueil parascolaire a vu le départ à la retraite de Mme Henry, entrée en fonction en août 2006 et qui avait repris la « Direction pédagogique ». Pour la rentrée scolaire 2013, nous avons engagé une nouvelle responsable mais des incompatibilités relationnelles nous ont contraints à revoir l'organisation des structures UAPE. Notre « jeune retraitée » a assuré l'intérim jusqu'à la fin de l'année.

Accueil parascolaire veut dire aussi repas pris dans la structure. Vous savez sans doute que quelquefois les enfants sont « difficiles » en matière de nourriture, mais lorsque les adultes responsables ne sont pas contents, il y a lieu de s'interroger. Nous avons donc dû, à plusieurs reprises, intervenir auprès de notre prestataire. Comme les améliorations étaient de courte durée, la Municipalité a décidé de changer de fournisseur. Ce qui sera fait pour la rentrée scolaire 2014.

Scolarité obligatoire, soit l'extension du collège 3<sup>ème</sup> étape, que de mon bureau, je vois avancer avec satisfaction en pensant à ce que nous allons devoir y mettre à l'intérieur !!!

Les sociétés locales, que j'ai gérée (Société de développement) ou suivies (toutes les autres) avec plaisir. En 2013, j'ai participé activement, que ce soit pour l'organisation ou en simple spectatrice, aux nombreuses manifestations sur la commune. J'avoue que j'y trouve toujours autant de plaisir, quel que soit mon rôle.

Les nonagénaires, plein de vigueur et de souvenirs, que j'ai eu le plaisir de rencontrer.

En résumé, en 365 jours, j'ai eu le privilège de passer du premier, au troisième, voire au quatrième âge en ne prenant que quelques rides supplémentaires !

Pour conclure, je remercie tous les services qui m'ont transmis leurs rapports, ainsi que tout le personnel qui est toujours très disponible pour répondre à mes demandes.



Chantal DUPERTUIS, Municipale



# SERVICES INDUSTRIELS – TRAVAUX PUBLICS – ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

*M. Philippe MICHELET, Municipal*



## SERVICES INDUSTRIELS

### *Préambule*

Si l'année écoulée n'a pas connu de démarrage de gros travaux, elle a vu la fin des travaux liés à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable au réservoir de la Métraude et à la station de pompage de la Mouette.

Le point fort de cette année est l'introduction de la taxe au sac dont l'incidence sur la gestion des déchets urbains est développée dans le présent rapport.

### *SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ*

Les activités courantes sont :

- le raccordement de nouvelles constructions;
- la mise en place de raccordements de chantiers;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau électrique;
- la transformation d'armoires électriques;
- la pose de tubes et le tirage de câbles sur les divers chantiers;
- les interventions sur le réseau en cas de panne ;
- la participation au service de piquet intercommunal.



A ces diverses activités s'ajoutent les appuis ponctuels pour la préparation des manifestations villageoises ainsi que ceux du Service des eaux et du Service de la voirie pour le déneigement.

### *Alimentation électrique de la commune*

Il n'y a pas eu de grosse rupture d'approvisionnement à déplorer, toutefois 2 interventions sur notre réseau du service de piquet intercommunal sont à relever :

- au chemin de la Mouette sur un poste de transformation. Le secteur a subi une interruption de 3 heures, heureusement en pleine nuit ;
- au chemin des Grands Champs, une erreur de manipulation a abimé deux câbles. La réparation a nécessité 5 heures de travail soit de 21h15 à 02h15.



## Tarifs SI 2013

Evolution des tarifs (cts/kWh) hors TVA et taxes :

cts/kWh	2011	2012	2013
Energie	10.60	10.60	10.60
Timbre	11.31	8.76	8.24

Si le prix de la fourniture de l'énergie est inchangé, le tarif de l'acheminement a lui baissé. Cette diminution est à mettre sur le compte d'un timbre communal réduit d'une part, par une réduction des frais liés à notre réseau et, d'autre part, par un début de restitution au consommateur du « trop perçu » au titre du rendement lié à la valeur de notre réseau.

### Service de contrôle

A la fin 2013, 1856 compteurs étaient installés sur notre réseau, soit une augmentation de 17 unités. 365 actions, liées à des contrôles périodiques ou finaux, ont été réalisées. Ces différentes actions font partie des tâches ordinaires du gestionnaire du réseau.

### Compteurs défectueux

A la fin 2012, l'organe fédéral de métrologie (METAS) a avisé les distributeurs d'électricité, qu'une série de compteurs électriques se révélaient potentiellement défectueux et que les valeurs de consommation pouvaient être faussées (en + ou en -). Un délai au 31 décembre 2012 a été donné à tous les distributeurs suisses pour aviser leurs clients équipés du type de compteur et du numéro de série incriminé. Ce que nous avons fait courant décembre en concertation avec les distributeurs actionnaires de Romande Energie Commerce.

Un délai au 31 décembre 2013 a été donné aux distributeurs pour remplacer les compteurs concernés sur leur zone de desserte.

Sur notre réseau, ce sont au final 289 compteurs qui ont dû être remplacés. 10 compteurs ont présenté des courbes de consommation suspectes. Après un contrôle approfondi des données de consommation, 4 cas ont fait l'objet d'un remboursement pour un trop perçu d'environ Fr. 4'200.-. Un 5<sup>ème</sup> a fait l'objet d'une investigation complémentaire. Les cas suspects ont été traités par le call center de Romande Energie Commerce. Cette option a été choisie afin de garantir une uniformité de méthodologie dans le traitement du problème. Le travail de changement de compteurs a été réalisé par notre préposé au Service de l'électricité.

Ces travaux de remplacement, pour un coût moyen de Fr. 200.- par compteur, sont maintenant terminés. Bien évidemment tous ces frais sont à la charge du distributeur.

### Vélos électriques

Depuis 2009 la Municipalité apporte une aide financière, d'un montant de Fr. 300.00, lors de l'acquisition d'un vélo électrique par un citoyen de Belmont.

Les demandes satisfaites ont été les suivantes :

	2009	2010	2011	2012	2013
Bénéficiaires	14	11	10	17	19

### Eclairage public

L'étude pour élaborer un plan directeur de l'éclairage public a été lancée en fin 2012. En 2013, ce sont toutes les informations techniques et géographiques qui ont été récoltées. Sur cette base le plan directeur sera disponible dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

## **OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)**

### **Contrôle périodique**

En 2013, 26 installations devaient faire l'objet d'un contrôle périodique. Les courriers d'avis ont été envoyés aux propriétaires concernés.

Au 31 décembre 2013, 67 installations concernées par un contrôle périodique n'étaient pas clôturées, c'est-à-dire que nous n'avions pas encore reçu l'attestation de sécurité. Pour 2 cas, cette attestation est attendue depuis 2008 ou avant. Les rappels n'ayant pas eu d'écho, ces cas seront dénoncés à l'ESTI (Inspection fédérale des installations à courant fort).

22 dossiers, alors que 2 rappels ont été envoyés, sont en phase d'analyse en vue d'une dénonciation à l'ESTI.

### **Rappel**

Les installations électriques soumises au contrôle tous les 10 ou 20 ans doivent en outre être contrôlées après tout changement de propriétaire, si le dernier contrôle effectué date de cinq ans.

En principe les maisons d'habitation sont soumises au contrôle tous les 20 ans. Pour plus de détails l'annexe de l'OIBT liste les objets et la périodicité des contrôles.

### **Transformations et nouvelles constructions (avis d'installation, abrégés AI)**

27 avis d'installation, pour des transformations ou des nouvelles constructions, n'ont pas encore été suivis d'un rapport de sécurité.

### **Contrôles sporadiques**

L'entreprise BCC Contrôle SA, qui gère actuellement une quarantaine de contrôles sporadiques pour le compte de SICEL (Pully 26 ; Paudex 5 ; Belmont 10), a clôturé 21 dossiers en 2013. Le solde sera effectué en 2014.

Pour mémoire les contrôles sporadiques sont exigés par l'OIBT dont l'article 39 a la teneur suivante :

*<sup>1</sup> L'Inspection et les exploitants de réseaux contrôlent sporadiquement les installations électriques ou lorsqu'il y a lieu de présumer qu'elles ne sont pas conformes à la présente ordonnance. Ils peuvent faire appel à d'autres organes de contrôle.*

*<sup>2</sup> Lorsque des défauts sont constatés, le coût des contrôles sporadiques est à la charge du propriétaire de l'installation. Si celle-ci est conforme, les frais sont à la charge de l'organe qui a ordonné le contrôle.*

### **Projet OIBT 2**

Depuis fin 2013, toutes les informations nécessaires ont été saisies permettant le traitement semi-automatisé de la totalité des dossiers relatifs à l'OIBT. Le projet OIBT 2 est ainsi terminé et opérationnel.

## **Romande Energie Commerce - REC SA**

### **Conférence des partenaires**

Les deux conférences annuelles des partenaires, dont la présidence est assurée par notre Syndic, ont eu lieu le 26 juin à Romanel-sur-Lausanne et le 11 décembre chez SIE SA à Crissier. Les principaux points à relever de l'activité 2013 sont les suivants :

## Organisation REC SA

Dès janvier, M. Philippe Durr a succédé comme Directeur de REC à M. Jean-Pierre Mitard, qui a quitté la société au début novembre, et à M. Robert Bergkvist, Responsable Vente aux Professionnels, qui a assumé cette fonction ad intérim jusqu'à fin décembre 2012.

Une nouvelle organisation a été mise en place pour 2014, afin de garantir la cohérence avec la stratégie du Groupe Romande Energie, de consolider l'organisation, de l'aligner aux besoins prescrits et de respecter les engagements économiques de REC (création de valeur, profit).

A cette fin, REC reprendra notamment l'ensemble des activités de commercialisation pour toutes les prestations du Groupe Romande Energie. En outre, une stratégie par lignes d'affaires (LA) et produits a été développée pour mieux répondre aux besoins, à savoir LA Fluides, Production tiers, Maîtrise, Services réseaux, Acheminement, Approvisionnement.

REC pilotera la création de valeur d'un portefeuille de clients (acte de vente, prix et volume) et de produits (demande, marge et parts de marché).

Les principaux changements organisationnels au sein de REC sont les suivants :

- « Marché Particuliers et Indépendants » (PI), dirigé par M. Jean-Claude Auch, actuellement responsable du Service « Clientèle ». Il aura pour responsabilité de gérer l'ensemble des activités de vente du Groupe pour les produits destinés à ce marché (PAC, photovoltaïque, thermique) ainsi que comme à ce jour, celle du Call Center.
- « Marché Entreprises & Collectivités » (EC), dirigé par Robert Bergkvist, actuellement responsable du Service « Vente aux Professionnels ». EC aura la mission de gérer l'ensemble des activités de vente et de relations avec les clients de ce marché ainsi que de renforcer nos relations avec les prescripteurs.
- « Service Marketing » (MA) : la responsabilité du Service « Marketing & Business Development », qui sera renommé « Service Marketing », a été reprise par Laurent Mineau en date du 1<sup>er</sup> septembre. Ce service verra sa mission étendue sur la gestion et l'innovation de l'ensemble des produits du « Groupe », les études et la communication destinées à nos marchés.
- Le « Service Etudes et Réalisations », jusqu'à ce jour conduit par Jean-Jacques Perrenoud, sera transféré dans la nouvelle Unité d'Affaires « Services Energétiques » de Romande Energie, créée pour optimiser la réalisation de toutes nos prestations de services en la matière et ainsi mieux répondre aux besoins de la clientèle. M. Perrenoud y aura la responsabilité de l'entité « Eclairage ».

## Marché de l'énergie

Les prix sont particulièrement bas, notamment pour les raisons suivantes :

- reprise économique encore timide en Europe avec une diminution de la consommation d'électricité ;
- impact, sur la demande, des politiques liées aux économies d'énergie ; la Suisse est, entre autres, influencée par l'Allemagne avec l'essor des nouvelles énergies renouvelables (NER) ;
- les prix sont historiquement bas et les prix suisses largement influencés par les autres marchés européens ;
- prix négatifs de l'électricité : on paie pour ne pas produire, donc surcapacité et fermeture de centrales ;
- impact sur l'Europe de l'essor des gaz non conventionnels aux Etats-Unis, avec un afflux de charbon peu onéreux.

## Activités entre les actionnaires et REC SA

### Activités récurrentes et spécifiques

Parmi les activités récurrentes et spécifiques, il est à relever principalement :

- des séances bilatérales périodiques de coordination;
- des séances sur des objets techniques;
- une actualisation des dossiers d'accueil;
- une coordination lors d'événements touchant plusieurs GRD de REC;
- des offres de prestations REC ou RE-Distribution.

## **Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont**

En 2013, le piquet « eau » de Pully est intervenu 8 fois à Belmont. Le piquet « **électricité** » de Belmont est intervenu 4 fois à Pully et celui de Pully 2 fois à Belmont.

Les Communes de Pully, Paudex et Belmont ont signé une convention de renforcement de la collaboration avec Lausanne. Celle-ci donnera un cadre plus formel aux collaborations actives dans plusieurs domaines.

## **Mini-hydraulique sur la Paudèze**

Les résultats de ces étapes sont les suivants :

- le dossier de demande de concession pour le turbinage des eaux est déposé ;
- pour le canton le dossier est « OK » à 90 %;
- une rencontre au début 2014 entre les mandataires et le canton pour organiser la suite du projet.

Les prochaines étapes seront :

- mise à jour des dossiers selon les remarques des services cantonaux ;
- mise à l'enquête publique pour la demande de concession et approbation des autorités cantonales.



*La Paudèze - photo "Le Régional"*

## **SERVICE DES EAUX**

Les principales activités courantes sont :

- le branchement de nouvelles constructions;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau;
- les interventions sur le réseau en cas de fuite.

## **Travaux suite à détection de fuite**

8 interventions ont été nécessaires à la suite de fuites constatées sur le réseau de distribution de l'eau potable. Elles se répartissent de la manière suivante :

- 2 interventions sont dues à des branchements privés liés à un vieillissement du matériau ;
- 6 interventions sont sur le réseau et sont le fait d'un vieillissement du matériau ou à des perforations des conduites provoquées par la corrosion.

Les interventions lors de fuites sur le réseau nécessitent de plus en plus souvent le changement d'un tronçon de colonne et non plus seulement une intervention ponctuelle. Cette situation provoque une augmentation, dans les comptes, du poste "extension du réseau". Lors de l'établissement du prochain budget, il y aura lieu d'augmenter le poste concerné.

## **SIGIP**

La mise à jour du cadastre souterrain s'est poursuivie avec le contrôle des informations introduites. Désormais cette action fait partie du « daily business » des services.

Le site [www.SIGIP.ch](http://www.SIGIP.ch) est opérationnel. Son évolution, qui devrait être pleinement active en 2014, permettra une consultation via un mobile (téléphone ou tablette).

# TRAVAUX PUBLICS

## **Station de pompage de la Mouette**

### **Préavis N° 05/2007**

Ce préavis concernait tant la sécurisation de la station de pompage de la Mouette, des réservoirs de Chatruffe et de la Métraude, que la modification de prise sur les colonnes d'EauService de Lausanne. Les travaux de sécurisation ont été réalisés dès l'adoption du préavis. Par mesure de prudence, les travaux de modification de la prise d'eau ont été repoussés après la réalisation du raccordement du réservoir de la Métraude sur la colonne d'EauService reliant Lutry au réservoir de la Montagne du Château.

Ces travaux sont terminés et la prise d'eau de la station de pompage de la Mouette est totalement opérationnelle ; le préavis sera bouclé en 2014.

## **Réservoir de la Métraude**

### **Préavis 01/2010**

Les travaux de modernisation du réservoir ainsi que le raccordement sur la colonne d'EauService sont terminés et tout fonctionne à satisfaction. Nous aurons ainsi la sécurité d'approvisionnement par ce 2<sup>ème</sup> point de connexion de notre réseau à celui de Lausanne.

Les conditions atmosphériques du début de 2013 ont permis de mettre en évidence le manque d'isolation thermique des faces hors sol de ce réservoir. Nous avons donc profité de ces travaux pour réaliser cette isolation. Les travaux sont ainsi terminés et le préavis est bouclé.

<b>Bouclément</b>	<b>en francs</b>
Crédit accordé	604'000.00
Coût des travaux	<u>592'673.35</u>
<b>Solde positif</b>	<b>11'326.65</b>

## **Route du Burenos – entrée zone densifiée**

### **Préavis N° 06/2011**

Les travaux sont terminés et le préavis est bouclé.

<b>Bouclément</b>	<b>en francs</b>
Crédit accordé	74'000.00
Coût des travaux	<u>73'554.10</u>
<b>Solde positif</b>	<b>445.90</b>

## **Chemin du Courtillet**

Les places de parc ont été mises à disposition lors de manifestations. Le solde de l'aménagement (situé sous les villas) sera effectué dès que les travaux de construction des villas seront terminés.

## **Entretien réseau routier**

Comme les années précédentes, le froid intense de l'hiver est fortement préjudiciable pour les routes dont la structure est vieillotte. Sur les anciennes chaussées, le manque d'infrastructure ainsi qu'un revêtement détérioré nous conduit à procéder à des travaux d'entretien importants.

Parmi ceux-ci, il faut notamment relever :

- la réparation de trous et déformations, le reflachage de zones fendues et dégradées, ainsi que le colmatage de fissures;
- la réfection et/ou remplacement de bordures, grilles d'écoulement, sacs et autres regards.

## ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

### VOIRIE

En plus des travaux habituels d'entretien effectués par notre Service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- taille des haies bordant les chemins et routes communales;
- entretien des places de ramassage des déchets et plus particulièrement de l'éco-point du parking d'Arnier qui ressemble, certains lundis matin, à une décharge sauvage ;
- participation aux manifestations villageoises.

### Déneigement

nombre	2012	2013
• interventions	23	39
• heures	560	1'148

### GEDREL SA

#### Centre de compactage de Malley

- La quantité de déchets compactés a subi une diminution de 35 à 40 % entre 2012 et 2013.
- Un brumisateurs a été installé pour contenir les poussières produites par le déversement des déchets.

#### Cycle de vie des plastiques

Les périmètres ont mandaté une société afin d'analyser le cycle de vie des plastiques afin de permettre de délivrer un message identique à tous les citoyens. Les résultats sont attendus pour fin 2013 début 2014.

#### Concept harmonisé de gestion des déchets

En 2013, 9 communes sur les 12 du périmètre GEDREL appliquent le concept. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014 toutes les communes du périmètre GEDREL participeront au concept. Globalement, une baisse d'environ 40 % des déchets incinérables est constatée.

#### Campagne de sensibilisation

Les actions de sensibilisation des enfants des classes primaires et enfantines, mises sur pied depuis 1998 dans le périmètre GEDREL, se poursuivent avec un succès constant.

En ce moment, ce sont 27 activités qui sont proposées. Pour l'année scolaire 2013-2014 ce sont plus de 300 inscriptions pour les activités proposées. Une bonne répartition existe entre les thématiques relatives à l'eau ou aux déchets. La visite de TRIDEL suscite toujours autant d'intérêt.

## Coopérative COSEDEC

A la base de la Coopérative se trouvent neuf périmètres de gestion des déchets de Suisse romande. Ces périmètres sont des sociétés créées par les communes pour gérer leurs déchets. Ce sont eux qui confient à COSEDEC le mandat de sensibiliser, informer et former les élèves des écoles et le grand public. COSEDEC est donc une structure parapublique issue de sociétés au service de la population.

Les neuf périmètres membres se répartissent le capital social de COSEDEC en fonction de leur population :

Société	Lieu	nbre de communes	Périmètre concerné
<b>GEDREL</b>	<b>Lausanne</b>	<b>13</b>	<b>Région lausannoise</b>
CELTOR	Tavannes	34	Jura bernois et Canton du Jura
CODECO (COREB)	Payerne	43	Broye vaudoise et fribourgeoise
SADEC	Nyon	60	La Côte et Région du Pied du Jura vaudois
SEOD	Delémont	28	Vallée de Delémont
SIDP	Porrentruy	23	l'Ajoie (District de Porrentruy)
STRID	Yverdon-les-Bains	64	Nord vaudois
VADEC	La Chaux-de-Fonds	268	Cantons de Berne, Neuchâtel, Jura et Vaud
VALORSA	Penthaz	101	Ouest Lausannois

La coopérative emploie 18 personnes représentant 9.9 équivalent plein-temps. Elle solde son exercice 2013 sur un bénéfice. Le soutien d'acteurs privés du domaine a permis de diversifier les ressources financières.

Les points forts de l'année 2013 sont notamment la coordination de la campagne de sensibilisation des périmètres vaudois et la mise en ligne d'un nouveau site internet ([www.COSEDEC.ch](http://www.COSEDEC.ch)). La coopérative est mandatée pour des projets de communication et intervient également auprès de différents centres d'accueil des migrants pour faire de la sensibilisation.

## TRIDEL

L'introduction de la taxe au sac engendre une baisse importante des ordures ménagères incinérées. Cependant une augmentation des déchets incinérables du bâtiment ainsi que l'arrivée des déchets du périmètre SADEC (la Côte) permettent de compenser partiellement cette baisse. En finalité, TRIDEL enregistre une baisse limitée à 10 % des tonnages.

A terme, le tri des déchets conduira à une diminution des quantités incinérées ce qui mènera à une hausse des tarifs de l'incinération. L'importation des déchets étrangers ces dernières années a rendu possible la création de réserves financières et le remboursement d'un important emprunt. Pour l'instant TRIDEL peut maintenir ses tarifs.

## DÉCHETS URBAINS

Lors de sa séance du 25 avril 2013, le Conseil communal a adopté, à la majorité, le préavis portant sur la Révision du Règlement sur la gestion des déchets.

Sur cette base, la Municipalité a introduit la taxe au sac au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et introduira la taxe forfaitaire au 1<sup>er</sup> janvier 2014. De plus, avec l'autorisation d'affecter la taxe au sac perçue en 2013 à une campagne de sensibilisation et d'information auprès des citoyens, chaque résident de notre commune a reçu un rouleau de 10 sacs de 35 litres. Ce « cadeau » était accompagné du :

- Règlement communal sur la gestion des déchets ;
- Dispositif municipal lié au Règlement communal sur la gestion des déchets ;
- Aide-mémoire pour le tri et la gestion des déchets ;
- Calendrier de ramassage des déchets.

Pour mémoire, l'allègement de base porte sur l'exemption de la taxe forfaitaire pour les jeunes de moins de 18 ans, les bénéficiaires de l'AVS ainsi que les étudiants ou apprentis de moins de 25 ans.

En 2013, les médias bruissaient des échos négatifs, voire d'actes de résistance, liés à l'introduction de la taxe au sac dans différentes communes du canton.

Force nous est de constater que nous n'avons pas connu de gros problèmes suite à l'introduction des sacs taxés. Avons-nous trouvé la solution idéale ? Je pense que nous avons fait preuve avant tout de pragmatisme en recherchant d'abord une voie « douce » pour l'introduction de cette nouvelle mesure.

S'il est trop tôt pour tirer un bilan, les données ci-dessous nous indiquent une première tendance.

### Dénonciations

13 dénonciations ont été établies en 2013 pour dépôts illégaux de déchets. 2 dénonciations ont eu lieu avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les déchets. 11 dénonciations ont été établies à partir du 1<sup>er</sup> juillet et concernent l'usage de sacs non réglementaires.

D'autre part, 23 lettres d'avertissement ont été envoyées à des personnes domiciliées hors de Belmont pour des dépôts de papier sur nos éco-points.

### Influence de l'introduction de la taxe au sac

Désignation	Quantités collectées		variation en %
	Avant introduction du 01.01 au 30.06	Après introduction du 01.07 au 31.12	
PET (kg)	6'850	8'360	22
Compost (kg)	169'500	327'370	93
Verre (kg)	68'700	74'840	9
Papier (kg)	137'280	144'840	6
Ordures ménagères (kg)	436'200	317'580	-27
Déchets encombrants (kg)	60'120	72'160	20
<b>TOTAUX</b>	<b>878'650</b>	<b>945'150</b>	<b>7</b>
Incinérables	496'320	389'740	-21
Recyclables	382'330	555'410	45

L'introduction des sacs taxés au 1<sup>er</sup> juillet a eu manifestement une influence certaine sur les ordures ménagères qui ont subi une baisse de 27 % et une hausse de 93 % sur le compost ainsi que 20 % sur les déchets encombrants. Les incinérables baissent de 21 % et les recyclables augmentent de 45 %. L'introduction de la taxe au sac a eu un effet clairement visible.

### Comparaison des périodes

Désignation	1 <sup>er</sup> semestre			2 <sup>ème</sup> semestre			Année		
	2012	2013	Var. %	2012	2013	Var. %	2012	2013	Var. %
PET (kg)	6'140	6'850	12	3'300	8'360	153	9'440	15'210	61
Compost (kg)	128'880	169'500	32	127'390	327'370	157	256'270	496'870	94
Verre (kg)	46'940	68'700	46	65'880	74'840	14	112'820	143'540	27
Papier (kg)	113'877	137'280	21	112'677	144'840	29	226'554	282'120	25
Ordures ménagères (kg)	415'840	436'200	5	428'060	317'580	-26	843'900	753'780	-11
Déchets encombrants (kg)	51'700	60'120	16	50'980	72'160	42	102'680	132'280	29
<b>Totaux</b>	<b>763'377</b>	<b>878'650</b>	<b>15</b>	<b>788'287</b>	<b>945'150</b>	<b>20</b>	<b>1'551'664</b>	<b>1'823'800</b>	<b>18</b>
Incinérables	467'540	496'320	6	479'040	389'740	-19	946'580	886'060	-6
Recyclables	295'837	382'330	29	309'247	555'410	80	605'084	937'740	55



Si l'on affine la comparaison sur les semestres entre 2012 et 2013, nous constatons une hausse tant des recyclables que des incinérables au 1<sup>er</sup> semestre. Sur le 2<sup>ème</sup> semestre, nous constatons une baisse notable des ordures ménagères et des incinérables. En corollaire, nous avons une explosion du compost et des recyclables. En définitive, sur l'ensemble de l'année nous constatons une baisse des incinérables et une explosion des recyclables.

### Comparaison annuelle (kg/hab.)

Désignation	Vaud 2012	Belmont 2012	Var. % 2012	Belmont 2013	Var. % VD 2012 / Belmont 2013
PET (kg)		2.8		4.4	
Compost (kg)	91	117.8	29.5	142.7	56.8
Verre (kg)	45	32.9	-26.9	41.2	-8.4
Papier (kg)	76	66.1	-13.0	81.1	6.7
Ordures ménagères (kg)	236	246.3	4.4	216.5	-8.3
Déchets encombrants (kg)	30	30.0	0.0	38.0	26.7
<b>TOTAUX</b>	<b>478</b>	<b>496</b>	<b>3.7</b>	<b>523.9</b>	<b>9.6</b>
Incinérables	266	276	3.9	254.5	-4.3
Recyclables	212	220	3.6	269.4	27.1

La comparaison entre la moyenne cantonale 2012 (dernière disponible) et l'année 2012 fait ressortir une production d'incinérables et de recyclables supérieure à celle-ci. L'année 2013, comparée également à la moyenne 2012, présente une baisse des incinérables et une augmentation sensible des recyclables.

### Taux de recyclage

	VD 2012	Belmont 2012	Belmont 2013
Incinérables	55.6%	55.7%	48.6%
Recyclables	44.4%	44.3%	51.4%

Au final nous constatons que le taux de recyclage, en 2012, était sensiblement égal à la moyenne cantonale. En 2013, ce taux a augmenté de manière très sensible.

En conclusion nous pouvons constater que l'introduction de la taxe au sac a conduit à une diminution de production d'ordures ménagères incinérables et une augmentation sensible des déchets ménagers recyclables.

Seule une année pleine permettra de confirmer ces chiffres mais la tendance est clairement visible.

L'introduction des nouvelles contraintes liées au ramassage des ordures ménagères a changé la perspective donnée aux statistiques. En effet, elles avaient pour but de représenter l'évolution dans les habitudes de tri « volontaire ». Les dispositions « incitatives » amènent forcément une nouvelle vision. Poursuivre des statistiques selon la base des années précédentes n'a plus beaucoup de sens. C'est pourquoi elles seront reprises dès l'année prochaine mais avec pour objectif de vérifier si les mesures « incitatives » perdurent ou si les anciennes habitudes reviennent.

# ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

## Épuration des eaux – STEP

Les eaux usées des Communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.



La capacité de traitement de 30'000 équivalents-habitants est suffisante pour couvrir les besoins à long terme des trois territoires.

De plus, l'effort fourni pour la mise en séparatif de nos réseaux améliore chaque année le rendement de la STEP.

Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit :

Commune	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Belmont	3'363	3'441	3'504	3'650	3'543	3'693	3'740
Paudex	1'624	1'656	1'822	1'806	1'818	1'821	1'871
Pully	17'629	17'634	17'852	18'302	18'423	18'960	18'729
<b>Totaux</b>	<b>22'616</b>	<b>22'731</b>	<b>23'324</b>	<b>23'758</b>	<b>23'784</b>	<b>24'474</b>	<b>24'340</b>

Pour mémoire : la notion d'habitants raccordés n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitants de la commune. Dans le cadre de l'assainissement nous utilisons le terme d' « équivalent-habitant ».

Cette notion recouvre :

- la population raccordée permanente
- + 1/3 des lits d'hôtel
- + 1/3 des lits de la para-hôtellerie
- + 1/3 du nombre d'emploi
- + ¼ des places de café-restaurant
- = **Habitants raccordés**

Près de 10'000 contrôles analytiques de l'eau et des boues ont été effectués par le personnel de la STEP. Ils démontrent que les rendements sont excellents et stables depuis 2006.

### Principaux travaux

Parmi les principaux travaux réalisés en 2013, peuvent être cités :

- révision complète des trois compresseurs ;
- remplacement de pièces (stator) de la pompe de reprise des boues pour la grille d'égouttage ;
- remplacement des cornières de protection des vis de transport des boues de la centrifugeuse ;
- la vidange et le nettoyage des bassins de traitements primaire et biologique ;

- remplacement des sondes oxygène des bassins de traitement biologique ;
- remplacement d'éléments (stator et rotor) de la pompe d'alimentation des boues de la centrifugeuse ;
- remplacement de la vanne principale du biogaz ;
- remplacement d'une vanne à boues biologique ;
- installation d'un pont suspendu sur la zone du prétraitement.

### Données statistiques (extrait)

	2011		2012		2013	
Eaux traitées (m <sup>3</sup> )	1'877'378		2'240'764		2'530'090	
Débit moyen journalier (m <sup>3</sup> )	5'144		6'122		6'932	
Electricité achetée aux S.I. (kWh)	281'184	49 %	199'749	37 %	251'862	42 %
Production d'électricité (kWh)	295'003	51 %	347'220	63 %	347'801	58 %
Electricité vendue aux S.I. (kWh)	4'824	2 %	20'250	4 %	5'739	1.65 %
Electricité totale consommée (kWh)	576'187		546'969		599'663	
Biogaz total produit (m <sup>3</sup> )	189'211		213'042		211'339	
Biogaz utilisé par le groupe (m <sup>3</sup> )	183'059	97 %	210'107	99 %	207'326	98 %
Gaz de ville acheté (m <sup>3</sup> )	4'371		2'935		6'272	

### Remarque sur la production d'énergie électrique

Suite à une obstruction de la tuyauterie par des déchets en fin d'année 2013, le digesteur N°1 a subi un problème de surpression. Des fissures avec des fuites de liquide et de biogaz ont pu être constatées à plusieurs endroits sur les bétons. Une vidange complète et une réhabilitation des infrastructures est nécessaire durant le premier semestre 2014.

Cet incident est probablement la cause de la baisse de production de biogaz d'où une baisse de production d'électricité.

### Traitement des boues

Les boues et le sable collectés à la STEP de Pully en 2013 ont été évacués en majorité vers celle de Vidy. Cependant, quelques transports de boues ont été acheminés vers SAIDF (Usine de valorisation thermique des déchets du Canton de Fribourg à Posieux), lors de travaux de maintenance du four de la STEP de Vidy.

Avec une moyenne de 34 % de matière sèche sur l'année, la centrifugeuse a pleinement confirmé les rendements espérés.

La consommation en eau potable s'est stabilisée à moins de 15'000 m<sup>3</sup> pour 2013.

### Effectif du personnel

Le staff du personnel est inchangé en 2013 : 1 chef d'exploitation, 2 aides d'exploitation et 1 laborantine à temps partiel.

### Charges financières (en Fr.)

	2011	2012	2013
Montant total des dépenses	1'189'981.00	1'132'449.16	1'009'358.90
Montant total des recettes	164'400.00	154'307.00	53'421.67
Montant net à répartir	1'025'581.00	978'142.16	<b>955'937.23</b>

## Charges totales nettes par équivalent-habitant raccordé (en Fr.)

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
92.63	72.46	62.00	48.46	53.33	50.02	42.76	45.03	43.12	39.97	39.27

La part à charge de BELMONT pour 2013 est de Fr. 146'886 (budget Fr. 161'062.00).

Les principaux écarts entre le budget et les comptes sont les suivants :

### les moins :

- aucune étude externe réalisée pour la réhabilitation de la STEP ;
- moins de prestations que prévues de la part de la direction des travaux ;
- moins de frais de matériel, notamment le report de l'achat d'un programme informatique ;
- moins de travaux que prévu sur les bâtiments ;
- consommation de précipitant inférieure aux prévisions ;
- évacuation des déchets de traitement moins importante que prévue, malgré l'introduction de la taxe au sac.

### Collecteurs

Pas de travaux lourds en 2013; seuls quelques petits travaux d'entretien courant ont été réalisés.

## ESPACES VERTS

### Travaux d'entretien

Les travaux courants et peu spectaculaires participent à l'embellissement de la commune. La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

### Travaux d'embellissement

S'il est un domaine qui n'appelle pas beaucoup de commentaires ni de développements explicatifs, c'est bien celui des espaces verts. C'est beau et bien entretenu et ce regard sur les arbres, buissons et plantations suffit à porter une appréciation et donner quittance de la qualité du travail fourni.

Un espace public bien entretenu et fleuri participe à la qualité de la vie dans notre village.

### SOCOSEV

La Société Coopérative des Sites et Espaces Verts participe à des projets d'aménagements extérieurs ouverts au public. Elle regroupe 17 communes de la région. L'assemblée générale s'est tenue le 31 octobre à Prilly.

En 2013, l'aménagement d'un étang à Bretigny-sur-Morrens a été appuyé par une participation de la SOCOSEV. L'assemblée a accepté le principe d'une subvention pour la manifestation Lausanne-jardins 2014. La décision quant à l'emplacement bénéficiaire sera prise lors de la prochaine assemblée générale.

## CONCLUSION DU MUNICIPAL

L'approche classique de la littérature veut que la conclusion offre une brève synthèse des idées traitées dans le document, et qu'elle formule une réponse à l'idée directrice présentée dans l'introduction. Les éléments développés ci-dessus me suggèrent plus le terme de bilan qui ne propose pas une fin mais bien une étape. Ce terme recouvre également les ressources tant humaines que matérielles nécessaires pour atteindre un objectif.



Je voudrais profiter de ce bilan annuel pour remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui s'investissent tous les jours pour des tâches pas toujours spectaculaires ou visibles de la population mais oh combien importantes



Philippe MICHELET, Municipal



# AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME) TEMPLES & CULTES

*Mme Catherine SCHIESSER, Municipale*



## PRÉAMBULE

Le rapport de gestion 2011 expliquait de façon détaillée, le fonctionnement du service technique, de ses acteurs et de leurs différentes tâches et pour toute question que vous pourriez vous poser sur son fonctionnement, il faudra vous y référer.

## SERVICE TECHNIQUE

Suite au départ de Mlle Ducceschi (100%) en janvier 2013 et à l'arrivée de Mme Bongard (60%) le 1<sup>er</sup> juin, le service technique a été « amputé » d'un 40% ETP. Afin de combler quelque peu ce manque, quelques travaux, dont le suivi financier des travaux, ont été délégués à Mme Gaillard qui travaille à la bourse.

La vacance entre les deux périodes précitées a été assurée par Mlle Tschabold au bénéfice d'un CDD, qui a servi de « courroie » de transmission de son savoir, avant son départ aux USA. Pour le reste, le service technique est composé des mêmes collaborateurs qu'en 2012, et notre apprentie pour l'année 2013-2014 est Mlle Laura Suter.

En 2013, la comptabilisation du nombre de demandes reçues par téléphone, au guichet, par courriel ainsi que le nombre de courriers établis se résume comme suit :

Décomptes	2011	2012	2013
Téléphones *	2709	2743	<b>2945</b>
Guichets	900	724	<b>826</b>
Courriers, aménagement et gestion du territoire	558	580	<b>543</b>
Courriers, services extérieurs et travaux	309	369	<b>113</b>
Courriers police administrative	116	22	<b>112</b>
Correspondance par courriel *	1838	2219	<b>2136</b>

*\* Les courriels envoyés par les collaborateurs du Service technique depuis leur adresse personnelle ainsi tous les appels reçus sur leurs lignes directes ne sont pas comptabilisés.*

# POLICE DES CONSTRUCTIONS

Les propriétaires et leurs mandataires sont accompagnés de façon active par M. Gamboni, responsable de la police des constructions et moi-même que ce soit pour la compréhension du règlement des constructions ou pendant l'élaboration de leur projet.

La délégation municipale des constructions (DMC) a siégé à multiples reprises et traité une centaine d'objets. A cela, il faut ajouter 57 objets (23 en 2012) traités directement en séance de municipalité, car selon le nombre et/ou la teneur de ceux-ci (teinte, construction de minime importance etc.) ou s'il s'agit d'une question relative à l'urbanisme, ces objets sont présentés directement à la Municipalité.

15 enquêtes publiques (26 en 2012) ont eu lieu concernant les éléments suivants :

- 2 enquêtes pour démolition et reconstruction d'un bâtiment de 3 logements ;
- 2 enquêtes pour des agrandissements ou transformations permettant la création d'un logement supplémentaire ;
- 1 enquête pour un changement d'affectation permettant la création d'un logement ;
- 1 enquête de régularisation pour la hauteur du faîte de villas ;
- 5 enquêtes pour des transformations ;
- 3 enquêtes pour des aménagements extérieurs, garages, piscine, etc.
- 1 enquête pour la pose de panneaux photovoltaïques.



Une séance de « dialogue » (idem en 2011) entre opposants et propriétaires, suite à une enquête publique a été organisée. Après discussion et arrangement entre le constructeur et les opposants, ceux-ci ont retiré leur opposition.

34 permis de construire (53 en 2012) ont été délivrés, y compris 19 permis 72d pour des objets de minime importance (27 en 2012), dont l'un concernait la mise en place d'une citerne à mazout enterrée pour le nouveau collègue.

33 permis d'habiter/d'utiliser ont été délivrés (46 en 2012). Ces permis se rapportent à des constructions dont les permis de construire dataient : 1 de 2002, 1 de 2006, 2 de 2007, 3 de 2010, 7 de 2011, 16 de 2012 et 3 de 2013. Pour les constructions datant de 2002, 2006 et 2007, il aura fallu faire le siège des constructeurs afin de recevoir les documents nécessaires à la délivrance des permis d'habiter ou d'utiliser.

## **Statistiques des logements**

Le tableau ci-après renseigne sur le nombre de logements autorisés à la construction pendant l'année (par permis de construire), le nombre de nouveaux logements en cours de construction et ceux terminés pendant l'année écoulée. Les logements qui en remplacent des anciens sont compris dans ce tableau.

Route, rue et chemin (voir détails explicatifs sous le tableau)	N° du permis de construire	Chantier ouvert en	Nouveaux logements ...			
			autorisés (année du permis)	autorisés en 2013	en construction en 2013	terminés en 2013 (2012)
Villars/Dailles	28/07	Déc.2008	8		8	4 (4)
Coin d'En Bas *	17/10 & 25/12	Sept.2012	2		2	
Coin d'En Bas *	18/10 & 25/12	Sept.2012	3		3	
Cita *	19/10 & 25/12	Sept.2012	1		1	
Epine	29/10	Nov. 2012	6		6	4
Monts-de-Lavaux <sup>1</sup>	39/10	Mars 2013	2		2	
Monts-de-Lavaux <sup>2</sup>	16/12	Mars 2013	1		1	
PQ Signal	40/10	Mars 2011	6		5	4 (1)
Burenoz 22	18/11	Juin 2012	3		3	3
Burenoz 16	26/11	Avril 2012	3		3	3
Mouette	30/11	Mars 2012	2		2	2
Maison Pasche	41/11	Juin 2012	6		6	6
Collège	42/11	Avril 2012	2		2	
Coin d'En Haut	03/12	Nov. 2012	1		1	
Signal	08/12	Avril 2012	1		1	
Courtillet	21/12 & 52/12	Juin 2012	6		6	
	29/13	Déc. 2013		1	1	
Coin d'En Haut	02/13	Juin 2013		1	1	
Pierreire	04/13	Avril 2013		1	1	
Plan	27/13	Nov. 2013		3		
Blessoney	31/13	Nov. 2013		3		
<b>Total</b>			<b>53</b>	<b>9</b>	<b>55</b>	<b>26(5)</b>

\* Coin d'En Bas (2x) et Cita : Permis de base prolongé d'une année et projet modifié (permis complémentaire N° 25/12); travaux en cours.

Monts-de-Lavaux 1 et 2 : 1 appartement supplémentaire dans même construction; travaux en cours.

## Facturation

### Facturation pour délivrance des permis

Le montant total des taxes facturées pour les permis de construire délivrés en 2013 s'élève à Fr. 22'410.75 (Fr. 34'693.45 en 2012). Les permis d'habiter ou d'utiliser ont généré une facturation de Fr. 4'527.80 (Fr. 5'992.25 en 2012).

### Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis de construire

Les taxes d'introduction doivent être payées avant le démarrage du chantier et la preuve du paiement doit être présentée lors de la séance d'ouverture de chantier qui précède obligatoirement le début des travaux.

En 2013, le montant total de l'acompte de 80% sur les taxes d'introduction (eau et égouts), calculées sur les coûts de construction annoncés, est de Fr. 136'506.10 (Fr. 238'961.75 pour 2012).



Le solde des taxes de raccordements perçu à réception de la taxation ECA définitive est de Fr. 39'092.85 (Fr. 356'222.05 pour 2012, dont environ 54% pour le seul PQ Burenos-Malavaux).

En ce qui concerne la taxe de raccordement pour l'électricité, son mode de perception a changé lors de l'entrée en vigueur du nouveau règlement fin 2010. La taxe est basée sur un forfait de Fr. 6'150.-- et de Fr. 95.-- par ampère. Celle-ci a rapporté Fr. 23'467.70 durant 2013.

### ***Cour de droit administratif et public (CDAP)***

Me Benoît Bovay, avocat conseil de notre commune a été consulté à plusieurs reprises en 2013, ceci pour des questions générales ainsi que pour des courriers à approuver avant envoi aux propriétaires.

Une construction a suscité des oppositions, levées par la Municipalité après contrôle des courriers par Me Bovay, et le permis de construire a été délivré. Un opposant a fait recours auprès de la CDAP contre cette décision et au 31 décembre, le recours était toujours pendant mais a été retiré début janvier 2014.

### ***Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)***

M. Gamboni est notre surveillant de la sécurité des chantiers. A ce titre, il suit annuellement des cours de remise à niveau et de perfectionnement.

M. Gamboni contrôle toujours les échafaudages après leur montage et fait part de ses éventuelles remarques directement au monteur, afin que celui-ci corrige les défauts (fixation contre la façade, plinthe empêchant les outils de tomber, etc.)

Les entreprises font le nécessaire car le service technique est habilité à les dénoncer auprès de la SUVA et les conséquences peuvent être financièrement lourdes par un relèvement de leur taux de cotisation.

Aucune dénonciation n'a été faite en 2013.



**Maison Pasche et Collège 3<sup>ème</sup> étape  
Mars 2013**

### ***Service de contrôle des citernes***

Depuis 2007, année de la modification de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux), les propriétaires sont responsables de l'entretien de leurs citernes qui doivent être contrôlées par une entreprise spécialisée. Malgré cela et à titre volontaire, la Municipalité a décidé de continuer à rappeler aux propriétaires leur obligation de révision décennale et cela au titre de service à la population.

Tout changement de citerne ou de mode de chauffage doit être annoncé à la commune afin qu'elle puisse tenir son registre à jour.

La commune reste responsable des citernes situées dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau), et S (près d'une source) ainsi que des réservoirs enterrés, munis d'une simple paroi, équipés ou non d'un détecteur de fuite qui doivent être contrôlés tous les 2 ans.

Les citernes enterrées à simple paroi reconnues non-conformes doivent être supprimées ou assainies d'ici le 31 décembre 2014.

Les citernes à gaz sont contrôlées par des entreprises spécialisées. Un cylindre KESO contenant une clé d'accès au local de chauffage ou à la citerne est posé afin d'en garantir un accès immédiat en cas de sinistre.

### **Service de ramonage**

M. Stéphane Flückiger, maître ramoneur, continue de s'occuper des cheminées de notre commune. Il est au bénéfice d'une convention passée avec les Communes de Belmont, Paudex et Pully.

### **Energies renouvelables**

Suite à l'entrée en vigueur du règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), le 1<sup>er</sup> novembre 2006, toutes les nouvelles constructions doivent bénéficier d'un apport minimum de 30% pour l'eau chaude sanitaire et de 20% pour le chauffage par le biais d'énergies renouvelables ou par le biais d'une isolation supplémentaire pour une économie de 20%.

Lors de rénovations importantes et si l'installation de chauffage est ancienne, le service technique attire l'attention des propriétaires sur ce problème et leur propose de mener une réflexion quant à l'opportunité de travaux additionnels afin de se mettre en conformité avec la loi.

En 2013, afin de soutenir les propriétaires de constructions existantes dans leur démarche écologique volontaire par l'installation de panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques, la Municipalité, dans sa séance du 20 février 2013, a décidé de réduire la valeur ECA, sur laquelle les taxes de raccordement sont calculées, de Fr. 3'000.00/m<sup>2</sup> de panneaux solaires. Cette mesure a été appliquée aux travaux qui avaient été exécutés dans les 5 années précédant cette décision. C'est ainsi un montant total de Fr. 3'526.45 qui a été remboursé à 7 propriétaires. Pour les nouvelles constructions, seul le surplus de m<sup>2</sup> de panneaux dépassant le minimum exigé par la loi sur l'énergie est pris en compte.

### **Commission de salubrité**

La Commission de salubrité n'a pas été mandatée durant 2013.



## Carte des dangers naturels

Les travaux pour l'établissement de la carte des dangers naturels pour le lot N° 5 auquel est rattachée notre commune se sont poursuivis tout au long de l'année. En octobre, soit une année après ce qui avait été initialement prévu, nous avons reçu la version pour consultation des cartes des dangers naturels. Celles-ci sont au nombre de 5 :

- Dangers géologiques chutes de pierres et blocs : 1 carte des phénomènes et 1 carte des dangers ;
- Dangers géologiques glissements profonds permanents et glissements superficiels spontanés : 1 carte des phénomènes et 1 carte des dangers ;
- Dangers hydrologiques : 1 carte des processus et des dangers.

La carte des dangers indique en couleurs, les zones de danger variant de danger nul à danger élevé avec 3 états intermédiaires (résiduel, faible et moyen).

La carte des phénomènes ou des processus retranscrit les événements qui ont déjà eu lieu ainsi que les potentiels, « calculés » sur les connaissances des accidents du passé.

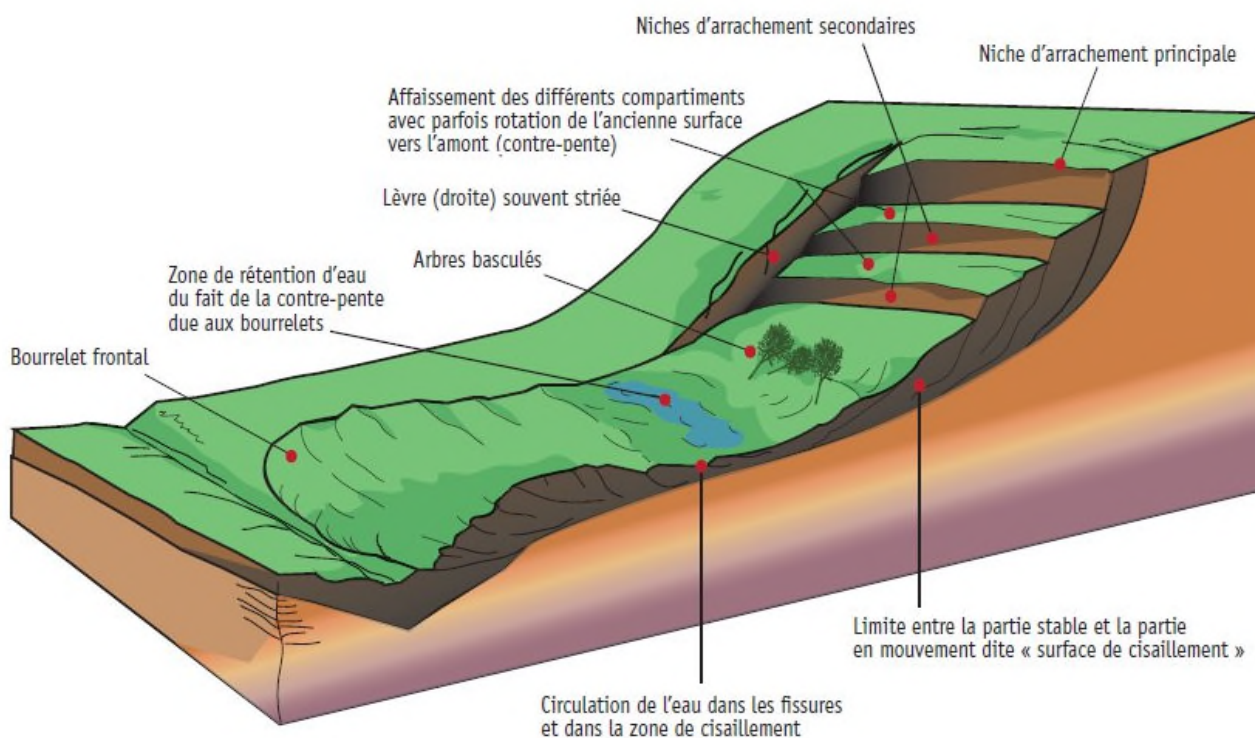
La Municipalité en a pris connaissance et a réagi sur deux zones colloquées en zone de danger élevé. Il faut savoir que ce degré de danger rend la zone impropre à la construction et que si celle-ci est déjà bâtie, un bâtiment ne pourrait pas être reconstruit s'il venait à être détruit, par un incendie par exemple.

Une des zones est en danger élevé pour les accidents hydrologiques. Contact a été pris avec le bureau qui s'est occupé de l'étude afin de déterminer quels ouvrages pourraient être exécutés, en amont, afin de minimiser le risque et ainsi permettre de modifier le degré de danger. Ces travaux relativement simples seront réalisés au printemps 2014.

La seconde zone présente un danger élevé pour les accidents géologiques. Entièrement construite, il n'est pas possible de la garder telle que colloquée. C'est pourquoi nous avons remis au mandataire responsable de cette partie de l'étude, toutes les données en notre possession, notamment les rapports géotechniques des parcelles, afin qu'il puisse réexaminer sa position.

Après nouvel examen, le bureau mandataire a revu ses conclusions et a pu colloquer cette zone en danger moyen.

Dès lors, la Municipalité a pu accepter les différentes cartes des dangers naturels.



# URBANISME

Afin d'épauler la Municipalité dans sa fonction "d'urbaniste", celle-ci peut faire appel à deux commissions. Elles ont été nommées en début de législature et pour sa durée :

- la Commission consultative d'urbanisme (CCU), composée de 5 membres élus par le Conseil communal, selon l'art. 47 du règlement du Conseil communal
- la Commission municipale d'urbanisme (CMU), nommée par la Municipalité. Celle-ci est composée de MM. Rodolphe Lüscher, architecte; Jean-Marc Vallotton, urbaniste et Luc-Etienne Rossier, géomètre. Elle a été reconduite pour la nouvelle législature.

Ces commissions sont régulièrement tenues informées des projets urbanistiques de notre Commune et consultées quand la Municipalité en ressent le besoin.

## ***Commission consultative d'urbanisme - CCU***

En accord avec la CCU et dès lors que la loi sur l'énergie la rend obligatoire si le système de chauffage n'est pas considéré comme renouvelable (mazout, gaz ou pompe à chaleur pour l'eau chaude), la Municipalité a renoncé à demander son accord pour la pose de panneaux solaires. Seuls les cas se situant dans la zone du Bourg lui sont présentés.

Etat d'avancement des projets présentés à la CCU les années précédentes :

- le projet du nouveau plan de quartier sur la parcelle 315 « PPA rue des Corbaz » envoyé au SDT (service du développement territorial) en 2012 pour examen préalable est revenu avec différentes remarques, notamment pour l'article sur les dangers naturels ainsi que sur notre volonté de garder la présentation d'un avis géotechnique pour la mise à l'enquête publique ;
- rénovation de la maison Pasche, travaux terminés ;
- réaménagement du parking du Blessoney; réalisation reportée due aux travaux sur l'autoroute par les services fédéraux, certainement jusqu'en 2016-2017;
- transformation d'une construction au Coin d'En Bas ; travaux en cours;
- cheminement du PPA Coin d'En Haut; travaux commencés. La liaison entre le PPA et la place du village sera achevée lorsque la construction du logement situé sur le passage sera terminée en 2014.

Présentation de nouveaux projets à la CCU en 2013 :

- présentation du préavis sur les fontaines ;
- projet de transformation et d'agrandissement avec changement d'affectation de l'Auberge du Signal ;
- informations sur l'avancement de la révision du PGA.

## ***Commission municipale d'urbanisme – CMU***

Pour rappel, la CMU est composée de 3 membres : M. Rodolphe Lüscher, architecte, M. Jean-Marc Vallotton, urbaniste et M. Luc-Etienne Rossier, géomètre.

En 2013, la Municipalité a requis l'avis de la CMU sur une demande de modification du PQ « En Arnier » par le propriétaire de la parcelle 351. A cet effet, ce dernier accompagné de ses architectes ont présenté, à la CMU, un avant-projet et au 31 décembre 2013, nous sommes dans l'attente de son rapport.

## ***Plans de quartiers légalisés***

### ***Plan de quartier « En Arnier » - Secteurs B et C***

Les permis d'habiter définitifs n'ont toujours pas pu être délivrés en 2013, bien qu'une partie des propriétaires ait fait les travaux nécessaires afin de respecter les prescriptions AEAI pour les box et planchers suspendus construits dans les garages sans demande préalable.

## **Secteur « PQ Arnier II »**

### **Préavis N° 04/2007 « PQ en Arnier II » – Anciennement légalisé sous PQ « En Arnier », zone « en Arnier-Terrasses »**

Tel que demandé en 2012, de nouveaux plans pour le 2<sup>ème</sup> projet ont été présentés à la Municipalité et mis à l'enquête publique du 6 avril au 12 mai 2013. 5 oppositions ont été déposées pendant le délai légal et la CAMAC (centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire) a délivré une synthèse négative dès lors que le bilan thermique présenté comportait des erreurs.

Un bilan thermique corrigé a été transmis à la CAMAC et le service concerné, à savoir le DIREN (Direction de l'énergie) a pu l'accepter et une synthèse positive a été délivrée le 10 octobre 2013.

Une des oppositions concerne une servitude et dès lors qu'il s'agit d'un problème de droit privé, les deux protagonistes doivent trouver un terrain d'entente. Ils sont actuellement en pourparlers ; donc affaire à suivre.

## **Secteur « Musée »**

### **Parcelle 351, propriété de Solmontbel 2 SA**

Suite du feuilleton décrit dans les rapports de gestion 2011 et 2012.

L'année 2013 a vu l'administrateur de Solmontbel 2 SA prendre contact avec la Municipalité pour lui présenter SES architectes lors d'une première séance le 7 mai 2013. Ceux-ci lui ont présenté un avant-projet qui n'a pas obtenu l'approbation de la Municipalité car beaucoup trop volumineux (quelque 10'000 m<sup>2</sup> de surface habitable). Une deuxième séance a eu lieu le 30 octobre à laquelle, la CMU était conviée et cet avant-projet modifié concordait plus avec les desiderata de la Municipalité. Encore beaucoup de travail en perspective avant que les propriétaires puissent présenter un projet « compatible » avec les désirs des uns et des autres et qui s'intègre bien à ce qui est déjà construit.

## **Plan de quartier du Signal**

5 villas sur 6 sont maintenant terminées et habitées.

Révolution dans ce plan de quartier car après une vingtaine d'années d'exploitation du Restaurant du Signal, M. et Mme Blanc ont décidé de remettre leur établissement. Après des recherches infructueuses, le bâtiment a été vendu à une société qui l'agrandira et le transformera en appartements, ce qui est autorisé par le règlement du PQ « Signal de Belmont ».

L'enquête publique a eu lieu du 16 novembre au 15 décembre 2013 et a suscité 3 oppositions, dont deux de principe (installations électriques et aménagements pour personnes handicapées). La dernière relevait du droit privé et la Municipalité ayant été informée d'un accord entre les parties, elle l'a levée.

Un accord a été trouvé avec le nouveau propriétaire afin que celui-ci permette la création d'un Ecopoint au bas de sa parcelle et que 5 places de parc extérieures soient à disposition de la commune qui en décidera l'usage. Des servitudes seront dûment inscrites au Registre foncier.

Ces servitudes ont été obtenues en échange d'un périmètre réservé à des constructions souterraines destiné à des usages d'utilité publique tels que réservoir d'eau potable, abri PC, etc. Dès lors que la commune a profité de la construction du collège pour y aménager un certain nombre de places d'abri PC et qu'elle n'a pas l'intention de construire un nouveau réservoir, il lui a semblé judicieux d'abandonner ce droit et de le reporter sur des aménagements nécessaires à tout le quartier du Signal et des propriétaires le long de la route du Signal. Ces modifications ont été préalablement présentées à la CCU qui a donné un avis favorable à cette démarche.

## **Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut »**

Ce plan partiel d'affectation ne sera achevé que lorsque la transformation du rural en un logement et l'aménagement du passage piétons en dessous, reliant le collège et l'administration à la place du village par le nouveau quartier seront faits. Le permis de construire a été délivré en juin 2013 et les travaux sont en cours. Le passage est déjà réalisé et on peut se rendre compte qu'il sera très agréable à emprunter car d'une hauteur et largeur confortables.

## PPA La Coulette

La Municipalité a été informée par le propriétaire des parcelles concernées par le PPA La Coulette de ses intentions de le modifier et qu'il avait déjà pris les contacts nécessaires avec le service concerné du SDT. Ce chapitre sera développé dans le rapport de gestion 2014.

## Gestion et aménagement du territoire

### Plan général d'affectation (PGA)

#### Préavis N° 9/2003 - Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de Fr. 189'000.00

En 2012, le Plan général d'affectation ainsi que le nouveau règlement sur les constructions nous est revenu du SDT (Service du développement territorial) accompagnés de diverses remarques, plus particulièrement de l'Unité dangers naturels, pour lesquelles nous avons dû commander des études complémentaires ciblées sur des zones bien déterminées (Rochettaz et Blessoney pour le danger des crues et Chaffeises, Rueyres, Rochettaz, Coulette pour le danger de glissements). En septembre 2012, nous avons reçu celle concernant les dangers géologiques et en février 2013, celle des dangers hydrologiques nous est parvenue. A réception de ces rapports, les modifications adéquates ont pu être apportées à notre document après bien des difficultés pour obtenir « l'agrément » du SDT, ce qui a pris quelques mois. Ce service a des exigences qu'il ne sait pas lui-même comment les transposer dans un règlement.

Reste encore quelques points à éclaircir avant de pouvoir envoyer une seconde version au SDT, ce qui sera fait au premier trimestre 2014. Puis après retour du SDT, le PGA sera mis à l'enquête publique, un préavis sera présenté au Conseil communal avec proposition de textes pour la levée des oppositions éventuelles. Si tout va bien, le PGA sera validé par le Conseil d'Etat puis mis en vigueur.

Au 31.12.2013, le solde sur le crédit accordé de Fr. 189'000.00 est de Fr. 10'602.10. Ce montant est comptabilisé sur le compte de Bilan N° 9149.00, « Préavis N° 9/2003 – Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions ».

### Futur Plan partiel d'affectation « Rue des Corbaz »

Pour rappel, ce dossier a été envoyé au SDT pour un 2<sup>ème</sup> examen préalable en août 2012 et la synthèse des différents services nous est parvenue en février 2013, avec là aussi des remarques concernant les dangers naturels. Le projet de règlement final sera envoyé au SDT début 2014, puis même démarche et procédure que pour notre PGA.

### Plan de classement des arbres

Aucune demande d'abattage n'a été présentée en 2013.

Le plan et son règlement seront revus dans le cadre de la révision générale du Plan général d'affectation (PGA).

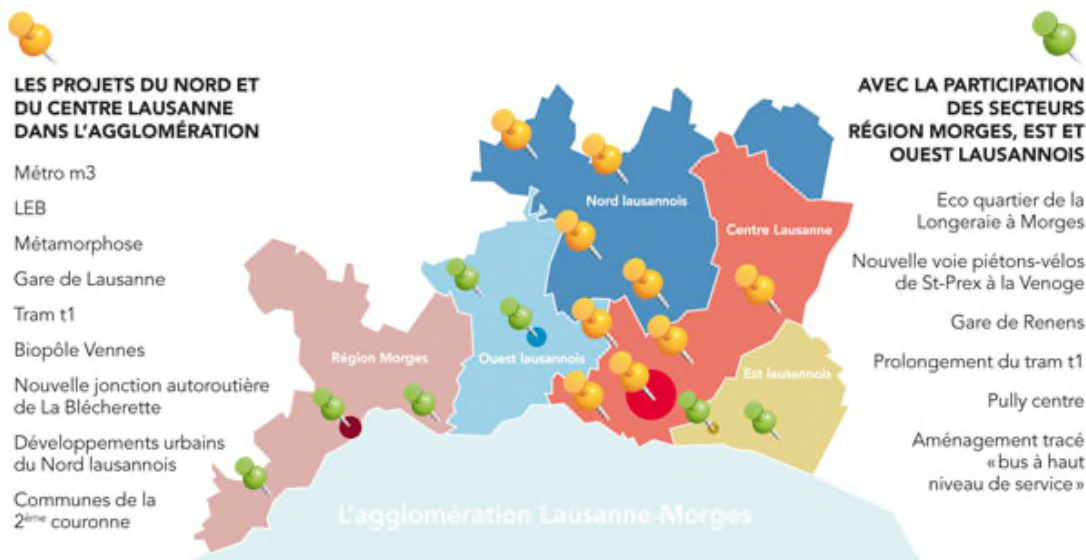


### PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)

Grand succès pour le PALM 2<sup>ème</sup> génération envoyé à la Confédération fin juin 2012, portant sur les infrastructures 2015-2018. A nouveau, les projets présentés ont fait carton plein et la part financière fédérale n'est pas négligeable avec un subventionnement à hauteur de 35% pour l'ensemble du projet (135 mio). Ce dernier est d'ailleurs le mieux noté de tous les projets d'agglomérations déposés.

M. Spahr, chef de projet du PALM a quitté cette fonction en septembre 2012 et en intérim, ce sont les chefs de projet des différents schémas directeurs et les politiques qui ont pris sa relève. Dès lors qu'il s'agit maintenant d'entrer dans la phase réalisation, il semblait qu'une personne de terrain était la mieux appropriée pour ce poste. Malheureusement, le Canton n'était pas de cet avis et les tractations se poursuivent.

Le 25 mai 2013, une grande exposition sur le PALM, organisée par le schéma directeur du Nord a eu lieu à l'aéroport de la Blécherette, dont le thème principal était « La planification urbaine orientée vers un modèle durable améliorant le quotidien des habitants ». Tous les autres schémas directeurs étaient invités et ceux-ci ont présenté 15 projets différents mais tous complémentaires portant sur la mobilité, l'urbanisation et le réseau vert.



Cerise sur le gâteau et reconnaissance fédérale de la valeur du PALM, Mme Doris Leuthard, Conseillère fédérale, a fait une apparition remarquée à la partie officielle de cet événement.



Les communes partenaires du PALM ont dû se prononcer sur un volet intitulé « Stratégie pour l'implantation des tours dans l'agglomération Lausanne-Morges » pour lequel notre commune a donné son accord. Il s'agissait de se prononcer sur le fait de s'engager à utiliser « une boîte à outils » d'aide à la décision, permettant de se déterminer sur la possibilité/l'opportunité d'implanter des tours, ainsi que de pouvoir demander l'avis d'une commission consultative composée d'experts techniques.

Un guide environnemental « Parc, Nature & Paysage » a été élaboré.

Notre participation 2013 aux coûts du PALM s'élève à Fr. 3'898.72.

### **SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)**

Cette année encore, les communes composant le SDEL, à savoir Pully, Paudex, Lutry, Lausanne pour sa partie Est et Belmont se sont rencontrées à plusieurs reprises mais peu de décisions politiques ont été prises au cours de cette année.

Un rappel des 6 chantiers définis dans le SDEL :

- **Transports publics** : reprise des avant-projets sur la ligne N° 7 pour la requalification du boulevard de la Forêt à Pully.
- **Stationnement** : collecte de toutes les données (lieu, régime, etc) sur les places de parc des communes du SDEL afin de coordonner les différents plans de gestion des parkings à un échelon intercommunal.
- **Mobilités douces** : rien à signaler.
- **Centre-ville de Pully** : poursuite de l'étude de requalification du centre-ville qui est divisé en 11 secteurs. Décision municipale de mettre la rue de la Poste en sens unique (direction Lutry), projet qui pourrait avoir un impact sur une utilisation accrue de la ligne t1 49 dès lors que le nouveau tracé desservirait quasiment tous les collèges du centre de Pully.

- **Requalification RC 777 Rives du Lac** : étude préliminaire sur la renaturation en milieu urbain terminée et présentée aux services cantonaux concernés qui ont exprimé leur satisfaction.
- **Corsy/La Conversion** : un mandat a été confié à un binôme de bureaux, chacun dans sa spécialité, l'un pour le volet mobilité et le second pour le volet urbanisme. La phase 1 de cette étude sert à définir les enjeux (développement urbain, perméabilité de la route du Landar) et les objectifs (maîtrise du trafic avec contrôle d'accès, favorisation des TP (transports publics) nord-sud et amélioration des relations piétonnes). La grande question dans ce chantier est la suppression/le déplacement de la bretelle autoroutière de Corsy souhaitée par Lutry depuis de nombreuses années, et pour laquelle des contacts ont été pris avec l'OFROU (Office fédéral des routes).

Afin de pouvoir être considéré comme un schéma directeur, notre rapport technique de février 2010 doit être complété de 2 études (complément d'études paysage et urbanisation, diagnostic économique) ainsi que d'une synthèse du document. Les mandats adéquats seront donc donnés prochainement.



En décembre, le SDEL a appris avec tristesse le décès de M. Quincerot. M. Quincerot était régulièrement mandaté par notre schéma directeur pour tout ce qui avait trait à la communication. C'est d'ailleurs lui qui avait « vulgarisé » l'étude technique du SDEL dans la brochure qui avait été remise aux Conseillers communaux des communes du SDEL et il venait de présenter au COPIL un nouveau plan de communication qui avait été accepté.

La participation financière 2013 de Belmont au SDEL se monte à Fr. 30'014.50 (Fr. 24'438.90 en 2012), soit Fr. 27'982.60 pour les frais de fonctionnement et Fr. 2'031.90 pour notre participation à l'étude du PALM sur l'implantation des tours et à l'étude de la stratégie de communication du SDEL.



### ***PDR (Plan Directeur Régional)***

Le PDR couvre le territoire du District de Lavaux-Oron, composé de 18 communes.

Le Comité de pilotage et le groupe technique sont présidés par notre préfet, M. Jean-François Croset. Les membres du COPIL sont des membres du Conseil d'Etat et de toutes les communes (Mme C. Schiesser pour Belmont). Quant aux membres du groupe technique élargi, ce sont les représentants des communes (M. D. Gamboni pour Belmont), le SDT, le SM (Service de la mobilité), le SELT (Service de l'économie, du logement et du tourisme) et le SFFN (Service des forêts, de la faune et de la nature).

Le mandataire désigné par la procédure de marchés publics de type ouvert n'a pas donné satisfaction aux représentants de l'Etat et des Communes et son travail de diagnostic n'a pas été approuvé. Dès lors, c'est le SDT qui s'est substitué au mandataire pour recadrer l'entier du document avec toutes les corrections et modifications à y apporter afin de finaliser l'étude (phase diagnostic).

Un nouvel appel d'offres aura lieu en 2014 pour trouver un nouveau mandataire.

Le coût 2013 du PDR pour notre commune est de Fr. 2'613.00.



# TEMPLES ET CULTES

## PRÉAMBULE

La loi sur l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud de 1999 régit ses relations avec l'Etat.

La paroisse de Belmont-Lutry est au bénéfice d'une convention, de même que Belmont est liée par d'autres conventions avec la paroisse catholique de St-Nicolas de Flüe, avec la paroisse de langue allemande de Villamont et depuis 2008, avec la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV).

## TEMPLE DE ST-MARTIN

Les travaux pour le changement du chauffage (préavis 17/2011) sont pratiquement terminés. Ne reste que les repose-pieds à fixer.

En ce qui concerne l'ouverture régulée de la porte latérale, nous sommes toujours à la recherche d'un système qui soit esthétique et fiable.



## PAROISSE PROTESTANTE

La paroisse de Belmont-Lutry, fait partie de la Région Lavaux, avec 4 autres paroisses (St-Saphorin/Savigny-Forel/Villette/Pully-Paudex) depuis le 1er janvier 2013.

### Convention

Les frais d'entretien courant des églises et les frais de culte (y compris les traitements et charges sociales des « musiciens d'église ») sont régis par la convention du 13 avril 2004.

Tous les autres frais tels que les traitements et charges sociales des concierges, les frais de location de locaux annexes, les travaux d'entretien des bâtiments et locaux, des orgues et du mobilier, ainsi que les subventions sont à charge des propriétaires ou des communes respectives. La Commune de Lutry fonctionne comme commune boursière pour les frais communs.

### Institutions

L'Assemblée ordinaire de paroisse se réunit deux fois l'an pour adopter les comptes (printemps) et le budget (automne) préparés par le Conseil paroissial, entre autres sujets.

La présidence de l'Assemblée paroissiale est assurée par Mme H. Brughera, M. Th. Buche est vice-président et Mme L. Rappaz est secrétaire. La commission de gestion est composée de Mme M. Ch. Janin, ainsi que MM. R. Patschke et Ch. Marrel.

Depuis le 1er janvier 2007, Mme F. Christinat est présidente du Conseil paroissial. Elle est secondée par MM. M.-A. Schmutz, vice-président, et M. Siegrist, caissier. Les autres membres sont Mmes B. Demaurex, A. Mauler, V. Rodondi, A. Moinat, et I. Laurent ainsi que M. D. Loup. Les pasteurs de la paroisse, Jean-Baptiste Lipp, Benjamin Corbaz, Jean-Marc Spothelfer et Claire-Dominique Rapin, en font également partie, rejoints dès la rentrée par la diacre Catherine Chapuis-Lang.

Les rencontres annuelles entre le bureau du Conseil paroissial, un délégué pastoral et les Municipaux de Lutry et Belmont en charge de ce dicastère ont eu lieu les 7 mars et 14 novembre 2013. Lors de ces réunions informelles, différents points sont abordés, notamment les petits problèmes d'intendance rencontrés pas les pasteurs sur leurs lieux de culte; sont également présentés les comptes en mars et le budget en novembre.

## Organisation interne

Les pasteurs Lipp et Corbaz se partagent le poste dit des hauts, à raison de 50% chacun pour la paroisse Belmont-Lutry, avec un autre mi-temps chacun pour la région Lavaux : M. Corbaz pour le caté-jeunesse, M. Lipp pour le poste de coordinateur des 5 paroisses.

Depuis l'été, le pasteur Spothelfer est également en charge d'un mi-temps régional pour le catéchisme, libérant un 50% pour la diacre, Catherine Chapuis-Lang. Le colloque est ainsi composé de 5 ministres à mi-temps.

Les moniteur et monitrices pour le culte de l'enfance sont Mmes S. Imperadori, I. Laurent, E. Musy, C. Wolf et M. P. Marguerat supervisés, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, par Mme Catherine Chapuis-Lang, nouvelle diacre. Mais depuis la rentrée, la paroisse peine à trouver une ou deux monitrices régulières pour Belmont, et se contente d'aides ponctuelles.

Le 7 septembre 2013, le pasteur suffragant Benjamin Corbaz a été consacré en la Cathédrale de Lausanne, où M. Muheim et Mme Dupertuis ont représenté la Municipalité. Cette cérémonie a été suivie par un moment de partage à la Grande Salle de Belmont.



## Organistes

Le poste d'organiste est toujours partagé entre M. Sébastien Vonlanthen et M. Nenad Djukic à l'entière satisfaction de nos paroissiens.

Nous adressons nos félicitations à M. Djukic qui a réussi son Bachelor en musique d'Eglise.

## Animations

Le 30 juin 2013, nouvelle version du culte en plein air. Pendant de nombreuses années, la famille Favre a accueilli celui-ci sur sa propriété de la Coulette. Qu'elle en soit ici sincèrement remerciée pour sa gentillesse et sa disponibilité.

Afin de perpétuer ce culte qui attire chaque année de nombreux paroissiens, le « Culte au Vert » a pris place au Refuge des Bas-Monts.

Le thème de cette année était « La grande tempête en Méditerranée de l'apôtre Paul » et ce culte a été animé par le culte de l'enfance accompagné, pour sa partie instrumentale, par l'Orchestre de Jazz de Pinpin Hot Pepper. Le culte était présidé par le pasteur J.-B. Lipp, assisté par le pasteur J.-M. Spothelfer.

Cette année encore, le beau temps a régné et tout le monde est reparti enchanté de cette journée.

## Concerts spirituels de Belmont-Prieuré

Cette association, fondée le 2 octobre 2007, fait découvrir les musiques sacrées d'ici et d'ailleurs et complète ces moments mélodieux par des lectures de réflexions et de spiritualité.

Mme Anne-Claude Burnand, titulaire du Temple de Pully en est la présidente et M. J.-Cl. Perret-Gentil, le vice-président. L'organiste titulaire du temple de Belmont est également membre du Comité et le pasteur Lipp est le répondant spirituel.

Plusieurs concerts ont eu lieu en 2013 dans notre Temple de Belmont ou au Temple du Prieuré à Pully.

## **PAROISSE CATHOLIQUE**

### **Eglise Saint-Nicolas de Flüe**



Notre commune fait partie de la Paroisse de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly, dont le président de paroisse est M. Emmanuel French.

M. l'Abbé Nicolas-Pierre Maillat est le responsable de cette église et M. Célestin Kabundi Kabengele, nouvel abbé a été accueilli au sein de la paroisse.

Le taux de participation financière a augmenté de 1% pour se situer à 23.25% dès 2013 et c'est un montant de Fr. 16'968.00 en 2013 (Fr. 14'046.85 en 2012) qui nous a été facturé.

## **PAROISSE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT À LAUSANNE**

Comme par le passé notre commune participe, avec différentes communes de l'agglomération lausannoise, aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande.

Aucuns travaux conséquents n'ont été exécutés en 2013, c'est donc le montant de notre participation habituelle qui a été versé, soit Fr. 383.00 (Fr. 487.50 en 2012).



## **COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE LAUSANNE ET DU CANTON DE VAUD (CILV)**



La Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud a été reconnue comme institution d'intérêt public par les articles 169 à 172 de la nouvelle Constitution vaudoise.

Le renouvellement en 2010, de la convention de 2008, est valable jusqu'au 31 décembre 2014 et concerne une subvention annuelle de Fr. 30'000.00 accordée pour les frais d'entretien courant de la synagogue et une partie des frais de culte. Cette subvention est répartie selon le nombre de fidèles dans les communes signataires.

Le taux de participation de notre commune est de 1,35% (12 fidèles) depuis lors et c'est un montant de Fr. 404.50 que nous avons payé en 2013.

## CONCLUSION DE LA MUNICIPALE

Encore une année de passée dans ce dicastère qui ne cesse d'évoluer. Les contacts divers avec les propriétaires et les architectes sont toujours gratifiants et riches d'enseignement.

Le PGA a donné bien du fil à retordre car il n'est pas facile de mettre en paroles une partition dont les auteurs connaissent à peine la musique ; mais il devrait être envoyé au SDT pour examen préalable durant le 1er trimestre 2014. Année après année, ça ne change pas, le Canton édicte lois, directives et autre joyeusetés dont la mise en vigueur pose problème car l'ordonnance d'application n'est pas développée au même rythme. Ce qui met les communes en porte-à-faux car elles doivent faire appliquer la loi mais ne savent pas comment et ne trouvent pas les renseignements nécessaires.

Un tout grand merci aux membres du service technique qui ne ménagent pas leur peine pour que le citoyen reçoive les meilleurs services possibles et ceci dans un délai raisonnable.



Catherine SCHIESSER, Municipale



# CONCLUSIONS 2013

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :  
du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2013;  
du rapport de la Commission de gestion;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

### DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2013, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

(LS)

G. Muheim

I. Fogoz

PS : la traditionnelle annexe « Crédits accordés par le Conseil communal, situation au 31 décembre 2013 » est jointe au préavis sur les comptes

